

Inspection générale des affaires sociales RM2010-063P

Le contrat de transition professionnelle et la convention de reclassement personnalisée : évaluation d'une approche systémique de l'accompagnement pour le retour durable à l'emploi des personnes licenciées pour motif économique

RAPPORT

Établi par

Philippe DOLE

Membre de l'Inspection générale des affaires sociales

Synthèse

- [1] Les dispositifs CTP et CRP contribuent aux continuités professionnelles que les partenaires sociaux et le Gouvernement ont souhaité proposer aux salariés privés d'emploi pour motif économique. La pertinence de la sécurisation statutaire, financière et de construction des parcours de transition, comme de la personnalisation de l'accompagnement et de la mobilisation de l'effort de formation sont confirmés par les bénéficiaires, tant par les éléments recueillis par la mission auprès de l'ensemble des partenaires que par ceux qui ont répondu à l'enquête diligentée à cet effet.
- [2] Comme le souligne une étude relative aux cellules de reclassement rapportée en janvier 2010 auprès du Conseil Economique et social par Mme Marcelle Ramonet: « la problématique du reclassement doit s'inscrire dans une approche plus globale de la sécurisation des parcours professionnels, dont la gestion des transitions professionnelles et la mobilisation des outils de formation constituent des éléments clés...il est nécessaire de repenser les démarches de reclassement et de reconversion, non comme des accidents ou ruptures de parcours, mais comme des transitions professionnelles devant s'appuyer sur un continuum de compétences, d'expériences diverses et de formation professionnelle ».
- [3] Les constats réalisés confirment que l'expérimentation a été l'occasion d'une mise en œuvre effective des orientations définies et d'une mobilisation plutôt enthousiaste des personnels. L'appui des Préfets, collectivités, Maisons de l'emploi facilite l'établissement des relations entre les équipes et l'environnement économique. Le dispositif participe ainsi du développement économique et de la revitalisation des territoires en reconversion.
- [4] Suscitant près de 80% d'adhésions parmi ceux auxquels il est proposé, le contrat de transition professionnelle apparaît indéniablement aux yeux des bénéficiaires comme un facteur de sécurisation, de reconnaissance de leur engagement, et une opportunité pour la réalisation de leurs projets. Le niveau d'engagement en CRP reste en retrait, son offre de service rénovée n'est pas complètement connue et nécessite de gros efforts de communication et une optimisation des cadres de prise en charge et d'accompagnement proposés.
- [5] L'expérimentation met également en évidence l'intérêt de la prise en charge des bénéficiaires tour à tour collective et individuelle, de la diversité des prestations mobilisées, et de la coresponsabilité recherchée avec le bénéficiaire dans le suivi du parcours assuré par le référent et l'équipe.
- [6] Malgré un contexte économique dégradé, les résultats enregistrés font apparaître des tendances positives, tant en ce qui concerne la mise « en tension d'activité » des bénéficiaires, l'élargissement de leurs compétences, le retour à l'emploi et la création d'activité. La sécurisation attachée au contrat de transition professionnelle et désormais à la convention de reclassement personnalisée s'accompagnent d'effets bénéfiques, notamment quant au choix de l'emploi ou l'activité de reclassement : 45% d'entre eux connaissent ainsi un changement de leur situation qui permet simultanément un maintien du lieu de vie.

Des constats contrastés

[7] La gestion par Pôle Emploi de ces dispositifs de continuité professionnelles s'attache à la fois aux objectifs fixés par la loi du janvier 2008 créant cette institution, et aux contraintes considérables que le déploiement sur l'ensemble du territoire national des ces dispositifs ne manque pas de provoquer. Confronté à sa propre construction, Pôle Emploi a réussi à déployer

dans des délais raisonnables des équipes CTP sur chaque nouveau bassin désigné, et les bénéficiaires ont pu recevoir les allocations dans les délais souhaitables De même la professionnalisation des équipes n'a été accompagnée que par des initiatives ponctuelles et souvent régionales de portée insuffisante. L'effort méthodologique entrepris doit être amplifié et les meilleures pratiques capitalisées.

[11] Le pilotage opérationnel et la professionnalisation des conseillers restent à structurer, notamment pour la CRP. La mise en œuvre d'un système d'information à la hauteur des enjeux de ce programme d'accompagnement des salariés licenciés pour motif économique est une nécessite

[17] Cette évaluation est par nature limitée à la fois dans certains constats opérés comme dans les analyses corollaires qui n'ont pu être conduites avec un recul temporel suffisant. La sécurisation des parcours professionnels a trouvé dans le cadre du Contrat de Transition Professionnelle et de la nouvelle convention de reclassement personnalisée une traduction concrète dont l'ensemble des effets mériteront d'être évalués plus avant.sur la durabilité de leurs résultats.

Sommaire

SYNTHESE	3
RAPPORT	1
Introduction	1
1. DES DISPOSITIFS DE CONTINUITE PROFESSIONNELLE FONDES SUR DES GARANTIES DE	
RESSOURCES. UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES P(16-612)-109-3(3)ITI/TT2-1 Tf12-0-0-12	2 531.12 674.1

3. LA TERRITORIALISATION DES DISPOSITIFS ET LEUR GOUVERNANCE
3.1. L'ancrage territorial consolide le CTP60
3.2. La CRP pâtit d'une absence d'ancrage territorial
3.3. Un partenariat contrasté : les collectivités territoriales soutiennent ou négligent ces dispositifs64
3.4. Un management opérationnel « orphelin » qui n'est pas porté au sein de Pôle Emploi par une direction dédiée aux programmes65
4. Un investissement encore insuffisant dans la professionnalisation des conseillers et le systeme d'information risque de compromettre les resultats attendus
4.1. Les ressources humaines affectées au sein des deux programmes sont gérées de façon très empirique67
4.2. Le Système d'information est lacunaire et tarde à répondre aux enjeux du pilotage et contrôle de gestion
5. FOCUS SUR LES COUTS ET LES EQUILIBRES FINANCIERS
5.1. Le CTP : mode et circuit de gestion, structure comparée des couts71
5.2. Recherche des facteurs d'équilibre du résultat d'exploitation du programme CTP74
5.3. Les OPCA investissent dans un processus dont les charges sont sous évaluées77
6. DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS ET MOBILITES PROFESSIONNELLES
6.1. La continuité des parcours professionnels et la mobilisation de l'effort de formation pour un retour durable à l'emploi suscitent l'engagement des partenaires sociaux
6.1.1. L'évolution du droit individuel à la formation(DIF) revisite le droit au reclassement80 6.1.2. Les Partenaires sociaux favorables à l'unification du CTP et de la CRP qu'ils considèrent adaptés au contexte économique et aux attentes de notre société81
6.2. Les propositions et esquisses d'élargissement appellent des évolutions juridiques et l'adoption de modèles d'organisation appropriés83
6.2.1. Propositions pour un dispositif unifié, qui pourrait se dénommer contrat de transition et de continuité professionnelle
6.2.2. Quelques perspectives en vue d'un élargissement de ces formes d'accompagnement à d'autres publics
CONCLUSION91
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION93
LETTRE DE MISSION97
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES99
ANNEXE 1: LES MOBILITES PROFESSIONNELLES ET L'EFFORT DE FORMATION:
ANNEXE 2: METHODES ET OUTILS (QUELQUES EXEMPLES CONÇUS LOCALEMENT)
ANNEXE 3 : CONTROLE DE GESTION ET SYSTEME D'INFORMATION121
ANNEXE 4: TABLEAUX FINANCIERS ET COMPTABLES

		_		_	CONSEILLER137

IGAS, RAPPORT N°RM2010-063P

Rapport

INTRODUCTION

- [18] La mondialisation des échanges et la crise financière provoquent restructurations, disparitions d'activités et d'emplois, dont le rythme s'est accéléré depuis le 2° semestre 2008. Pour les travailleurs ainsi privés d'emploi, l'isolement est un facteur de risque aggravant et le licenciement s'accompagne d'une perte de repères et d'un sentiment de dévalorisation personnelle.
- Dans le cas de ces ruptures, l'accompagnement des périodes de transition d'un emploi à un autre, devrait s'inscrire dans une démarche d'investissement pour les salariés concernés comme pour la collectivité, en valorisant la ressource humaine pour ce qu'elle porte de capacités à se projeter dans un nouvel avenir, mais aussi en développant de nouvelles richesses par la mobilisation du travail qualifié, et l'encouragement de l'initiative économique.
- L'idée de sécurisation des parcours professionnels, dissociant les aléas économiques et les règles du marché, des conséquences qu'ils entraînent pour les travailleurs et leurs familles, traverse de nombreux courants de pensée, syndicats de salariés, économistes et responsables politiques. Les accords nationaux interprofessionnels (ANI) relatifs à la formation professionnelle tout au long de la vie de décembre 2003 et janvier 2009, l'ANI relatif à la flexibilité du marché du travail de Janvier 2008, la loi du 24novembre 2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie dessinent une nouvelle forme de citoyenneté, autour du droit de chaque personne active à gérer la construction et l'évolution de sa vie professionnelle mais aussi d'une responsabilisation au maintien de son employabilité. Son exercice soulève à la fois des interrogations juridiques, relatives aux institutions et acteurs concernés, quant aux services apportés pour faciliter l'effectivité de sa mise en œuvre, et quant à la légitimité des décideurs.
- A l'initiative de Jean Louis BORLOO Ministre chargé de l'emploi et suite aux conclusions du rapport SABEG (Mars 2005), émerge en France une nouvelle conception de la prise en charge des personnes privées d'emploi pour motif économique : un contrat de transition professionnelle inscrit dans la continuité du contrat de travail initial. Il s'agissait à la fois d'élargir le périmètre des bénéficiaires de l'appui au reclassement en intégrant les « petits licenciement » dépourvus d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et concernant également les licenciements individuels prononcés pour motif économique ; mais également de mettre en œuvre un dispositif sécurisant le niveau de ressources pendant le temps jugé nécessaire pour un retour durable à l'emploi, assorti d'un contrat d'engagements entre le bénéficiaire et l'organisme porteur de cette politique. Enfin il s'agissait d'investir sur le maintien et le développement de l'employabilité et des compétences cognitives et professionnelles en recourant à un accompagnement renforcé (de type coach) et à un effort personnalisé de formation.
- [22] Or dès le mois d'avril 2005, les partenaires sociaux (à l'exception notable de la CGT) signaient un accord relatif à la convention de reclassement personnalisé (CRP) dont la conception s'éloignait des conclusions du rapport SABEG, en s'appuyant sur un objectif de retour rapide à l'emploi associé très logiquement à une dégressivité des allocations dès le 4° mois et un accompagnement limité à 8 mois. Dans ce cadre seul l'effort de formation associé à la prise d'un emploi repéré faisait l'objet d'un accompagnement.

¹ L'équilibre financier du dispositif est assuré par le versement de l'allocation de retour à l'emploi (ARE), du préavis chargé et du droit individuel à la formation (DIF).

- [23] En décembre 2005, Jean Louis BORLOO prenait la décision d'expérimenter le CTP qui visait une perspective de remise à l'emploi durable, garantissait une allocation à 80% du salaire brut et un accompagnement pendant 12 mois maximum, instaurait une prime de retour à l'emploi par capitalisation de la moitié des droits à allocation restant à courir au moment de la prise d'emploi et mobilisait la formation comme un instrument de retour durable à l'emploi par la reconversion si nécessaire et la création ou reprise d'entreprise.
- [24] Ce dispositif a été négocié dans des conditions difficiles avec les partenaires sociaux (qui venaient de signer l'accord relatif à la CRP), l'UNEDIC y contribuant stricto sensu pour la part d'ARE reversée dans le cadre des droits acquis par les salariés concernés, et un forfait individuel d'accompagnement fixé à 585€ Il s'ensuivit une contribution d'équilibre versée par l'Etat pour couvrir notamment les dépenses d'allocation non couvertes (absence de droits à l'ARE). De même l'accompagnement prodigué sollicitait des moyens humains conséquents(à raison d'un référent pour trente bénéficiaires au lieu de 110 pour la CRP) pour lesquels 49 agents étaient mis à disposition par l'ANPE à la demande de l'Etat (ce chiffre n'a pas varié depuis 2006).La compensation financière relative aux charges spécifique d'accompagnement a ici aussi été assurée par l'Etat.
- [25] Le contrat de transition professionnelle a été mis en place de façon expérimentale dans sept bassins d'emploi dans le cadre de l'ordonnance du 13 avril 2006. Le Président de la République a décidé d'étendre au cours de l'année 2009 à 18 nouveaux bassins d'emploi le contrat de transition professionnelle (CTP) au profit des salariés licenciés pour motif économique. En 2010 quarante bassins d'emplois particulièrement concernés par des destructions d'emplois sont susceptibles désormais de bénéficier du CTP conformément aux dispositions adoptées par le parlement ; 15000 salariés en bénéficient actuellement.
- Par ailleurs les partenaires sociaux ont renégocié dans le cadre de l'Assurance Chômage la convention de reclassement personnalisé (CRP) entrée en vigueur en juin 2005, en réaménageant le mode d'accompagnement (la taille des portefeuilles de bénéficiaires confiés aux conseillers ne doit pas dépasser 50, des moyens de financement de la formation sont alloués au dispositif par le FUP et 7 OPCA) et le niveau de l'allocation de remplacement dans des conditions voisines du CTP, pour faciliter également un retour durable à l'emploi. Ce dispositif, qui concerne l'ensemble des salariés privés d'emploi pour motif économique dans les entreprises de moins de 1000 salariés en France, se rapproche ainsi du CTP, il concerne aujourd'hui 90000 salariés.

Les objectifs et la méthode d'évaluation

- Dans ce contexte, Monsieur Laurent WAUQUIEZ Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi a demandé qu'une évaluation « chemin faisant » (évaluation de processus : in itinere) soit conduite sous la responsabilité de l'IGAS. Il a notamment demandé, par lettre de mission du 24/11/2009, que l'IGAS fournisse un rapport, au mois de Mars 2010 afin de faciliter la régulation, le pilotage et la mesure d'impact de ces dispositifs, et d'assurer un conseil dans la préparation aux évolutions à venir relatives aux dispositifs CTP-CRP et à l'accompagnement expérimental des CDD et CTT sur les bassins CTP.
- [28] Il faut noter que 3 rapports relatifs au CTP ont été réalisés en 2007, le premier par l'IGAS dans le cadre d'une première mission destinée à proposer des aménagements aussi bien au plan juridique qu'au plan des dispositions organisationnelles propres au processus d'accompagnement, le second par l'IGAS également destiné à mesurer à mi-parcours les effets du dispositif, le troisième par le Député Gérard CHERPION dans le cadre de la présentation du budget emploi prévu à la loi de finances 2008.

[29] Deux remarques complémentaires méritent d'être faites, pour éclairer les axes de cadrage de la mission qui suivent ; cette mission ne saurait en effet mesurer des résultats consolidés :

Il faut noter d'abord que d'autres démarches d'accompagnement renforcé des demandeurs

- 2. La qualité de fonctionnement du dispositif sur le terrain est appréhendée : en particulier la répartition des tâches et des responsabilités, la professionnalisation des équipes de conseillers, le management et les indicateurs de résultat, le système informatique de suivi des bénéficiaires et de pilotage de chacun de ces dispositifs, l'offre de service mobilisée par TransitioCTP et par Pôle Emploi, la coordination entre les différents acteurs et notamment les opérateurs privés missionnés en mode marché, l'intervention et les apports des OPCA partenaires aussi bien dans les relations avec les entreprises adhérentes que dans l'appui à la construction des projets de formation et leur prise en charge financière, le mode d'intervention des collectivités territoriales. Ceci s'appuie sur une analyse de terrain, la rencontre des différents intervenants et l'exploitation de documents de gestion et de suivi des publics bénéficiaires. La mission a également rencontré les responsables nationaux concernés.
- 3. La pertinence d'une articulation du CTP et de la CRP avec les dispositifs de financement et l'offre de formation. C'est un aspect du sujet précédent, particulièrement important, dans la mesure où l'accent est mis sur la sécurisation des parcours par la qualification et la formation, et où, comme l'a souligné le premier rapport IGAS relatif au CTP³, la mise en œuvre rapide, sur le terrain des formations pertinentes, n'est pas toujours facile.
- 4. Dans le prolongement des deux éléments précédents, la mission s'est efforcée d'identifier l'apport spécifique lié à la « **territorialisation** » de ces dispositifs, leur articulation avec les maisons de l'emploi, la place des partenaires sociaux, des acteurs économiques et des élus.
- 5. Le coût de revient du dispositif qui contribuera à une appréciation de l'efficience: au-delà du coût des indemnisations, bien repéré, la mission s'efforce de mieux cerner les coûts de fonctionnement, et les prestations mobilisées. Il va de soi que c'est un élément important dans une perspective de développement de ce type d'accompagnement comme d'unification de ces dispositifs. Ici aussi dans le cadre d'une évaluation ex post, des éléments de comparaison avec d'autres dispositifs seront pertinents. Dans ses analyses, la mission s'attache également à identifier les parts respectives des différents financeurs.
- 6. Les attentes et opinions des bénéficiaires sur le dispositif ont également fait l'objet d'enquêtes de la mission. Une enquête bénéficiaires a été conduite à la demande de la mission auprès de 1000 personnes par l'institut IPSOS-Loyalty avec le concours de la direction de l'évaluation à la DG Pôle Emploi. La mission a auditionné directement quatre groupes de bénéficiaires de CTP et CRP à Epinal, Mulhouse et Saint Dié.
- [32] C'est à la lumière de ces 6 éléments que la mission s'est efforcée de répondre aux questions posées par le Ministre : la qualité spécifique et respective du CTP et de la CRP, les facteurs de réussite et les conditions d'optimisation à sa mise en œuvre opérationnelle, les aménagements éventuellement souhaitables et les conditions d'une éventuelle généralisation ou unification des dispositifs.
- [33] La mission à sollicité les partenaires sociaux et des personnes qualifiées au sein **d'une** instance d'orientation de l'évaluation, pour contribuer à éclairer les questionnements et sélectionner les champs d'analyse les plus utiles. Cette instance a permis notamment de formater et valider le questionnaire proposé aux mille bénéficiaires contacté par l'institut IPSOS, d'affiner certaines analyses relatives au fonctionnement du marché de l'emploi et de prendre en compte des aspects jugés importants au regard de l'évolution du droit à la formation tout au long de la vie tels la validation des acquis de l'expérience et la continuité des parcours.

٠

³ Rapport IGAS Février 2007 du même auteur relatif à l'Evaluation à mi-parcours du Contrat de transition professionnelle

- [34] Comme il est indiqué dans la lettre de mission, le rapport d'évaluation « chemin faisant » est destiné à éclairer les responsables politiques et partenaires sociaux. Il s'efforce cependant d'être le plus opératoire possible pour éclairer les équipes sur les améliorations fonctionnelles nécessaires. Il vise à apporter dès ce moment un éclairage opérationnel au ministre, à proposer aux partenaires sociaux des adaptations aux règles de gestion lorsque cela parait nécessaire, en même temps qu'il propose les points clefs d'une évolution et fusion de ces dispositifs. Il s'attache enfin à apporter les éléments d'un cadrage pertinent pour l'évaluation finale, notamment en ce qui concerne les éléments comparatifs (et pour lesquels un rapprochement avec la DARES a été réalisé).
- [35] La méthodologie mise en œuvre est détaillée dans la fiche jointe, et une instance d'orientation réunissant des personnes qualifiées représentant les acteurs concernés s'est réunie trois fois au cours du premier trimestre pour affiner les questions évaluatives et les analyses subséquentes.

EVALUATION chemin faisant du CTP - CRP : fiche méthodologique

Objectifs de l'évaluation: Evaluation chemin faisant (in itinere) destinée à s'assurer de l'obtention des effets attendus au regard des moyens et partenariats mobilisés et à apporter les correctifs et préconisations nécessaires à la régulation et l'optimisation de ces dispositifs ainsi qu'à faciliter la préparation des évolutions à venir.

Périmètre : - 11 bassins représentatifs choisis parmi les 25 : Berre, Calais, Châteauroux, Le Havre, Niort, Mulhouse, Poissy, Vallée de l'Arve, Montbéliard, Saint Dié des Vosges, Rennes-Vitré, permettant la prise en compte de sites étendus, et l'audition des opérateurs Pôle Emploi et Transitio-CTP comme des opérateurs de marché, les départements et leurs échelons régionaux correspondant aux bassins susvisés sur l'application de la CRP (Bouches du Rhône-PACA, Nord-Pas de Calais, Normandie-Seine Maritime, Indre-Centre, Deux-Sèvres-Vendée – Poitou-Charentes et Pays de la Loire, Haut Rhin -Alsace, Haute Savoie-Rhône- Alpes, Vosges-Lorraine, Doubs-Franche Comté, Ille et Vilaine-Morbihan-Maine et Loire- Bretagne- Pays de la Loire, Yvelines-Ile de France)

Champs d'analyse :

l'accompagnement prodigué et la préparation au retour à l'emploi et à l'activité

l'itinéraire des bénéficiaires au regard des différentes phases d'accompagnement mobilisées (temps collectifs, prestations individuelles, ateliers, recherche d'emplois, périodes d'activité, démarche formation...)

le recours aux périodes d'activité et au tutorat

les transitions professionnelles des bénéficiaires du CTP et de la CRP, et les mécanismes de sécurisation comme de continuité des parcours

les parcours d'adaptation et de mobilité professionnelle ou de reconversion, les apports aux bénéficiaires en matière d'orientation, de définition de projets, de formation, de validation des acquis et développement des compétences

l'apport des OPCA, FONGECIF, et du FUP dans le processus d'accompagnement, la mobilisation de ressources et d'expertises, l'accès à l'offre de formation, sa régulation et son financement. L'ingénierie, l'organisation opérationnelle et les modes de cofinancements.

les résultats en cours au regard de l'emploi, de sa qualité et de la création ou reprise d'activité, l'organisation locale et nationale des opérateurs, de leurs partenaires et prestataires, l'intégration des fonctions indemnisation et d'accompagnement, la professionnalisation des conseillers, le management, le pilotage et le système d'information

le partenariat territorial

la durée moyenne de présence dans les dispositifs

la structure des coûts de mise en œuvre, de revient de ces dispositifs et des modes de financement

Outils d'analyse : outils de suivi, de pilotage, SI (sources GIDE, ALADIN, SIAD Olympe, Presta mesures, SDP, guide méthodologique SI et outils de suivi des OPCA) supports méthodologiques, grille de recueil d'informations, questionnaires, outils de gestion, documentation, Outils techniques, données économiques et sociales.

Méthodes:

recueil d'informations croisées, analyse de la convergence des données afférentes aux outils de suivi par rapport aux objectifs du programme.

analyse de l'impact des actions au regard des objectifs et sous-objectifs poursuivis, analyse de parcours significatifs de retour à l'emploi ou l'activité avant consolidation des résultats (la consolidation à 6 mois et + des résultats est hors champ de cette évaluation chemin faisant).

analyse du management du programme au plan national et local, de la conformité de l'offre de service aux objectifs et processus définis,

participation des équipes à l'analyse du processus de travail réel, recueil de suggestions et échanges autour de leur pertinence (entretiens de groupe)

participation de bénéficiaires à l'évaluation : questionnaires (et entretiens complémentaires) téléphoniques auprès de 800 bénéficiaires de CTP –CRP (entrées en 1° puis 2° semestre 2009), ou ayant refusé d'y adhérer (enquête effectuée par IPSOS-Loyalty)

participation à des réunions institutionnelles

entretiens individuels ou collectifs avec les acteurs

analyses des masses et flux financiers, et projection d'hypothèses

comparaison des données et résultats observés par cohortes de publics bénéficiaires du CTP, de la CRP, et du droit commun (ceux ayant refusé ces dispositifs).

Mise en évidence des facteurs de succès et des difficultés répertoriées

Suggestions et préconisations

Services et partenaires associés : Pôle Emploi, DGEFP, AFPA, OPCA, FUP, Préfets, Direccte

Instance d'orientation de l'évaluation: Président Gérard CHERPION, membres désignés représentant les partenaires sociaux, personnes qualifiées désignées au sein de la DGEFP, l'AFPA, Pôle Emploi, la DARES, le FUP et OPCA (3 réunions permettant d'affiner les questions évaluatives et les analyses entre le 18/01 et le 31/03).

Les partenaires sociaux représentés au COPIL CTP-CRP ont été auditionnés également. Une restitution orale sera organisée auprès du Ministre, ainsi que du comité de pilotage national CTP CRP.

REMERCIEMENTS

Je tiens particulièrement à remercier chacun des membres de l'instance d'orientation de cette évaluation pour la qualité de leur investissement et appui, le relecteur de cette mission Michel THIERRY Inspecteur général des affaires sociales, et l'ensemble des acteurs dont la liste est mentionnée pour la qualité de leurs observations, contributions et disponibilité.

Graphique 1 : Structure des échantillons enquête bénéficiaires

Enquête bénéficiaires

1. DES DISPOSITIFS DE CONTINUITE PROFESSIONNELLE FONDES SUR DES GARANTIES DE RESSOURCES, UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES BENEFICIAIRES ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

- [36] Le contrat de transition professionnelle a été construit dans l'objectif d'assurer la continuité professionnelle à l'issue d'un contrat de travail à durée indéterminée, pour détacher le motif économique de la rupture des conséquences sociales de celle-ci, et garantir un niveau de ressources équivalent à la situation quittée comme le maintien et développement de l'employabilité et un statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il repose sur une adhésion volontaire assortie d'obligations réciproques de « mise en tension d'activités » concourant à la reprise durable de l'emploi, au développement des compétences personnelles, et au ciblage de projets et parcours construits à cet effet.
- [37] L'opérateur est tenu de délivré les services prévus au contrat et détaillés plus loin, et assure à cet effet un rendez vous chaque semaine avec chacun des adhérents pour établir en commun un plan d'actions adapté au déroulement du parcours. L'obligation contractuelle d'assiduité est sanctionnée en cas de non respect des obligations d'une exclusion.
- [38] La convention de reclassement personnalisée est désormais positionnée sur les mêmes objectifs comme les partenaires sociaux qui l'ont renégociée l'ont confirmé à la mission. Cet ajustement de la CRP au plus près du CTP est accompagné d'un engagement des partenaires sociaux à financer pour la CRP l'effort de formation par le truchement du fonds unique de péréquation FUP et de sept organismes paritaires collecteurs agréées (OPCA). Cet engagement vient dans le prolongement du sommet social au palais de l'Elysée du 15 février 2009, de la création du fonds d'intervention sociale (FISO), et de l'accord qui s'ensuivit le 21 avril 2009 entre le gouvernement et les partenaires sociaux pour adopter des mesures d'urgence face à la crise économique et financière.
- [39] La mission souligne par ce propos liminaire que les dispositifs CTP et CRP ne sont pas des dispositifs d'accompagnement de demandeurs d'emplois, et que **le statut spécifique** (statut de stagiaire de la formation professionnelle assorti d'un contrat d'engagements) **proposé à l'engagement contractuel s'en distingue volontairement** et participe de l'idée de flexicurité.
- [40] Le déploiement du CTP et de la CRP par Pôle Emploi, au moment même ou cet établissement public créé par fusion de l'ANPE et des ASSEDIC, s'organisait au plan national et territorial, s'est déroulé dans de conditions extrêmement contraintes, qui ont contrarié la mobilisation des services attendus tant au plan des ressources humaines affectées au programme qu'à celui des outils de suivi et de pilotage qui étaient notoirement insuffisants depuis l'origine de la CRP. Il est d'autant plus remarquable que dans ces conditions, les allocations garanties contractuellement aient pu être versées sans délai aux bénéficiaires.

Les adhésions aux dispositifs CTP et CRP ont connu une forte hausse, qui est toutefois en train de se stabiliser. 80 000 personnes devraient bénéficier du dispositif CRP fin 2009 contre environ 45 000 fin 2008 (ce qui correspond à environ 130 000 entrées en cours d'année 2009). On note toutefois que le rythme mensuel d'inscriptions diminue (le pic d'inscriptions ayant été atteint en juillet 2009, avec plus de 14 000 inscriptions dans le mois, contre 9 500 en septembre 2009). En ce qui concerne le dispositif CTP, le nombre cumulé de bénéficiaires a plus que doublé : 12 000 fin 2009 (4 000 fin 2008).

[41] Au sein de la DG Pôle Emploi, un Chef de Projet National CTP CRP a été désigné (la titulaire de ce poste accompagne l'expérimentation du CTP depui

- La filiale de l'AFPA sous le nom de TransitioCTP porte les contrats de transition [45] professionnelle dans les sept bassins désignés par l'ordonnance du 13/04/06. Cette filiale est créée sous la forme d'une EURL. Dans les dix huit autres bassins le CTP est déployé par Pôle Emploi. Cet accompagnement est réalisé par la mise à disposition d'agents du service public de l'emploi. L'AFPA met à disposition sur chaque bassin d'emploi, un chef de projet et un référent en appui formation. L'ANPE met à disposition l'ensemble des référents (1 pour 30 bénéficiaires dans la limite de 47). TransitioCTP peut, le cas échéant, faire appel aux prestations de sociétés spécialisées. L'adossement de cette filiale à l'AFPA et à son expérience en matière d'orientation et de formation professionnelle, comme de reconversion a permis avec le concours de l'ANPE et d'opérateurs privés, de développer un accompagnement performant tourné à la fois vers la mise en tension d'activité des bénéficiaires et vers la valorisation des compétences et le potentiel individuel par la formation. L'AFPA apporte ainsi un soutien important aussi bien en ce qui concerne la définition des projets professionnels, la représentation sur le contenu des métiers et des formations qui leur sont associées enfin l'accès à la formation en intra comme sur le marché de la formation.
- L'expérimentation a donné lieu à des résultats probants⁴ et le Gouvernement a décidé d'étendre le dispositif. Les nouveaux sites sont pilotés par Pôle Emploi dans le droit fil des objectifs précisés par la loi du 13 février 2008 relative au service public de l'emploi qui a créé cette nouvelle institution.
- [47] L'AFPA a accompagné l'extension du CTP en détachant 8 psychologues du travail auprès des équipes de Pôle Emploi, et des transferts méthodologiques ont été assurés en Nord Pas de Calais et PACA.
- [48] TransitioCTP et Pôle Emploi prennent ainsi en charge les bénéficiaires du CTP, dans le cadre d'un accompagnement renforcé et personnalisé. L'équipe est composée comme suit :

un responsable chef de projet; un adjoint référent, animateur des référents (profil AEP de Pôle Emploi); un conseiller référent « en appui sur le champ de la formation »; un conseiller dit « référent » par groupe de 30 bénéficiaires de CTP.

[49] Les opérateurs privés de placement (OPP) assurent la mise à disposition d'un consultant par groupe de 30 bénéficiaires dans le cadre d'une organisation totalement intégrée dans le marché conclu à cet effet par TransitioCTP, et d'une gestion de proximité dans le cadre du marché conclu à cet effet par Pôle Emploi (dans quelque cas tels Poissy Les Mureaux, l'OPP est logé dans des locaux communs)

⁴ Ce sont les tableaux de bord fournis par TransitioCTP au COPIL National et dans les comités locaux, et les évaluations effectuées en 2007 par l'IGAS et le député Gérard CHERPION qui étayent cette appréciation

Tableau 2: accompagnement

[50] Le titulaire d'un CTP bénéficie de diverses prest

- Dans les sites visités où le CTP est mis en œuvre depuis 2006 (Saint Dié, Montbéliard, Vitré) mais aussi depuis 2009 à Calais, Istres, Bonneville, Mulhouse cette disponibilité et capacité à se projeter est reconnue par les bénéficiaires comme par les partenaires et entreprises « clientes » du dispositif. Elle contribue à notre sens à entretenir un climat positif favorable à la construction des parcours de transition, et semble même instiller un sentiment de confiance propice à l'environnement général du projet (propos recueillis sur les sites).
- [53] Dans les bassins gérés par TransitioCTP des réunions d'animation destinées aux conseillers et consultants sont organisées par regroupement de sites et un kit méthodologique a été fourni aux chefs de projets.
- Conformément aux programmes adoptés dans le cadre de la mission d'appui effectuée par l'IGAS de février à septembre 2009, des séminaires et conférences téléphoniques ont été organisés par Pôle Emploi à destination des chefs de projets CTP et des responsables régionaux pour la CRP, ainsi qu'un travail de capitalisation et de diffusion des « bonnes pratiques » (dont celles observées par l'auteur du rapport) sont entrepris. La chef de projet national nommée au sein de la DGA Services clients a préparé des réunions mensuelles avec l'ensemble des directions adjointes concernées ont été organisées pour accompagner le lancement du processus. Les échanges et la mutualisation des pratiques pour les sites gérés par Pôle Emploi restaient encore insuffisants lors des visites effectuées. Les premiers mois ont été consacrés à l'installation matérielle, le recrutement et la composition des équipes de conseillers. Dans le contexte de mise en œuvre simultanée des nouveaux sites mixtes et malgré un traitement quasi manuel des dossiers et des flux croissants, la gestion des fonctions d'indemnisation puis d'actualisation a été assurée par Pôle Emploi sans incident de paiement.

Tableau 3: Motifs d'adhésions à la CRP et au CTP

2/3 des adhérents évoquent une meilleure indemnisation comme motif d'adhésion. Bénéficier d'un interlocuteur unique et d'une formation sont également des attentes fortes Q22 et 27 IPSOS.

65% 62%	65%	Bénéficier d'une indemnisation plus élevée ou d'une meilleure indemnisation
46% 42%	46%	Avoir un interlocuteur unique dans votre recherche d'emploi
41% 50%	41%	Bénéficier d'une formation
30% 32%	30%	Avoir des contacts plus fréquents avec le conseiller à l'emploi
10% 8%	10%	Il ne s'agit pas d'une adhésion volontaire, je m'y suis senti obligé
3% 3%	3%	Autre

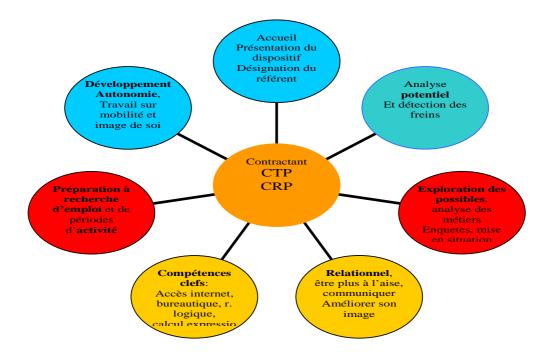
[55] L'allocation de transition est considérée comme l'équivalent d'une rémunération, elle permet aux bénéficiaires de s'investir dans une démarche de retour durable à l'emploi, et de réinvestir dans leur parcours professionnel : « c'est l'occasion d'un renouveau professionnel » précisent les bénéficiaires auditionnés.

Un accompagnement renforcé et individualisé

Dans l'ensemble des sites visités, et particulièrement ceux ayant consolidé leurs pratiques, dès le premier entretien et à l'occasion des entretiens hebdomadaires, sont définis les points de

Phase de diagnostic et d'élaboration de projet : diagramme fonctionnel

Définir un projet et construire un parcours personnalisé et adapté à sa personne, ses acquis et son expérience professionnelle.



Source: Mission appui CTP CRP IGAS 1°Sem 2009

1.1.2. La CRP connaît une évolution profonde dans le cadre d'un accompagnement renforcé qui se rapproche des méthodes pratiquées pour le CTP.

[59] La CRP est portée par Pôle Emploi et associe désormais depuis l'été 2009 une durée d'accompagnement renforcé de 12 mois maximum à une allocation (ASR) égale à 80% du salaire brut de référence (cf. tableaux ci-dessus). La mission a toutefois été alertée sur l'iniquité de situations de salariés ayant travaillé 20 ans dans une entreprise, puis 9 mois dans une autre après une période d'interruption: dans ce cas l'allocation est diminuée à 54,6%. L'accompagnement est réalisé par Pôle Emploi qui s'est engagé contractuellement à mettre à disposition l'ensemble des référents (1 pour 50 bénéficiaires maximum) et peut à cet effet faire appel aux prestations de sociétés spécialisées (OPP).

[60] Cet objectif s'avère a priori non atteint⁵ dans la majorité des équipes rencontrées au sein des régions visitées comme en témoigne le tableau ci après. A noter que des confusions entre portefeuilles actifs et inactifs altèrent la fiabilité de ces données (la mission relève ici les données déclarées par les équipes rencontrées, elles s'avèrent différentes de celles fournies par le contrôle de gestion : cf. p 28 sur ce point).

⁵ Cf. sur ce point la note contradictoire du Contrôle de gestion de Pôle Emploi en annexe

Tableau 4: Taille moyenne des portefeuilles CRP

Régions (portefeuille moyen)	50	50 à75	>75
Alsace			X

[65] L'accompagnement est ainsi effectué par les ressources internes au sein des équipes CTP, alors qu'il est principalement assuré au moyen d'achats de prestations pour les équipes CRP. Nous reviendrons sur ce point dans l'analyse financière développée plus loin. Les RV avec les bénéficiaires s'avèrent également plus espacés : hebdomadaires pour le CTP (Exceptionnellement plus distancés lors de phase d'activité ou de formation), ils sont bihebdomadaires voire mensuels sur la plupart des sites CRP ou la mission s'est rendue.

Graphique 2 : Organisation schématique des ateliers



Source: Schéma Mission IGAS

- [66] Lorsqu'elle est sous traitée, la délivrance de service par l'OPP est effectivement pilotée sur l'ensemble des sites et pour les deux dispositifs (flux d'entrées régulés) mais s'avère insuffisamment animée avec les équipes pour permettre une homogénéité des services délivrés aux bénéficiaires.
- Les effectifs cible sont dans l'ensemble respectés pour le CTP, mais soulèvent pour la CRP des questions quant à la qualité du suivi prodigué qui éclaire sur les insuffisances du pilotage de ce dispositif. Les portefeuilles moyens confiés aux conseillers de Pôle Emploi sont nettement supérieurs aux objectifs de 50 dans la majorité des sites. Par contre ils s'avèrent respectés pour les OPP. La mission souligne l'absence de fiabilité des outils de suivi SIAD quant à la nature réelle des charges d'activité : la radiation dans l'outil SIAD des bénéficiaires entrés en emploi écrase la donnée et interdit au conseiller toute consultation d'historique ultérieure relative au suivi prodigué. S'ensuit une gestion aléatoire de la liste en portefeuille actif et « inactif » qui présente des écarts pouvant varier de 20%, incompatibles avec un contrôle de gestion fiable.
- Il a également été constaté que la montée en charge du dispositif s'est accompagnée de décalages et retards conséquents dans l'affectation par Pôle Emploi de nouveaux référents. En effet dans nombre de bassins d'emploi les ressources en personnels susceptibles d'être affectés en renfort connaissent certaines limites, les personnels affectés sont quelquefois en situation de temps partiel à 80%, et Pôle Emploi a été conduit à devoir procéder sur l'ensemble des sites à d'importants recrutements en CDD. Alors que TransitioCTP procède à la formation en situation au cours des deux premières semaines, dans le cas de Pôle Emploi, les prises de fonction des nouveaux référents n'ont été que rarement précédées d'une formation préalable relative aux dispositifs.
- [69] Cette situation s'est avérée globalement préjudiciable à la qualité de l'accompagnement mis en œuvre au cours du premier semestre 2009 et pèsera sur la qualité des résultats au regard du retour à l'emploi ou à l'activité.
- [70] La fréquence des entretiens individuels avec les bénéficiaires doivent également être rapprochés des objectifs cible définis dans la nouvelle offre de service à la demande des partenaires sociaux.

- [71] L'ampleur des difficultés générées par la taille élevée des portefeuilles (moyennes à 150) connue pour le 1° semestre 2009 et accroissement simultané des flux d'accès au dispositif appauvrit la qualité de l'accompagnement prodigué, pèse de façon visible sur les résultats bruts observés et provoque des « effets domino » sur les bassins CTP au moment de la reprise des entrés en CRP dans les 70 jours qui précèdent la décision d'éligibilité du bassin au CTP.
- [72] Les bénéficiaires rencontrés à Mulhouse (jusqu'au moment de leur inscription en CRP) ont ainsi souligné l'absence totale de contact au cours des 4 premiers mois. Ce point est confirmé par l'enquête bénéficiaire (Annexe 3). Les résultats bruts dont la mission a pu avoir connaissance s'avèrent pour les premières cohortes entrées préoccupants sur certains sites⁶.
- [73] La mission a ainsi notamment relevé pour Calais, Châteauroux, Le Havre, Niort et Mulhouse, où s'observent les premières sorties au 12 mois, l'opportunité de compenser le déficit d'accompagnement constaté du fait des retards intervenus dans l'ajustement de moyens en personnels et parfois même locaux, par un accompagnement complémentaire de 3 à 4 mois.

Recommandation $n^{\circ}1$: Les prestations externes et les entretiens doivent donner lieu à des conclusions formalisées d'un entretien à l'autre dans le plan d'actions concertées (CTP) ou le PARP (CRP)

<u>Recommandation n°2:</u> Ajuster sans délai les effectifs affectés à l'accompagnement CRP lorsque ceux-ci sont supérieurs au ratio défini. Procéder aux actions compensatrices de récupération auprès des publics concernés par les déficiences originelles.

Tableau 5 : enquête bénéficiaire délais moyen de prise en charge

« Le délai moyen est relativement long pour avoir un premier entretien : 1 mois & 1 semaine. La fréquence des entretiens est jugée adaptée et l'est davantage pour les adhérents au CTP qui rencontrent en moyenne plus fréquemment leur conseiller » (Q37, 38A et 39). IPSOS-Loyalty

		Cible CRP C			e CTP]	
		Mars, Avril	Septembre, Octobre	Mars, Avril	Septembre, Octobre		
	Déroulement des entretiens					ı	
	après votre adhésion à la CRP ou au CTP / Inscription à Pôle Empl loi / référent Transitio CTP / conseiller d'un opérateur privé de pl		us eu un prer	nier entretie	n avec		
	Effectifs répondants (N.P.)	146	110	101	154		
	Moins d'une semaine après	3%	2%	5%	3%]	
	De 1 à moins de 2 semaines	12%	15%	14%	16%]	
	De 2 à moins de 3 semaines	23%	28%	22%	23%]	
	De 3 à moins de 1 mois	5%	10%	7%	8%		
	De 1 à moins de 2 mois	32%	33%	32%	34%]	
	2 mois et plus	25%	12%	21%	16%	1	
名手 わきまっこう	I' T I''	1	Section 3.5		J≣§:		
i / référent	QCC - Par le cuito, à quelle infequence se une prenue entre: Transitio CTF / conseiller d'un opérators privé de classes		antrekken en i	lore à fore a	MES US COLO	eSlice P	
.03 155		Effe	ctifs réponda	nts (N.P.)	156	112	
5% 6%				is per mois	63%		
% : 18% :				ıs ber mois 🌉	6%	21%	
1% 64%				is per mois 📒	4%	28%	
%. 1 ?%			filosat en	is per mois I 🔃	3%	4%	
% 2%				lamaisi _	6%	2%	
% 6%			Pas de frécuer	tce precise "	18% I	18%	
	UNN - A volne avis, cer entrefiens soni						
99 150		Effe	ctifs réponda		145	109	
16%				rrequents	6%	23%	
8% : 83% :				frequence:	70%	71%	
% 1%			Fas assez	Frequents 📒	24%	6%	
	1348 - En moyesare, combiner de temps dures à «Es?						
01 152		Effe	ctifs réponda		146	110	
1%				s au moins 💻	17%	6%	
2% 43%				45 minutes I	54%	56%	
55%	U41 - A votre avis, sont-#s		Plus de l	45 minutes 🛑	19%	37%	
	Q41 - A Votre avis, sont-iis	-cc-	-NC	-t- (ND)	146	100	
01 151 % 94%			ctifs réponda D'une durée sa		85%	109 91%	
% 94% % 4%				Trop longs:	3%	3%	
% 4% % 2%				rop courts!	12%	6%	
r d'un opérateur	Q42 - Etes-yous (no étic»-yous) à chaque fois suivi par le privé de placement ?	a Diệpie cui					
.02 154		Effe	ctifs réponda	nts (N.P.)	151	110	
4% 98%) Dui	77%	88%	
	U4X - Gobalement, üles-vous salisfait du dénoulement :	le ces entre	Vicers ?				
101 155		Effe	ctifs réponda	nts (N.P.)	153	112	
1% 40%			r	be substaff	1.1%	4.30	
595 A795		10 (15) الأولوم بحويد 10 (15) الأولوم بحويد					
PS: 95%				Socialist	81%	83%	
% 3%				au setisfait i	10.00	226	
% 1%				ci setisfait.	7.90	12%	
				nsatisfait	19%	14%	

⁶ Se reporter aux insuffisances du système d'information en partie 4.2.

1.2. L'accès des bénéficiaires au dispositif doit être facilité

La méconnaissance des spécificités et bénéfices des dispositifs est la principale origine du refus d'adhérer : 29% des salariés déclarent ne pas avoir été suffisamment informés sur la CRP ou la CTP. (Q35, base 82 répondants) IPSOS-Loyalty



- L'information des entreprises a donné lieu pour le CTP à un plan de communication soutenu : courriers ont été adressés par les DDTEFP à toutes les entreprises ; les experts comptables, les mandataires de justice ont été rencontrés, l'ensemble des réseaux précités du monde économique ont pu être mobilisés. Les DDTEFP informent TransitioCTP et Pôle Emploi sur la survenance de plans de sauvegarde de l'emploi. Des informations collectives des salariés sont organisées au sein des entreprises. Sont également organisées par regroupement dans les communes importantes des actions d'information à destination des salariés licenciés dans un cadre individuel.
- [75] Cette action mériterait d'être organisée sur chaque ressort territorial d'application de la CRP.
- [76] La mission a pu constater que lors d'un défaut d'information survenu du fait de l'employeur, une indemnité dite de pénalité est appelée, mais elle ne s'accompagne

[77] L'enquête bénéficiaire confirme ce déficit d'information autant sur le dispositif que sur ses modalités d'accompagnement. Un important effort de communication doit être entrepris afin que les entreprises et bénéficiaires potentiels connaissent le dispositif et son offre de service rénovée (CRP).

1.3. La connaissance du marché du travail local comme l'appui à la définition des projets professionnels et de retour à l'emploi conditionnent la pertinence des plans d'action individuels.

- [81] La connaissance du marché local de l'emploi est centrale pour l'orientation professionnelle des demandeurs d'emploi, les salariés en transition professionnelle, et la réponse aux besoins de recrutement. La mesure dite « des métiers en tension » est inappropriée car elle repose sur des données recueillies par déclarations d'intention (enquêtes BMO), ou les offres collectées (lesquelles sont d'un niveau de représentativité relativement faible et dans tous les cas aléatoire). Ainsi le volume d'intentions de recrutement publié par Pôle Emploi pour l'année (1,7 M de recrutements projetés), doit il être rapproché du nombre de recrutements enregistrés sur une année (32 à 36 M⁹). Un investissement méthodologique s'impose pour permettre une progression sur ce point qui ne relève ni de la seule responsabilité de Pôle Emploi, ni du seul registre du CTP et de la CRP.
- Les outils « mon marché du travail », et IOP- offres sont estimés insuffisants par les [82] conseillers 10 pour témoigner d'une réalité du marché de l'emploi sur laquelle seule l'expérience accumulée par les conseillers, et les échanges avec les unités locales sur l'offre collectée semblent apporter une connaissance plus précise, mais par essence très empirique et insuffisamment partagée. En effet si les directions régionales de Pôle Emploi, les UT des DIRECCTE, les Régions et les équipes locales de TransitioCTP et de Pôle Emploi partagent les analyses statistiques sur l'évolution de l'économie, de l'emploi et de la demande d'emploi, sur les besoins de recrutement (enquêtes BMO réalisées auprès des entreprises), c'est plus rarement le cas des DPAE (présentées par code NAF) et des projections en besoin de formation dans les territoires (offre de formation des Régions). Ces données quel qu'en soit l'intérêt ne répondent pas aux questions qui se posent dans l'accompagnement vers l'emploi et l'activité des bénéficiaires. Elles ne permettent pas en effet d'éclairer les décisions quant à la recherche d'emploi, quant à la pertinence des efforts de formation consentis vers les métiers qui recrutent, ou l'engagement de projets de création d'entreprise. Les directions régionales de Pôle Emploi, les DIRECCTE, les OREF avec le concours des Régions devraient être en capacité d'enrichir les outils de connaissance des métiers qui recrutent et des mobilités professionnelles et les mettre à disposition des équipes locales de Pôle Emploi et des bénéficiaires.
- [83] La mission souligne à ce propos l'opportunité créée pour Pôle Emploi par l'intégration dès avril 2010 des psychologues du travail issus de l'AFPA, de refonder globalement les méthodes de définition de projet professionnel et d'orientation en formation, en investissant avec d'autres partenaires du champ des transitions professionnelles (tels les FONGECIF et OPCA) dans la connaissance approfondie des domaines de recrutement et de l'évolution du contenu des métiers.
- [84] Les conseillers rencontrés par la mission estiment être régulièrement confrontés à des demandes d'orientation. Ils estiment pour la majorité d'entre eux qu'environ un tiers de leur portefeuille d'adhérents est concerné par cette problématique à un moment ou l'autre de leur accompagnement. L'équipe CRP du Morbihan a ainsi analysé les champs sur lesquels se manifestaient cette problématique (phrases prononcées par l'adhérent, attitudes, profils professionnels récurrents) et les conditions d'une professionnalisation plus adaptée. Voici leurs conclusions écrites.

⁹ Les données rapportées au Conseil d'orientation de l'emploi (COE) sous la rubrique des mobilités professionnelles précisent que 55% de ces recrutements s'opèrent par mobilité directe d'entreprise à entreprise, et que pour 36M en 2005, 4 M concernent des CDI, 11 M des CDD, le solde relève de CTT ou de recrutements ponctuels de gré à gré.

¹⁰ La mission a pris connaissance dans chaque bassin d'emploi des outils et études mis ainsi à disposition des conseillers, et partage cette appréciation : les études ont un caractère trop macroéconomique, embrassent des territoires trop vastes, ne reflètent pas les pratiques locales de recrutement et n'intègrent pas les analyses de contenu de métiers nécessaires au travail sur les compétences.

Il s'agit de phrases telles que : « Je ne retrouverai plus un emploi dans mon métier sur le Morbihan », « je souhaiterais profiter de ce licenciement pour faire autre chose », « je ne veux plus faire mon ancien métier mais je n'ai aucune idée de ce que je veux faire », « quels sont les secteurs qui recrutent ? »...

Il s'agit, soit de personnes « souhaitant faire autre chose » ayant une ou deux pistes de métiers possibles, soit de personnes n'ayant aucune idée de ce qu'elles souhaitent faire. Se présente aussi le cas de personnes qui « partent dans tous les sens », exposant des projets successifs variés et changeants, n'allant jamais au bout de leurs démarches de vérification.

Les profils concernés varient : souvent des profils peu qualifiés ayant une longue expérience dans la même entreprise (ex : confection, agroalimentaire...), souvent aussi des profils plutôt qualifiés aspirant à un changement d'activité et souhaitant mettre à profit pour cela la période de CRP.

Certains conseillers signalent aussi qu'eux-mêmes détectent un besoin de changement d'orientation (exemple des métiers ayant peu d'avenir du moins localement) mais que ce besoin n'est pas forcément ressenti et a fortiori exprimé par les adhérents, qui tiennent à conserver leur ancien métier, et, si possible, leur salaire. La recherche d'emploi ne progresse pas, aucune offre n'est à proposer. Le premier travail dans ce cas consiste à leur faire prendre conscience des réalités du marché du travail.

Les réactions diffèrent totalement en fonction de l'étape du processus de réflexion sur le projet de la personne. Si cette dernière a des idées de métiers à exercer, les conseillers dans leur ensemble estiment disposer de réflexes et d'outils adéquats (même s'ils ne demandent qu'à compléter leur panoplie): la vérification de projet passe par l'envoi vers des centres de documentation tels que les CIO, les sites Pôle Emploi avec leur documentation (ex:fiches CIDJ), les sites Nadoz ou Gref, les offres d'emplois, les enquêtes métiers, les EMT... Ils évaluent aussi la motivation de la personne pour son projet à travers sa manière de mener ces démarches et les résultats obtenus (EMT « décrochée » ou pas, organismes de formation contactés ou pas...). Ils utilisent aussi les offres d'emplois pour confronter le projet au marché du travail et, là encore, pour tester les motivations.

En revanche, une difficulté apparaît nettement pour une majorité des conseillers quand la personne se situe au début du processus de réflexion sur le projet (phases d'exploration et de cristallisation du processus décisionnel) : où trouver des idées quand la personne n'en a aucune ? Comment l'aider à articuler sa réflexion pour l'aider à dégager des hypothèses de projet ? Le ressenti exprimé est souvent : « Là, je suis perdu(e) », « je ne sais pas quoi répondre »...

Néanmoins, chacun ses techniques : questionnement sur les expériences antérieures, les goûts, les conditions de travail souhaitées... A noter que plusieurs conseillers mentionnent à l'inverse un travail débutant par élimination : en faisant énumérer les contraintes des personnes, ils éliminent d'emblée avec elles des secteurs d'activité et des métiers, afin de mieux délimiter la zone d'exploration ultérieure.

Si rien de tout ceci n'aboutit à des hypothèses de métier, le choix fait un peu à regret (le plus souvent) est la prescription de BCA ou de Cibles Emploi, avec insistance dans ce dernier cas sur le premier module pour permettre un travail d'exploration plus approfondi (le conseiller se sent ensuite capable de procéder lui-même avec l'adhérent à la phase de vérification et de réalisation du projet).

Dans leur ensemble, les conseillers ne sont que très moiffpoth fasil

Tableau 8 : Regards bénéficiaires sur les actions proposées

La proposition d'actions est plus faible sur les bassins en restructuration **et sinistralité lourde** alors que la demande s'avère forte. Q64- Q71 IPSOS-Loyalty (cf. liste des bassins en début de rapport : il s'agit des + **récents**)

					Bassins isolés ou enclavés	Bassins en restructuration mais à vitalité	Bassins en restructuration et sinistralité lourde
		n 4 - : : - : - :	II		Base : 159	Base : 147	Base : 209
		Réalisation d'ateliers	collectirs (Ųb4)	Oui	38%	51%	50%
		Réalisation de périod	es courtes de mise e		de travail en entre		30 70
		·		Oui	16%	14%	14%
		Réalisation d'un bilan	de compétence app				
	83	Si non réalisation, pro	nosition d'un hilan d	Oui le compéte	24% Poce (068)	14%	21%
	ISE	or morn consuction, pro	posicion a un suan a	Oui	32%	38%	24%
	ACTIONS REALISEES	Aide à la préparation	de CV (Q70A-1)				
	22	Aide au ciblage des ei	htenrises (N7NA-2)	Oui	51%	49%	52%
	SZ	Mide ad cibiage des ei	icieprises (Qron-2)	Oui	36%	46%	40%
	a H	Aide à la préparation	aux entretiens d'em				
	AC	Aido à la vechauch - J	omploi cur Tataur -t	Oui	28%	32%	34%
		Aide à la recherche d'	empioi sur Incernec	(Q70A-4) Oui	43%	39%	44%
		Aide à la validation de	es acquis de l'expéri		10 70	3570	1170
				Oui	13%	8%	10%
		Réalisation de format	ion (Q72)	01	200/	2004	270/
				Oui	38%	30%	27%
	ㅂ	1 - La préparation de	CV	1			
	S,	2 - Le ciblage des ent	enrices	Non	56%	39%	68%
	SEE	E ce cibiage des ene	сризез	Non	84%	77%	85%
	9 4	3 - La préparation aux	entretiens d'emba	uche			
	E K	4 - La recherche d'em	nlai suu Intaunat	Non	73%	62%	79%
	NON REALISEES, NON PROPOSEES	4 - La recherche d'em	pioi sur micernec	Non	68%	57%	73%
	žž	La validation des acqu	ji <u>s</u> de l'exnérience (l				
<u>400</u> 0	2000 2000	. 6 <u>P</u> 6	70%		671		
					g 1 ·	- La préparation de	L¥
Oui 2	3%	21%	30%		2 m		
	-		145-3		2 2	- Le ciblage des enti	renrises
-0.1	10/	000	FFO				
Oui 5	1%	36%	55%		2 8 <u>8 8 </u>	1	
					7,513	- La preparation aux	k entretiens d'embauche
Oui 5	4%	33%	53%		是 是 _		
					4-	- La recherche d'em	ploi sur Internet
Oui 3	8%	24%	38%	-	 		
`					II Sa	tisfaction à l'égard	des actions réalisées (Q71
;fait 2	8%	31%	26%		3 3 30	icio accioni a i egala	Très satis
ifait 1	5%	13%	18%		2/2		—ST Insatis
Q73)		T ====			Sa Sa	itisfaction à l'égard	des formations réalisées (
	10% 7%	59% 11%	51% 9%	-	10 m		Très satis ST Insatis
'emploi pou	r les adh	érents (Q85)	7.0	-	S Or	dre d'importance d	es actions à la recherche d
	6%	- 53%	57%		114	La réa	alisation d'un Bilan de Compéter
age: -		CO.71			553	es Aides à la recherch	e d'emploi (rédaction de cv., cibl
····)	6%	82%	77%		基基		des entreprises
ions - 8	3%	II 82%;	87%		建新维		LesiFormat
rise 3	0%:	II 38%i	34%		推到 ()		L'aide à la création d'entrep
-	7%	29%	28%		311	L'appui no	our un problème autre que l'em
2001			25-70			z agpar gr	quality

Pour favoriser le retour durable à l'emploi l'élargissement des cibles professionnelles et la connaissance du marché de l'emploi (notamment dit caché 11) doivent être développés.

[85]

- [86] Afin d'éclairer la construction des projets, une observation territoriale des métiers et activités pourrait utilement être créée avec le concours de la DR Pôle Emploi, la direction du travail (UT Direccte), les OPCA les FONGECIF l'AFPA... La mission a invité les équipes rencontrées à solliciter ces partenaires sur ce point.
- [87] Ce type d' initiative est actuellement porté conjointement par les FONGECIF d'Alsace, Bretagne et Rhône Alpes, par ceux d'Île de France et de PACA, par les OPCA interprofessionnels, et les Maisons de l'Emploi de Bonneville, Istres- Martigues, Redon, Rennes, Mulhouse, par l'UT 42 et 43 de la Direccte pour les bassins d'Yssingeaux et de Saint Etienne (cf. annexes au présent rapport).
- [88] Les conseillers déclarent recevoir des bénéficiaires disposant d'un seul projet, ou sans projet défini, ou parfois muni d'un projet inspiré par mimétisme de groupes ou milieux rencontrés, voire même défini à partir de l'offre de formation locale¹². Si les méthodes d'accompagnement et de confrontation au milieu professionnel trouvent ici tout leur sens, elles appellent pour autant un nécessaire élargissement des cibles professionnelles. Il n'apparait pas que les prestations « cible emploi » répondent vraiment à un tel besoin (la mission a examiné les fiches de suivi réalisées dans le cadre de cette prestation sur plusieurs sites et les restitutions s'avèrent très pauvres de ce point de vue). Les bilans de compétences approfondis (BCA) connaissent une qualité inégale selon les exemples remis et analysés. Les prestations appui au projet de recrutement (APR) ou bilan à micarrière (BMC) semblent mieux répondre mais ces deux dernières restent peu usitées (hormis en Nord Pas de Calais) par les équipes (prestation financée par l'Etat et réalisée par l'AFPA).
- [89] En Alsace, le FONGECIF a détaché un conseiller au sein de l'équipe CTP de Mulhouse, afin de développer la connaissance réciproque et mutuelle des méthodes de définition de projet et de construction de parcours de formation. L'AFPA a mobilisé dans le cadre de journées d'études SPE, des prestations d'appui à l'orientation et à la définition de projets de formation. L'accompagnement des transitions mis en œuvre au sein du FONGECIF Alsace constitue dans ce cadre une expérience utile au développement de cette expertise de Pôle Emploi.

« L'enjeu majeur de ce développement étant, dans un contexte de forte turbulence économique, de permettre, grâce à un environnement personnel sécurisé à court et moyen terme d'ouvrir le champ des possibles pour explorer des perspectives non accessibles dans un environnement qui ne serait éclairé par le seul court terme .Les moyens mis en œuvre sont à considérer comme des investissements pour éviter l'effet défavorable de l'urgence qui mène un individu sur le chemin de reprises d'emploi de plus en plus brèves, de moins en moins qualifiées et de plus en plus complexes à mettre en œuvre.

Construction d'une relation partenariale « gagnant / gagnant » entre le Fongecif et Pôle Emploi dans le cadre de relations alors quasi inexistantes.

Objectifs visés du point de vue de Pôle Emploi :

- Mettre en œuvre l'accompagnement des bénéficiaires du Contrat de Transition Professionnel par le déploiement d'une équipe d'accompagnement et de financement.
- Construire des relations nouvelles avec des partenaires inhabituels,
- Co construire une approche globale du champ des possibles en matière d'orientation, de formation et de financement,
- Développer une culture commune des Partenaires de l'Emploi et de la Formation sur un Territoire.

- Objectifs visés du point de vue du Fongecif Alsace

- Prendre en compte l'orientation donnée par la nouvelle convention chômage qui ouvre aux salariés la possibilité d'intervention de Pôle Emploi,
- Participer à l'ouverture des Fongecif sur un public complémentaire au public d'origine de nos structures : les Demandeurs d'Emploi,
- Participer à l'intégration de l'orientation pédagogique : notre cœur de métier, dans le processus d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi,
- Enrichir, professionnaliser les réflexions et le processus de conseil mis en œuvre au sein du Fongecif Alsace,

¹² Cf. également pour ce point le verbatim de l'équipe CRP du Morbihan mentionné plus haut

- Ne pas s'exclure de l'expérience CTP qui formalise nos valeurs d'accompagnement, et notre procédure d'accompagnement des transitions », précisent les directrices du FONGECIF et de Pôle Emploi Haut Rhin.

Nota: 50% des adhérents (bénéficiant d'un PSE) déclarent être suivis simultanément par une cellule de reclassement (comptage mission selon Q19 Ipsos-Loyalty)

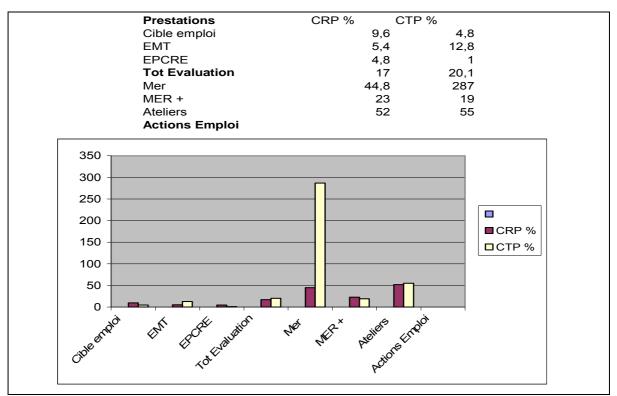
1.5. Les bénéficiaires témoignent d'une forte motivation et bonne assiduité. Certains comportements appellent toutefois des sanctions

- [92] Les chefs de projet et conseillers de l'ensemble des sites soulignent la motivation qui anime la plupart des bénéficiaires. Les engagements contractuels souscrits au moment de l'adhésion sont dans la grande majorité des cas respectés et s'avèrent structurants. Cet investissement des bénéficiaires est soutenu par une implication forte et constante des référents de parcours, comme par des outils et ateliers créés à cet effet par les équipes locales. L'importance des ateliers collectifs, et des confrontations et échanges sur les parcours qu'ils facilitent, contribue à la construction d'un sentiment d'appartenance (assez voisin de celui de l'entreprise), mais plus encore à la régulation des phases d'euphorie et de découragement.
- [93] L'absentéisme des bénéficiaires est quasiment nul, à l'exception notable de congés maternité.
- [94] Toutefois, il existe des cas de non-motivation chez certains bénéficiaires : notamment scepticisme sur leurs capacités à retrouver un emploi du fait d'un niveau de salaire élevé et décalé au regard du marché local, du fait de leur âge, ou conscients de leurs capacités à se reclasser sur un métier ou une qualification recherchés. Certains manifestent un découragement au retour d'un essai non concluant ou éprouvent des difficultés à surmonter la confrontation de leur projet aux réalités locales auxquelles les enquêtes terrain ou les mises en situation les soumet d'où la nécessité d'une écoute et d'un suivi par le référent pour le soutenir.
- [95] Trente neuf personnes sur 12000 ont fait l'objet d'une décision d'exclusion. Toutes ces décisions étaient motivées par un refus d'assiduité ou des absences prolongées et sans motif. Les chefs de projet ont rencontré préalablement systématiquement les personnes concernées et les ont invités à se conformer par courrier au plan d'action individuel défini. Les décisions ont donc pris acte de refus réitérés.
- [96] En ce qui concerne la CRP, certaines équipes ont manifesté le besoin d'un guide précis sur ce point. Selon les données fournies par la direction du contrôle de gestion, quarante exclusions de la CRP ont été prononcées en 2009 pour 82000 bénéficiaires.

<u>Recommandation n°9:</u> Repréciser pour la CRP les règles juridiques et mettre en œuvre une règle de gestion des avertissements et exclusions

- 1.6. Les modes de recherche d'emploi et les relations avec les entreprises sont diversifiés. Leur usage intensif contribuera à consolider le retour durable à l'emploi et l'obtention des meilleurs résultats
- [97] Cette relation s'appuie sur la notoriété de ces dispositifs au plan territorial, le CTP pouvant constituer une plateforme RH ou l'on vient recruter du « sur mesure »comme cela a été précisé à la mission par des entrepreneurs et partenaires institutionnels à Saint Dié des Vosges, à Bonneville, à Istres, à Calais, à Montbéliard. Contrairement aux équipes de TransitioCTP, celles de Pôle Emploi ne disposent pas le plus souvent des indicateurs leur permettant de suivre en continu les résultats au regard du retour à l'emploi. L'activité et les résultats s'en trouvent inévitablement affectés.

[98] La prospection ciblée sur des secteurs d'activité donne lieu au plan territorial à des échanges construits avec les équipes professionnelles de Pôle Emploi. Elle est principalement réalisée à partir des profils et projets professionnels des bénéficiaires. Ainsi TransitioCTP à Saint Dié des Vosges procède à des cont



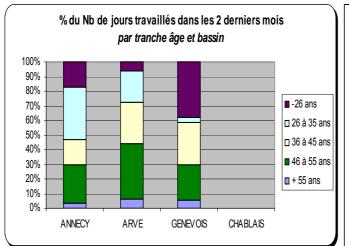
Source : contrôle de gestion Pôle Emploi

[99] Les MER+ actent une remise à l'emploi suite à une recherche opérationnelle ciblée /profils des bénéficiaires

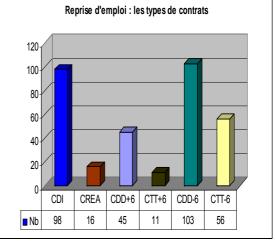
[100] L'écart constaté sur les % de MER/nb de bénéficiaires doit être considéré avec précaution: il n'est pas certain que les conseillers saisissent sur SIAD l'ensemble des actes métiers en raison de la capacité déniée à cet outil à permettre un suivi de chaque bénéficiaire (propos recueillis par la mission.

L'exploitation des offres d'emplois est assurée par une coordination et des échanges entre les équipes CTP et CRP et les unités territoriales situées dans leur proximité¹⁴. **Toutefois la relation entreprise doit être optimisée et assurée directement par les conseillers en charge de la CRP** pour les bénéficiaires qu'ils accompagnent afin de permettre un accès rapide à toute forme de relation permettant le retour à l'emploi. La coordination nécessaire des interventions des équipes de Pôle Emploi sur le territoire ne doit pas soulever d'opposition à cet objectif. C'est par candidature directe, et usage de réseaux relationnels que les bénéficiaires sollicitent des contacts avec les entreprises et décrochent des opportunités. Dans le cas de difficultés à la prise de RV, les conseillers assurent une assistance efficace en accompagnant la démarche auprès des employeurs potentiels, voire même en se rendant dans l'entreprise contactée pour faciliter la relation. Les conseillers n'associent pas suffisamment les entreprises d'accueil lors des sorties de périodes en entreprises à la restitution. La relation entreprise apparaît ainsi dans l'ensemble insuffisamment développée et peut donc être optimisée.

¹⁴ La mission a été alertée dans un bassin d'emploi sur des difficultés opposées (pour des motifs de coordination) par l'agence locale aux équipes CRP pour assurer une recherche directe d'offres.



Graphique 3 : Proportion de périodes travaillées



Caractéristiques des périodes d'activité en vallée de l'Arve (source Pôle Emploi 74 fév. 2010)

- [102] Les données relatives aux périodes d'activité communiquées à la mission constituent des tendances à observer avec précaution en raison de l'insuffisance de recul au regard du nombre de mois d'accompagnement dispensés. De même les outils de suivi du retour à l'emploi communiqués à la mission s'avèrent ils d'un niveau de précision inégal d'un territoire à l'autre, appuyés sur des outils confectionnés localement sur Excel. La comparaison par cohortes (avec ces limites) pour des périodes identiques suivies par TransitioCTP confirme qu'un effort conséquent dans l'activation de la relation à l'emploi doit être réalisé.
- [103] Les résultats afférents aux premiers mois sont altérés par les carences en moyen d'accompagnement précédemment décrits, et soulignés pour les même bassins par les partenaires sociaux gestionnaires des OPCA au regard d'insuffisances qu'ils constatent eux-mêmes dans la prise en compte au 1° semestre 2009 de la problématique formation.
- L'activité salariée en cours de CTP constitue un tremplin pour le retour à l'emploi durable. Parmi l'ensemble des personnes recensées par TransitioCTP dans l'outil de suivi des parcours en sorties durable pour motif de reprise d'emploi, 18% ont effectué une période d'activité rémunérée. Elle est insuffisamment mise en œuvre au sein des équipes de Pôle Emploi, en raison d'une insuffisance de préparation des équipes mises en place il ya encore quelque mois seulement, et de dispositions non adaptées à ce recours dans le cadre de la CRP. Le recours aux périodes d'activité doit contribuer également à ce que ces dispositifs n'assèchent pas la ressource disponible pour des missions ponctuelles. Ces missions sont en effet nécessaires au fonctionnement du marché.
- [105] Ont également été soulignées des difficultés pour les reprises d'emploi à temps partiel et notamment celles dont le salaire n'est pas inférieur à 15% de leurs salaire antérieur. Par ailleurs les règles d'application de l'indemnité différentielle de reclassement (IDR) pour le cas d'une reprise de l'emploi à temps partiel et de l'allocation différentielle pour les périodes travaillées, sont souvent méconnues et doivent être reprécisées.

1.6.1. Une satisfaction globale confirmée par les bénéficiaires malgré un ralentissement des sorties vers l'emploi

[106] Les résultats ¹⁵en retour durable à l'emploi ont été affectés de – 10 points par rapport à

Tableau 11 : Satisfaction des bénéficiaires selon dates d'entrées

Le niveau de recommandation est élevé notamment auprès de TransitioCTP (données IPSOS-Loyalty)

 $\frac{Recommandation \ n^\circ 10:}{\text{Accroitre et optimiser la prospection, les opportunités de relations}} \\ \text{entreprises, et la prospection active de type ROC. Développer l'usage des périodes d'activités rémunérées en entreprises, et intégrer ces objectifs dans un dialogue de gestion et de$

1.6.3. L'appui social permettrait un traitement préventif de l'exclusion sociale

- [111] Au moment de leur licenciement, certains bénéficiaires nécessitent un accompagnement social en raison de difficultés de vie révélées par cet évènement (surendettement, rupture de vie familiale, perte du logement, conduite addictive). Ces difficultés parfois très prégnantes entravent la bonne marche du processus d'accompagnement, et à défaut d'être traitées peuvent générer un processus d'exclusion sociale. Un rapprochement pourrait être utilement organisé avec les services compétents du Département et éventuellement des CCAS concernés. Le conseil général s'il en est d'accord, sur des situations décelées et signalées par les équipes de procéder aux prises en charge utile dans le cadre d'un accompagnement social adapté.
- [112] La mission a également observé la nécessité pour les conseillers de pouvoir s'assurer de l'aptitude professionnelle des bénéficiaires au regard de certaines réserves déclarées par leurs soins. Une convention nationale avec l'AGEFIPH permettant un appui a la mobilisation d'examens d'aptitude, faciliterait la généralisation des initiatives relevées par la mission sur ce point dans certaines régions (telles la Lorraine et également proposée en Normandie).

Recommandation n°12: poursuivre avec le concours des Préfets la généralisation d'accords de partenariat avec les départements permettant de façon préventive l'accompagnement social des publics présentant des difficultés et fragilités sociales.

Les OPP contribuent à la délivrance de services et à l'obtention des résultats, leur action doit être mieux intégrée

- [113] A la demande de Pôle Emploi et à l'issue d'un marché très conséquent lancé en Avril 2009, la mobilisation opérationnelle des OPP s'est avérée tardive (octobre et novembre 2009) et s'est accompagnée de difficultés organisationnelles multiples liées aussi bien à la configuration du marché, à la capacité des titulaires de lots de répondre rapidement aux besoins énoncés par les DR Pôle Emploi, qu'aux équipes de PE d'assurer convenablement le chainage des opérations d'orientation, de régulation de l'offre de service ainsi assurée et de gestion financière.
- [114] Indépendamment des conditions d'implantation territoriale définies par le marché, et après une période de rodage de l'ordre d'un mois, la réactivité des équipes et les modalités de prises en charge des publics s'avèrent aujourd'hui satisfaisantes : les flux de bénéficiaires sont orientés lors de réunions communes programmées à date fixe suivies de réceptions individuelles dans les jours qui suivent (jamais au delà de la semaine). Les affectations en consultants supplémentaires sont rapides (de l'ordre de 15j à 3 semaines). L'examen des parcours auquel s'est livré la mission n'a pas révélé d'écart significatif au plan des méthodes avec ceux présenté par les conseillers de Pôle Emploi. Toutefois la mobilisation de l'effort de formation s'avère moins soutenue et la mission a constaté lors de réunions auxquelles elle a participé, le décalage dans la connaissance des modes opératoires permettant de solliciter les OPCA entre des opérateurs sous-traitants et le titulaire du marché. De fait l'accompagnement des projets de reconversion est obéré par les conditions de paiement des prestations, dans la mesure ou l'OPP n'est pas en mesure de valoriser un retour à l'emploi survenu après un parcours long de formation (qui interviendra nécessairement après le terme du CTP ou de la CRP). Or l'expérience tirée du CTP démontre que 12% des bénéficiaires connaissent un retour à l'emploi de cette façon. Par ailleurs, la mobilisation des aides et mesures et particulièrement de formation s'inscrit dans une chaine de validation préalable par Pôle Emploi qui ralentit les process, alourdit ses propres charges, et nécessite un délai supplémentaire de l'ordre de la semaine par rapport à celui observé au sein des équipes de Pôle Emploi. Un passage en mode de délégation assorti de contrôles par sondage, et d'une capacité à travailler sur des formulaires en ligne dans un processus en « workflow » permettrait également d'alléger les charges administratives d'activité des équipes Pôle Emploi. De ce point de vue, l'organisation intégrée (les consultants sont placés au sein de l'équipe) usitée par TransitioCTP est plus performante : les méthodes sont partagées et l'activité régulée quotidiennement.

[115] Au travers de la mise en place de ces marchés, et notamment sur le CTP, Pôle Emploi attend que les Opérateurs Privés fassent la preuve de la qualité de leur intervention mais aussi de leur capacité à assumer un fort degré de flexibilité (capacité à s'adapter à une grande diversité de profils de candidats, capacité à assumer des flux d'entrées

[118] Le partenariat public / privé sur l'emploi et ses déploiements opérationnels, gagnerait à être construit à l'échelle d'une ou plusieurs régions sur un spectre d'activités beaucoup plus globales que ce n'est le cas aujourd'hui. Ainsi Pôle Empl

- Au plan de l'orientation et de la définition des projets, les démarches de recherche personnelle s'appuient sur des ateliers collectifs destinés à outiller les bénéficiaires, à bousculer leurs représentations sur les métiers qui recrutent, à leur apporter les méthodes leur permettant de mieux se connaître et de valoriser leurs atouts au moment d'un entretien de recrutement. Les « enquêtes terrain », les évaluations en milieu de travail(EMT), les conférences organisées avec des professionnels poursuivent ce même objectif. Un état descriptif de ces mises en situation accompagne chaque dossier de formation présenté aux OPCA et contribue à la qualité de préparation des projets.
- [123] C'est une étape incontournable et préalable à tout projet de reclassement, dont le postulat et la méthodologie sont systématiquement vérifiés par le conseiller avant validation. Cette pratique usitée sur les sites TransitioCTP se développe progressivement sur l'ensemble des sites Pôle Emploi CTP mais également CRP¹⁶.
- [124] Les projets de retour à l'emploi s'appuient souvent sur des ateliers de découverte de l'environnement, des ateliers d'appui à la recherche d'emplois et un travail de prospection réalisé par l'équipe en corrélation avec les autres équipes de Pôle Emploi. Les projets sont alors diversifiés, orientés vers des métiers qui recrutent et s'articulent autour de métiers choisis plutôt en raison des opportunités qu'offre le territoire et les réseaux professionnels activés qu'en raison de la proximité professionnelle.

Observation recueillies sur le bassin de Montbéliard, Belfort, Luxeuil; les reconversions se situent surtout vers les secteurs de :

- la santé et du service (aide soignante, auxiliaire de puériculture, ambulancier, aide domicile, aide médico-psychologique),
- les travaux publics (permis poids Lourd, CACES engins de chantier...),
- le bâtiment (Chauffagiste surtout), quelques reconversions dans le secteur de l'artisanat (ébéniste, tourneur sur bois...).

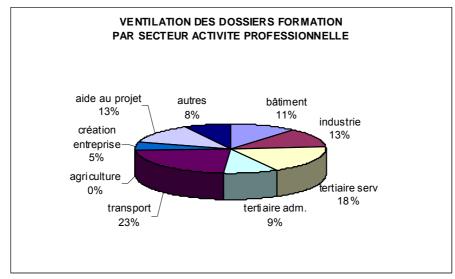
La majorité des formations ont pour motif l'élargissement et le développement des compétences :

- formation permis poids lourd, CACES dans le domaine des TP, complément de compétences dans le domaine du bâtiment (peintre qui effectue une formation de plaquiste ou une spécialité peinture décorative...)
- mécanicien qui se spécialise en débosselage, pour les personnes issues de l'industrie, qualifications dans le domaine de la soudure, de la commande numérique,
- validation de CACES (en lien notamment avec la demande et le besoin de PSA), formation en langues pour les cadres,
- spécialisation comptabilité pour les personnes issues du secteur tertiaire,

Validation du permis super lourd pour les conducteurs routiers.

Par conséquent, le CTP recourt davantage à la formation dans le contexte actuel pour deux raisons : reconversion totale (en raison du marché saturé dans le métier d'origine), ou spécialisation ou/et développement des compétences dans le secteur d'origine en attente notamment d'une reprise.

¹⁶ Il s'agit là d'un des aspects les plus efficients du partenariat avec les OPCA (modélisation du process par l'aval induite par la forme de présentation des demandes de financement des projets)



Source: Tableaux IGAS source TransitioCTP année 2009 (7 bassins)

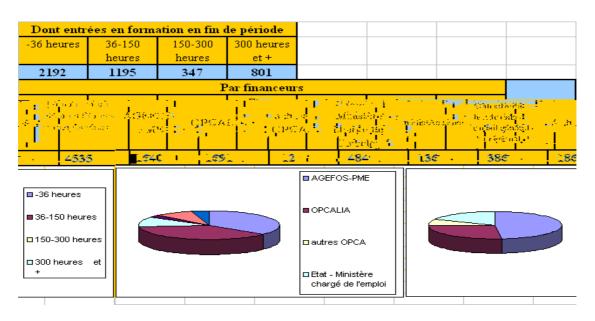


Tableau 15: Freins pour l'accès à la formation (enquête bénéficiaires)

Les adhérents CRP rencontrent plus de difficultés à obtenir des formations, les problèmes de financement constituent la principale difficulté. Q77 (IPSOS-Loyalty)

Des problèmes de financement
Des délais d'attente trop longs
Je n'ai pas trouvé la formation que je souhaitais (pour des raisons de contenu, de qualifications, de durée, de disponibilité)
Une formation trop éloignée du domicile
Je ne remplissais pas les conditions pour suivre la formation
Des frais de déplacement non pris en charge
Autres

CRP	CTP	les 2
49%	43%	47%
17%	32%	24%
26%	16%	22%
10%	16%	13%
14%	11%	13%
11%	14%	13%
6%	11%	8%

Tableau 16 : Exemples de reconversions ou changement de métier

Métier d'origine	Métier de reconversion Données Pôle Emploi Mulhouse	Métier d'origine	Métier de reconversion Données Pôle emploi Mulhouse		
Responsable relation clientèle	+Créateur d'entreprise : Vente vêtements professionnels	Ouvrier polyvalent d'entretien des bâtiments	Employé Multiservices		
Technicien Polyvalent	Suite AFPR, CDI en tant que chauffagiste sanitaire	Magasinier	Technicien-préparateur suite à AFPR		
Responsable production mécanique	Créateur d'entreprise : Montage pneu	Secrétaire Commerciale	Secrétaire Comptable suite à AFPR		
Agent d'entretien industriel	Formation Ouvrier agricole	Assistante de direction	Projet de reconversion métiers de la vente,		
Vendeuse article de sport	Créateur d'entreprise : Magnétiseur sur Munster	Cuisinier-traiteur	Magasinier,		
Tourneur	Magasinier Cariste : Formation licence cariste 1-2-3-4-5	Opérateur-régleur- programmateur	Agent de maintenance chauffage suite à formation		
Assistante de Direction	Suite EMT : Aide soignante	Commerciale auprès des entreprises	Agent Général en Assurance		
Employée polyvalente de restaurant	Demande d'agrément : Assistante maternelle	Responsable administrative	Conseillère à l'Emploi,		
Magasinier cariste	Formation menuisier	Responsable méthode	Licence professionnelle formation et accompagnement		
Imprimeur	Préparation au concours d'aide soignant	Ouvrier d'entretien des espaces verts	Adjoint Technique de mairie		
Agent de contrôle et Créateur d'entreprise : toiletteur pour conditionnement chien itinérant		Chargé d'emploi en ETT	Conseiller à l'emploi		
Photographe	Suite EMT, formation technicien informatique	Serveuse de restaurant	Formation conseillère séjour voyages		
Opérateur de production de métaux	rateur de production de Suite FMT : Formation Menuisier		Projet formation d'auxiliaire ambulancier,		
Responsable exploitation transport routier			Projet de création d'entreprise		
Boulanger	Formation licence cariste 1-3-5 CDD magasinier cariste	agent d'entretien de nettoyage industriel	Employée de collectivité		
Responsable magasin	Création d'entreprise : Vente de vêtements Femme	Enologue en recherche développement	Technico Commercial,		
Manipulation radiographie	Suite EMT : Aide médico psychologique	Câbleuse en électronique	Conseillère des ventes		
Chef des ventes Animatrice tourisme		Technicien de maintenance informatique	Responsable de rayon		
Agenceur de cuisine	Créateur d'entreprise : Montage et agenceur de cuisine	Fraiseur	Projet formation Conseiller en insertion professionnelle		
Esthéticienne	En formation management de la		Création d'entreprise travaux de revêtement sols et murs,		
Infographiste	En formation management de la		Formation Agent de restauration		
Vendeuse			Création d'entreprise auto- entrepreneur menuiserie-pose,		
Opérateur sur machine	Formation gestionnaire de production	d'agencement Esthéticienne	Formation CAP petite enfance		
Conducteur / Conductrice de machines de conditionnement	Après trois EMT a démarré la formation ADVF	Vendeuse prêt-à-porter	AFPR employée libre service		

2.1. La formation soutient les projets individualisés de transition professionnelle

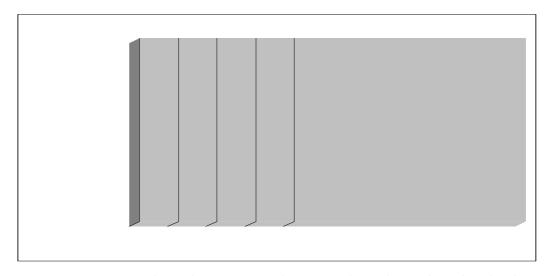
[125] Le développement des compétences est un objectif transversal qui s'inscrit en soutien des

De se perfectionner dans des domaines spécifiques
D'acquérir un diplôme ou une qualification (diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle)
De changer de métier
D'obtenir une habilitation technique, un permis de conduire

80%
47%
43%
34%

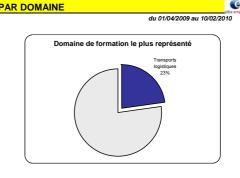
- [128] La mission observe que la formation accompagne essentiellement des objectifs de perfectionnement ou d'élargissement des compétences professionnelles, ou plus simplement de certification que le mode de gestion personnalisé accompagne de façon efficace. La formation accompagne ainsi une valeur perçue par les bénéficiaires comme essentielle du point de vue de l'employabilité et du maintien des compétences.
- [129] Cet investissement soutient, du fait du caractère transversal des compétences relationnelles, comportementales, managériales le cas échéant, et techniques (c'est notamment le cas dans de nombreuses fonctions administratives de gestion ou d'encadrement), la capacité à aller chercher l'emploi dans des secteurs différents de celui d'appartenance du dernier emploi exercé. L'effort de formation facilite ainsi un retour à l'emploi, durable au regard du potentiel dont dispose ainsi le bénéficiaire de cette formation et rapide au regard des opportunités du moment qu'offre le territoire de projet.

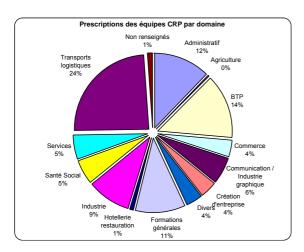
Graphique 4: Exemples de formation / objectifs de perfectionnement

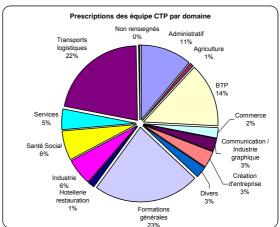


Source: Sources DR Pôle Emploi PACA/ CRP(haut) DR Pôle Emploi Nord Pas de Calais(bas)

PRESCRIPTIONS DE FORMATION				
Domaine de formation	CRP	СТР	Total	
Administratif	86	115	201	
Agriculture	3	10	13	
BTP	97	142	239	
Commerce	27	24	51	
Communication / Industrie	40	30	70	
Création d'entreprise	26	35	61	
Divers	26	26	52	
Formations générales	76	241	317	
Hotellerie restauration	7	13	20	
Industrie	67	61	128	
Santé Social	36	65	101	
Services	38	47	85	
Transports logistiques	172	226	398	
Non renseignés	7	2	9	
Total	708	1037	1745	







2.2. La validation des acquis de l'expérience est mobilisée mais peine à s'intégrer avec la réactivité nécessaire

Si l'utilité de ce mode de reconnaissance de l'expérience et des savoirs n'est pas à démontrer, force est de constater que le travail produit par les équipes CTP comme CRP rencontrées se heurte essentiellement encore aujourd'hui à des lourdeurs de programmation des sessions de jury qui retardent souvent de plusieurs mois la mise en œuvre des projets induits et neutralisent l'intérêt pourtant réel de ce droit. Le parcours ne saurait ainsi unique, l'adhérent et son conseiller travaillent sur un projet professionnel immédiat simultanément avec le parcours en VAE. Les données transmises par le Contrôle de gestion de la DG Pôle Emploi chiffrent à 60 pour la CRP et 3 pour le CTP le nombre d'aides au projet de VAE mobilisées (pour les raisons déjà exposées/données saisies, la sommation des données relevées par la mission sur l'ensemble des 22 sites visités atteint 270 bénéficiaires). A titre illustratif, les équipes CTP de Calais et d'Istres, CRP de Marseille organisent des sessions de sensibilisation d'une durée de 2h pour informer les bénéficiaires potentiels des conditions de mise en œuvre de la démarche, des ressources locales en appui et des modalités de prise en charge de ce type de projet.

Exemples de parcours VAE mis en œuvre

[131] L'équipe CTP Calais a animé 17 ateliers sur la VAE., 88 adhérents y ont participé, 8 adhérents ont engagé la démarche VAE et 1 adhérent l'a terminé positivement.

Diplôme concerné:

- BTS BUCS (compta et commerce)
- Licence anglais LEA
- Bac pro commerce
- BTS assistant Technique ingénieur

- BTS MUC (Management d-d7snités Commerciales)
- BP coiffure (2)
- BTS professions immobilièr-d7
- Titre professionnel Technicienne supérieure gestion de production.7

Graphique 5 : La VAE est proposée plus souvent en CTP

LARMPAGNEMENTE PHUSALORIÉ HIENNÉ POURSMOTIFIÉ QURAMONTE CTP.



Ledādhérents ont-ildīdénéficié d'uneādide à la Validation d-d Acquis de l'Expérience 7 (Q76)

Tableau 18:	Exemples de parcours VAE bassin de Rennes-Vitré-Segré-Redon (transitioCTP) et Le
	Havre Dieppe, Istres (Pôle Emploi)

profil de l'adhérent à son entrée dans le certification degré d'avancement de la Dates CTP CTP Métier initial visée VAE

2.3. Cet effort de formation est mobilisé par les OPCA, et inégalement par les Régions et Pôle Emploi.

- [132] La participation et le niveau d'engagement des Régions ainsi que celle de Pôle Emploi sont actuellement indispensables à la continuité des parcours. Les partenaires sociaux l'ont souligné à plusieurs reprises. Pôle Emploi mobilise essentiellement l'outil AFPR, en appui à l'adaptation à un emploi repéré. Cet outil qui mobilise une formation dispensée le plus souvent par l'entreprise, est également bien maitrisé par les conseillers. Pôle Emploi assure également la prise en charge de frais de déplacement au moyen des ADAF. Les achats de formation (AFC) engagés par Pôle Emploi ont été relativement mobilisés au 1° semestre (notamment pour la CRP). Depuis le 2° semestre 2009 les marchés lancés par Pôle Emploi s'avèrent par contre inadaptés à ces deux dispositifs, car ils ont été conçus sur un objectif d'achat collectif facturé forfaitairement en heure groupe. La gestion de la commande se décline en référencement puis en marché subséquent, après nouvelle mise en concurrence sur l'action considérée. Cette gestion par Pôle Emploi de la formation s'avère incompatible avec la prise en compte de projets individuels. La mission a cependant observé en Poitou- Charente que la DR Pôle Emploi au moyen d'un dispositif centralisé de traitement de la demande de formation (TCF) et des services associés (aide à la mobilité notamment), parvient à financer les continuités de parcours professionnels (post financement OPCA) à défaut de telles facilités dans les programmes de droit commun mobilisés par la Région et dans les marchés collectifs de Pôle Emploi.
- L'engagement de la Région Bretagne, avec le chéquier FORCE et la commande publique doit être souligné. D'autres Régions dont notamment le Nord-Pas de Calais s'engagent sur ces continuités sur des financements individualisés (L'expérience acquise dès 2003 sur le dispositif ARRMEL et la plate forme Textile dans le Nord Pas de Calais, avec l'organisation de comité des financeurs peut, peut être, ici reproduite ; il en a été fait part aux DIRECCTE qui ont été invités à les réunir).
- [134] Les continuités de parcours de reconversion bénéficient de concours de la plupart des Régions (place accessible sur l'offre territoriale de formation programmée, et chèque individuel formation).



Pour le CTP, AGEFOS - PME et OPCALIA jouent un rôle moteur, grâce à l'accord national du 08/01/09qui est décliné sur chaque site en apportant l'ingénierie et les souplesses financières indispensables à la construction des parcours de formation. C'est un facteur de sécurisation du financement, qui associé à un processus rapide et structuré de validation est considéré comme facilitateur par les équipes locales. AGEFOS – PME et OPCALIA se sont associés auprès des équipes CTP à l'ingénierie de projets, parfois même au signalement d'opportunités de recrutements. Pour la CRP, dans le cadre de l'appel d'offre FUP¹⁷, les deux OPCA interprofessionnels, OPCAIM, FORCO, AGEFAFORIA, PLASTIFAF et OPCA CGM ont mis en place une **procédure de prise en charge commune** qui facilite opportunément la mise en œuvre d'actions de formation au profit des bénéficiaires. Cette organisation est toutefois complexe pour effectuer le rattachement des ouvertures de droits (au regard de l'assujettissement de l'entreprise ayant licencié). L'effort de formation ainsi financé contribue au maintien de l'employabilité, à la réduction des freins au retour à l'emploi (maîtrise des savoirs de base, usage autonome d'Internet), comme à l'effort de développement des compétences, des projets de reconversion vers des métiers

¹⁷ Suite au sommet social réunissant les partenaires sociaux de février 2009 et à la création du fonds d'investissement social(FISO), le FUP a lancé l'appel à projet pour mettre en œuvre les mesures d'urgence qui y ont été décidées.

	PRT N°RM	I2010-063P
	ion en c niers obj	roissance ectifs (cf.
	RP)	

[137] L'appui des OPCA se manifeste également sur les registres de l'expertise, de l'appui à la recherche d'organismes de formation (en mobilisant ceux travaillant plus souvent pour les entreprises), de la connaissance des contenus de mé

- La mobilisation des réponses aux demandes d'entrées en formation reste très inégale selon les sites, un délai important étant opposé pour l'accès à certaines formation, soit en raison de la rareté de l'offre (ex : installateur thermique et sanitaire), soit en raison de l'incapacité à individualiser les accès en dehors de périodes prédéterminées (ex : métiers de la santé). La mobilisation de la commande publique de l'AFPA s'avère un élément de souplesse déterminant dans la gestion rapide de ces parcours individualisés. Il en est de même des parcours construits en partenariat avec les entreprises (action de formation préalable à l'embauche AFPE, contrats de professionnalisation).
- [143] Certaines Régions ont fait observer le caractère répétitif de certains projets, leur limitation aux domaines couverts par les organismes locaux, et ont souhaité la mise en œuvre d'un examen collégial et systématique en comité des financeurs des parcours de formation projetés, pratique que les DRTEFP se sont engagés à mettre en œuvre rapidement. Ces comités permettent de limiter les effets d'aubaine que certains organismes de manquent pas d'exploiter, en présentant parfois des variables tarifaires de 1 à 3. La Région Nord- Pas de Calais s'attache également à répondre aux besoins de façon individualisé, et soutient l'importance d'un choix fait par les bénéficiaires eux-mêmes.
- La personnalisation des parcours nécessite la plus grande réactivité¹⁸, et les conseillers auditionnés sur les sites ont pu confirmer que nombre de projets ont été reconsidérés au regard de l'effort de mobilité qu'ils sous-tendaient, voire même en fonction de la nature de l'offre de formation disponible. Un effort de sensibilisation des organismes de formation présents dans la proximité de chaque site d'expérimentation du CTP a été conduit par les chefs de projets, mais l'individualisation des accès et parcours reste souvent au rang de leurs intentions, et les délais d'accès à certaines formations sont souvent anormalement longs (plusieurs mois voire pour nombre de formations qualifiantes) La difficulté à mobiliser rapidement une action de formation qualifiante nécessite à défaut de solution locale un effort de mobilité, et la DG AFPA a été sollicitée en appui pour faciliter un tel accès à bref délai. Une organisation a été adaptée au plan régional et national à cet effet.

Recommandation n°17: Inciter les organismes de formation à la plus grande réactivité pour une prise en charge individualisée de parcours et la rapidité d'accès en formation : organiser avec le concours des OPCA, des DIRECCTE, des Régions, les conditions permettant d'obtenir des délais tendant à ne pas dépasser 1 mois pour l'accès à la formation.

<u>Recommandation n°18:</u> Accroitre l'effort de formation pour les CTP et la CRP (engagé encore de façon très inégale selon les sites) dans sa dimension développement des compétences. S'assurer avec les chefs de projets et les partenaires financeurs de la mise en œuvre adaptées des solutions.

_

¹⁸ La personnalisation des actions de formation est réalisée plus aisément par les organismes de formation sur des périodes courtes de formation, compatibles avec des entrées –sorties régulières. Dans les process qualifiants, l'organisation pédagogique peut tenir compte des savoirs acquis et procéder à des entrées décalées, sous la double réserve de disposer de plusieurs formateurs et de capacités techniques adéquates. Les organismes de formation pour disposer de telles capacités doivent pouvoir s'organiser avec des marchés lisibles et des règles de gestion comme des politiques de prix ajustés au regard des charges induites.

2.6. L'appui à l'idée d'entreprendre sollicite des réseaux spécialisés en appui des porteurs de projets, comme les outils de formation

CREATION OU REPRISE D'ENTREPRISE Ex d'outils mobilisés par Pôle Emploi et TransitioCTP

- partenariat avec structures locales accompagnant les créateurs. Formation spécifique et conseils post création, service d'amorçage des projets avec outil Balise, lieu ressource cité des métiers,
- partenariat avec couveuse d'entreprise, ou coopérative d'activités
- atelier de sensibilisation animé par Boutique de gestion locale
- [145] Créer ou reprendre une entreprise est un projet souvent caressé par certains bénéficiaires, et pour lequel le CTP constitue l'occasion d'un approfondissement voire d'une mise en œuvre. C'est aussi l'opportunité d'une voie nouvelle de reconversion pour certains de ceux qui veulent »vivre et travailler au pays ».
- Au sein des équipes de TransitioCTP et de Pôle Emploi, certains référents disposant d'une expérience étendue sur ce champ, assurent une sensibilisation auprès des bénéficiaires. La mise en relation avec les structures d'aide à la création d'entreprise, peut être ainsi complétée en amont par un accompagnement à l'émergence du projet incluant les étapes indispensables relatives à l'étude de marché, la définition du produit ou service, la démarche commerciale, le plan de financement. Les tableaux de suivi de TransitioCTP témoignent du fait que 16,5% des retours durables à l'activité ou l'emploi s'inscrivent dans ce cadre.
- [147] Le travail relatif à l'appui à la création d'entreprises gagnera à être développé sur les phases amont (sensibilisation à la création, travail intermédiaire de l'idée au projet, savoir s'organiser et gérer son temps) et capitalisé avec l'ensemble des conseillers affectés à ces programmes. L'appui des DIRRECTE sur les programmes NACRE pourrait être sollicité; d'autre part les coopératives d'activité et couveuses s'avèrent souvent méconnus. La formation mobilisée sur des aspects techniques comme sur les phases de conduite du projet est très appréciée (l'AFPA mobilise un programme adapté et accessible en FOAD).
- [148] Les partenariats avec les MDE, et certaines MIFE ouvrent l'accès aux dispositifs de sensibilisation tel l'outil BALISE (base constituée de 700 exemples facilitant des liens avec les créateurs), ainsi qu'avec les réseaux consulaires et services d'appui au projet piloté par la CDC. Il serait également opportun de favoriser les projets de reprise et de densifier les actions de conseil relatives au cadre juridique de la création en fondant un partenariat renforcé avec l'APCM et le réseau des chambres de métiers comme l'a proposé à la mission l'union professionnelle des artisans(UPA).

Tableau 19 : Nb. De personnes ayant l'idée de créer

1 adhérent sur 5 avait un projet de création ou de reprise d'entreprise au début de son suivi. Parmi eux, 30% s'orientent vers un statut d'auto-entrepreneur Q59 et Q80 (Ipsos-Loyalty).



<u>Recommandation n°19:</u> Systématiser l'information relative à la création et reprise, et inventorier les réseaux et services concourant à la création et reprise d'entreprises (qui fait quoi)

Extraits du rapport de Jean Marie Marx (Janvier 2010) relatif à la formation des demandeurs d'emploi « La possibilité pour le demandeur d'emploi d'entrer en formation se heurte dans la pratique à des délais importants : dans 43 % des cas, le délai séparant la prescription de la formation par le service public de l'emploi de l'entrée effective du demandeur d'emploi en formation est supérieur à 6 mois.

Le délai moyen est estimé à 129 jours. Enfin, au sein du service public de l'emploi, le délai de passage entre le niveau du conseiller de Pôle Emploi et la prestation d'orientation spécialisée (S2) a été estimé en 2008 entre 17 et 50 jours, pour un objectif de 15 jours. Une des causes de ces délais d'attente pour entrer en formation est la forte saisonnalité des entrées : selon les données de l'AFPA pour les entrées en 2007-2008 (hors chèques bureautique, passeport internet et formation en langues), plus de la moitié des entrées sont concentrées sur les mois de septembre et octobre. Cela signifie que le demandeur d'emploi se voyant prescrire une formation dans les mois "creux" de l'année (soit de mars à juin), risque fortement de devoir attendre jusqu'en septembre pour entrer en formation. Les données de Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi indemnisés confirment cette tendance qui peut s'expliquer par trois facteurs :

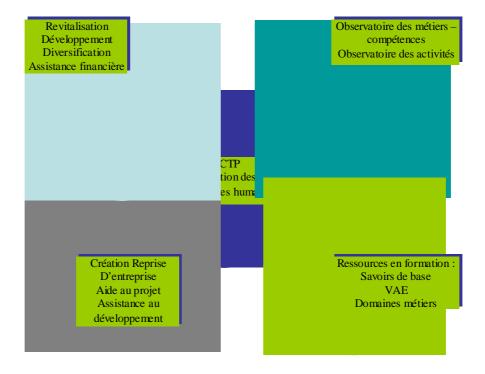
- la prégnance des rythmes scolaires et universitaires tant pour les formateurs que les demandeurs d'emploi ;
- l'opérationnalité dans le temps des jurys pour ce qui concerne les formations diplômantes ;

[151] L'expérimentation du CTP met en évidence des besoins spécifiques d'appui aux équipes locales que les Maisons de l'Emploi (lorsqu'elles existent) soutiennent lors leur mise en place. L'observation territoriale de l'emploi, des métiers et activités, est très utile pour favoriser une

[154] Le pilotage local de l'expérimentation est assuré sur chacun des sites. Le comité de pilotage associe le préfet ou son représentant, les représentants des collectivités territoriales concernées, les membres du service public de l'emploi, les partenaires sociaux, les représentants du monde économique. Un effort doit néanmoins être fait sur certains bassins pour mieux impliquer élus et partenaires sociaux.

Graphique 7 : Présentation systémique des domaines d'interactions (mission IGAS Appui CTP CRP)

Territoire et CTP domaines et fonctions clefs



Institutions et acteurs principaux

Collectivités locales et territoriales Consulaires Agence de développement Banques et Plateforme d'initiative Réseaux d'appui à la création Conseils spécialisés, avocats Organisations professionnelles Syndicats de salariés Maison de l'Emploi OPCA, FONGECIF Organismes de formation Service public de l'Emploi

- Parfois les partenaires soulignent qu'il y a trop de réunions multiples : comité technique ou de pilotage, comité de suivi, comité des financeurs, observatoire des métiers ... (en plus de la rencontre des équipes Pôle Emploi ...). Ces réunions sont pilotées par la Préfecture, la DIRECCTE, Pôle Emploi ...Peut-être envisagé par économie de moyens un COPIL suivi directement d'une conférence de financeurs. Lorsque les acteurs se connaissent, certaines réunions peuvent être effectuées par téléphone pour certaines, ou donner lieu à des échanges par courriels. Les bassins CTP comprenant plusieurs départements peuvent faire l'objet de comités communs : par exemple : le bassin de St Etienne : réunion commune pour la Loire et l'Ardèche, le bassin du Havre pour les deux Normandie...
- [156] Pour leur part, les élus rencontrés par la mission soulignent l'intérêt du dispositif comme son impact local : « le CTP c'est opérationnel, visible, et permet de tirer le projet de Maison de l'Emploi vers l'action. C'est un laboratoire d'essais et nous sommes très attentifs aux formes d'accompagnement personnalisé ».

3.2. La CRP pâtit d'une absence d'ancrage territorial

- [157] La CRP ne bénéficie pas d'un tel ancrage territorial, et aucune disposition n'est arrêtée pour associer les acteurs locaux à la délivrance de services (exceptions notables des Vosges à la demande du Préfet et du député Gérard CHERPION, et de la Haute Savoie à la demande du Sous Préfet de Bonneville et qui dispose d'une plateforme commune CTP et CRP, ou des comités se tiennent permettant une restitution sur les résultats de la CRP au même titre que pour le CTP).
- [158] Cette absence de restitutions et de relations institutionnelles de proximité entretient la demande de mise en œuvre de cellules de reclassement dans les entreprises connaissant des PSE.
- [159] La CRP n'a jamais fait l'objet, comme les partenaires sociaux le reconnaissent eux-mêmes, d'un pilotage territorial partagé. Ceci explique également la faiblesse endémique du système d'information au regard des objectifs de

Recommandation $n^{\circ}21$: Les Préfets, partenaires sociaux et élus doivent être impliqués dans le pilotage au plan territorial des deux dispositifs, et un effort de communication sur le dispositif CRP comme sur le dispositif CTP et l'accompagnement qu'ils prodiguent doit être déployé à cet effet.

3.3. Un partenariat contrasté : les collectivités territoriales soutiennent ou négligent ces dispositifs

- [162] **Les collectivités territoriales**: le rôle particulier assuré par les collectivités doit être souligné.
- [163] L'engagement des Régions et des collectivités locales dans les schémas de développement économique, les initiatives d'appui à la création et reprise d'entreprises, les partenariats noués avec les départements pour répondre aux besoins d'appui social ou de mobilité, l'implication de nombre de Maisons de l'Emploi dans le partenariat avec les équipes, contribuent à amplifier l'impact des dispositifs dans le processus de retour à l'emploi durable. La coordination entre financeurs permet de peser sur la réactivité des organismes de formation.
- [164] En Bretagne dès 2006 (comme le prévoit l'ordonnance du 13/04/06 et les textes d'application) un accord de partenariat a été signé entre la Région et l'Etat, et permet aux bénéficiaires de disposer des avantages liés aux dispositifs de prise en charge individualisée de la formation mis en place par cette collectivité territoriale. Il en a été de même en Nord Pas de calais en 2009 par un accord relatif à la continuité des parcours professionnels qui couvre les dispositifs CTP et CRP, en allouant également un complément de moyens d'accompagnement et une enveloppe pour financer des actions individualisées.
- Dans les autres Régions, ce partenariat avec l'Etat n'a pu être formalisé mais fonctionne pour autant, avec la mobilisation de réponses inscrites dans leur commande publique.
- [166] Ainsi en Rhône Alpes est mis en place un « pass reconversion » dont la gestion est confiée à Pôle Emploi, qui permet de financer des continuités de parcours dans la limite individuelle de 10000€
- Les Régions Alsace, Centre, Franche Comté, Basse Normandie mobilisent des solutions individualisées sur ce point en complément d'un accès ouvert à l'offre territoriale de formation qu'elles financent. La région Lorraine pratique également le décaissement direct auprès de bénéficiaires d'aides individuelles à la formation. A défaut de telles facilités dans les programmes de droit commun mobilisés par la Région Poitou Charente (avec un programme collectif et très peu de souplesse dans les accès à son offre de formation) et Provence Alpes Cote d'Azur qui ne prend en charge des parcours en CTP et CRP que lorsque l'offre de formation territoriale présente des vacances de places. La Région PACA s'avère opposée à soutenir l'expérimentation et dans ces deux cas, l'AFPA ne peut sans l'accord des Régions faciliter l'accès à ses dispositifs qualifiant pour lesquels sont opposées d'autres priorités¹⁹.
- [168] Les Régions se sont globalement engagées dans un partenariat d'un niveau inégal mais dont les implications sont positives au regard de la régulation de l'offre de formation, et de leur participation à la prise en charge des projets.

<u>Recommandation n°22 :</u> Développer la coordination entre financeurs (Etat, OPCA, Pôle Emploi, Régions) pour une cohérence territoriale propice à la continuité des parcours et la mobilisation de l'appareil de formation (l'engagement de l'ensemble des régions est

¹⁹ Les adhérents CTP n'ont pas accès aux places région de l'AFPA (même sur les formations déficitaires) et il n'y a pas d'engagement de la région sur les formations du secteur « santé et social » pour des continuités de parcours post CTP (précise l'équipe CTP PACA).

indispensable au regard de leurs compétences économiques et de formation professionnelle et notamment quant à la continuité des parcours longs de formation et de reconversion).

3.4.

[176] Pour les bassins du Havre- Dieppe- le Tréport-Lisieux et de Niort- Cerizay -Fontenay le Comte gérés par Pôle Emploi que la mission a également visités, cette organisation est plus distancée et la coordination est limitée à la consolidation des résultats. Les capacités opérationnelles acquises par les équipes TransitioCTP pourraient être mise à profit des équipes CTP et CRP dans un objectif de capitalisation des pratiques avec l'appui de l'AFPA.

La CRP: un management distancé et non intégré

- [177] Dès la création de la convention de reclassement personnalisée en avril 2005 est apparue une insuffisance quant au pilotage opérationnel du programme. Les personnels affectés à l'accompagnement du dispositif ont été mobilisés de façon diverse : soit au sein d'équipes dédiées bénéficiant d'un animateur, soit éclatées au sein des unités territoriales, soit même affectées simultanément à des taches d'entretien auprès des DE dans le cadre du SMP par exemple. Aucune doctrine d'emploi n'a été réellement établie comme en témoigne les instructions internes de l'ANPE.
- [178] Lors de la mise en œuvre des dispositions nouvelles arrêtées par les partenaires sociaux (accord du 23/12/08), la DG de Pôle Emploi a mis en œuvre un réseau de correspondants régionaux. Ce réseau s'est avéré dépourvu de capacités d'animation et de décisions pour accompagner de façon efficace la nouvelle offre de service que le gouvernement et les partenaires sociaux avaient voulu rapprocher au plus près de celle mobilisée dans le cadre du CTP. Les partenaires sociaux et administrateurs rencontrés par la mission soulignent une carence au plan national au regard des ambitions et des enjeux forts sur CTP et CRP: pas de réelle direction nationale de projet disposant d'une expertise opérationnelle et d'une connaissance terrain et des acteurs avérés...et d'une capacité transversale d'animation des équipes en région avec pour objectif de modéliser une démarche projet éprouvée.
- [179] Suite aux propositions formulées par la mission d'appui IGAS (février septembre 09) sur ce sujet, le Directeur Général a décidé de nommer des responsables du programme licenciés économique au sein de la hiérarchie régionale et auprès de chaque DR. Ces décisions, qui recouvrent des niveaux hiérarchiques assez disparates dans les régions visitées, ont tout de même permis dans l'ensemble de clarifier les relations avec les partenaires impliqués dans la délivrance de services et notamment avec les OPCA, ainsi que de faciliter la communication avec les équipes et animateurs placés auprès d'elles.
- Les conseillers CRP peuvent indifféremment selon les sites visités être localisés en sites mixtes ou sites dédiés, aucun schéma d'organisation n'ayant été arrêté sur ce point. La qualité de délivrance de services ne donne lieu à aucun régulation coordonnée, celle-ci étant tributaire de la présence ou non dans la proximité, d'un animateur d'équipe ou d'un responsable de site ou directeur territorial ou adjoint au directeur territorial s'intéressant au dispositif²¹ parmi l'ensemble de ses nombreuses taches quotidiennes et missions. Lorsque cette animation est assurée par un cadre territorial dédié (situation rencontrée à Lens, Epinal, Bonneville, Mulhouse), l'organisation mise en œuvre tend à se rapprocher de celle retenue pour le CTP. Dans le cas d'animation en Plate forme CTP-CRP (Bonneville, Etang de Berre, Dieppe-Tréport, Poissy-les Mureaux), les effets dynamiques relatifs à l'implication des acteurs territoriaux viennent en appui faciliter la mobilisation optimisée des partenariats. Le Directeur Général de Pôle Emploi rencontré en Mars 2010 par la mission convient de la pertinence d'une ligne managériale dédiée au programme, mais observe que ce type d'organisation n'est pas conforme au schéma général d'organisation des unités de direction (DG) comme des unités territoriales.

²¹ Et de leur propre vision et point de vue sur les actions à conduire

[181] La relation avec les OPP est assurée pour l'essentiel au niveau du responsable régional du programme et des personnels en charge de la facturation. Certains cadres (ou animateurs) de sites ont développé une coopération sur la dimension formation notamment comme la délivrance de services (Bonneville, Lens, Mulhouse, Rouen- Dieppe). S'ensuit une meilleure performance d'ensemble et lisibilité du travail réalisé pour les bénéficiaires (propos recueillis lors des auditions de bénéficiaires).

<u>Recommandation n°23:</u> Nommer (auprès des directeurs territoriaux de Pôle Emploi) des cadres de proximité responsables et animateurs des programmes CTP et CRP. Introduire ces programmes dans le dialogue de performance et préciser les niveaux de responsabilité de la ligne hiérarchique (du niveau national au niveau local) vis-à-vis des résultats attendus

4. UN **INVESTISSEMENT INSUFFISANT DANS ENCORE** LA **PROFESSIONNALISATION** DES CONSEILLERS **SYSTEME** \mathbf{ET} LE **D'INFORMATION** RISQUE DE COMPROMETTRE LES RESULTATS **ATTENDUS**

4.1. Les ressources humaines affectées au sein des deux programmes sont gérées de façon très empirique

[182] Les tableaux ci après mettent en évidence la structure des effectifs affectés dans les programmes, .mais aussi certaines lacunes du contrôle de gestion soulignées en raison d'une fiabilité non avérée des données saisies. Le comptage des effectifs affectés dans les portefeuilles ne donne pas lieu au niveau des régions visitées à l'observation de règles de gestion précises, l'ensemble des « actes métiers » et des mesures mobilisées ne sont pas saisies, et des confusions se produisent autour de la notion de portefeuille actif.

Tableau 20 : Ressources sur Dispositif CTP Pôle Emploi février 2010

Bassins Pôle emploi	Nbre adhésions cumulées depuis l'ouverture du dispositif	Entrées du mois	Nbre adhérents en fin de période	OPP	Nbre adhérents en fin de période (hors OPP)	Nbre référent internes	s DE / référents internes
Auxerre	197	11	163	0	163	9	18
Briey/Bassin Houiller	238	65	236	38	198	11	18
Calais	679	37	618	157	461	11	42
Châteauroux	715	29	650	131	519	14	37
Châtellerault	496	11	414	0	414	11	38
Douai	3 108	130	2 083	391	1 692	22	77
Douai	2 231	56	1 133	0	1 133	11	103
Roubaix Tourcoing	877	74	950	391	<i>559</i>	11	51
Dreux	178	8	95	0	95	6	16
Etang de Berr e	600	43	536	172	364	8	46
Hagetmau	296	3	349	103	246	8	31
Le Havre	1 929	106	1 706	282	1 424	34	42
Le Havre	784	43	518	0	518	11	47
Dieppe/Tréport	663	39	717	190	527	14	38
Lisieux	482	24	471	92	379	9	42
Marne Moyenne	131	17	125	0	125	2	63
Mulhouse	1 278	56	1 080	229	851	23	37
Niort	2 004	50	1 376	86	1 290	22	59
Niort	1 389	24	754	86	668	9	74
Cerizay	395	7	422	0	422	10	42
Fontenay le Comte	220	19	200	0	200	3	67
Saint Etienne	749	157	694	119	575	16	36
Loire	513	118	507	119	388	9	43
Ardèche	147	18	143	0	143	2	72
Yssingeaux /Monistrol	89	21	44	0	44	5	9
Saint Quentin	358	34	343	155	188	5	38
Thiers	100	13	135	76	59	3	20
Val de Seine	252	33	245	0	245	12	20
Vallée de l'Arve	1 527	116	1 338	288	1 050	18	58
Total	14 835	919	12 186	2 227	9 959	235	42

Source SIAD

Tableau 21: Ressources sur Dispositif CRP février 2010

[183] La fonction indemnisation essentielle au regard de la sécurisation des ressources et de l'actualisation des dossiers bénéficiaires mobilise une expertise souvent rare et peut affecter en cas de défaillance de façon durable la qualité des services délivrés dans leur ensemble. Une personne à temps plein au minimum est nécessaire pour traiter des dossiers d'indemnisation (souvent 2), de gestion des mesures spécifiques (périodes d'activité, IDR, ARES, ARCE...), de réponses et traitement des réclamations, d'information des entreprises pour une complétude des dossiers de

Equilibrer les charges en personnels titulaires, et OPP et s'assurer d'une proportion raisonnable de conseillers (ou consultants) non titulaires.

[186] Cette politique de recrutement et d'affectation des ressources est articulée avec la montée en

- La connaissance de la sortie sur l'emploi n'est connue qu'au regard de la non réinscription des bénéficiaires sur la liste des demandeurs d'emplois. Le suivi des prestations et actions développées pour faciliter le retour à l'emploi n'est retracé qu'au moyen de commentaires sommaires inscrits dans l'applicatif DUO, et aucune restitution locale n'est rendue possible du fait de l'inadaptation de tels outils. Il s'ensuit que les équipes ont été amenées à devoir construire sur des tableurs Excel les outils qui leur sont nécessaires, permettant une capacité de suivi et de restitution. Les insuffisances actuelles du SI n'autorisent ni le suivi des bénéficiaires ni le pilotage de ces deux dispositifs et ne permettent donc pas la mise en œuvre d'un dialogue de gestion. Un suivi des cohortes mensuelles et la consolidation des résultats au « mois le mois » sont indispensables à la régulation de l'activité et l'obtention des meilleurs résultats.
- [195] Ainsi TransitioCTP a-t-il construit l'outil SDP qui autorise un suivi nominatif des parcours comme des restitutions appréciées pour le pilotage du dispositif. Toutefois la restitution des données nécessaires au pilotage est fragilisée du fait que les données n'en sont pas automatisées et sont produites chaque mois par le Gérant de cette filiale de l'AFPA (l'expérimentation devait durer initialement 2 ans et concerner 2000 bénéficiaires). En Haute Normandie et Nord Pas de Calais, la mission a pu apprécier la construction par les équipes de Pôle Emploi d'outils de qualité comparable et au demeurant automatisés pour la production des données de synthèse individuelle et de pilotage, dont elle a recommandé à la DG Pôle Emploi la diffusion.
- [196] Depuis l'été 2009, la DSI de Pôle Emploi prépare des évolutions importantes du SI qui devraient permettre dès avril prochain de saisir l'ensemble des données nécessaires au suivi et au pilotage. Pour autant il est précisé à la mission que la reprise des historiques s'avère impossible ce qui ne manque pas d'interroger sur la capacité à procéder dans des conditions de fiabilité suffisante à l'évaluation des résultats et de l'impact de ces deux dispositifs²². Les problèmes rencontrés par la mission sur ce point pour disposer de données homogènes et reflétant l'activité se poseront sans aucun doute lorsqu'à l'automne 2010 le moment de cette évaluation surviendra.

<u>Recommandation n°27:</u> Doter Pôle Emploi des outils permettant aux équipes d'effectuer le suivi des parcours et un pilotage rigoureux. Reprendre les historiques pour qualifier les sorties du dispositif. Le Système d'information doit impérativement être adapté à ces objectifs et les initiatives efficaces observées dans deux sites sur ce point capitalisées.

5. FOCUS SUR LES COUTS ET LES EQUILIBRES FINANCIERS

[197] La mission analyse dans le paragraphe suivant les clefs de financement du CTP. La CRP a été configurée par les partenaires sociaux sur un modèle équilibré, notamment en ce qui concerne le financement de l'allocation. L'Etat contribue à son financement dans le cadre des moyens d'accompagnement dédiés au programme, à parité avec l'UNEDIC sur les postes de conseillers et d'animateurs d'équipes. Des tableaux financiers sont annexés au présent rapport.

²² La mission a alerté le Directeur Général de Pôle Emploi au moment de la restitution finale sur la nécessité de disposer avant fin mai 2010 de résultats d'une qualité identique à celle fournie par TransitioCTP.

5.1. Le CTP : mode et circuit de gestion, structure comparée des couts

[198] La gestion du CTP s'inscrit dans un schéma complexe en raison à la fois du caractère expérimental du dispositif au moment ou il a été construit, et des conditions et limites dans lesquelles les partenaires sociaux gestionnaires de

[203] La convention signée dans le cadre du plan de relance avec l'Etat et l'UNEDIC dispose d'un

Graphique 10 : Structure de Couts du CTP

Constats pour l'exercice 2009 au 30/09

Au total un bénéficiaire mobilise : 13712€d'allocation+ prime de retour à l'emploi et 1750€ de dépense d'accompagnement ; enfin l'appui formation mobilise pour les 55% qui en bénéficient 4000€ (dépenses OPCA + autres financeurs)

(Source TransitioCTP exercice Mai 2006 à Mai 2008) soit une dépense moyenne de 16,5 K€

Observation : ces dépenses sont d'un niveau comparable à ceux d'un congé individuel de formation. Elles sont notablement augmentées en cas de recours à un OPP (cout unitaire moyen de 2400 à 2500€ de dépense d'accompagnement selon source TransitioCTP)

3) Les coûts de fonctionnement s'établissent à un montant cumulé de 896832 € soit 2,2% du total des charges d'exploitation.

Les dépenses de fonctionnement intègrent la complexité inhérente à cette gestion « sur mesure », à la dispersion des organes de gestion : rôles respectifs de la filiale Transitio-CTP, de Pôle Emploi, de l'Unedic, du cabinet Mazars.

Le poste Unedic apparaît dans ce contexte facturé à un niveau parfaitement acceptable au regard des opérations réalisées.

Nota : le poste fonctionnement peut être réduit en rationalisant le mode de gestion des appels de fonds en concours d'allocation et des contributions des entreprises et en supprimant la gestion des avances consenties aux bénéficiaires (et du recouvrement induit).

<u>Recommandation n°28 :</u> Simplifier les circuits financiers en ajustant la gestion de TransitioCTP sur celle pratiquée par Pôle Emploi, permettant l'actualisation «au fil de l'eau» des situations des bénéficiaires, et la réservation des avances aux cas exceptionnels.

5.2. Recherche des facteurs d'équilibre du résultat d'exploitation du programme CTP

a) les allocations comprennent des périmètres juridiques d'application qui génèrent une dépense que les concours financiers des entreprises et de l'assurance chômage ne permettent pas de compenser.

Emplois			Ressources
ATP	36,8	Préavis	28,6
Dont IDR+prime retour emploi	5,5	+ ARE	
	ST= - 8,2		
Périodes activité	- 1,5	Suppression carence	+ 2,4
Total	35,3	Total	31
Déficit	- 4,3	Subvention équilibre	+ 4,3

Tableau 22: Balance de comptes (prévisionnel TransitioCTP pour 9 mois2009)

[208] Il sera utile d'évaluer le cout des allocations servies aux personnes non éligibles à l'ARE, ainsi que les surcouts liés au non plafonnement des ATP: ces dépenses sont entièrement subventionnées par l'Etat.

_

^[207] On observera sur les données transmises par TransitioCTP (Pôle Emploi n'a pu communiquer des données consolidées à la mission²⁴) au principal le déséquilibre des dépenses affectées à la seule rémunération des bénéficiaires pour 36,8 M€ (dont 5,5 M€ IDR), avec les recettes dégagées par les entreprises (versement des préavis) et de l'ARE par l'assurance chômage (avec un nombre moyen de jours de carence de 39) : 28,6M€

²⁴ Un exercice prévisionnel pour 2009 est fourni par Pôle Emploi en annexes

- [209] Les indemnités de reprise d'emploi et les cotisations pour retraite complémentaire participent au déséquilibre structurel d'autofinancement. Ces indemnités de reprise d'emploi sont compensées exclusivement par le budget de l'Etat. Il serait légitime pour les entreprises assujetties qu'elles soient incluses dans les mesures du PSE. Par ailleurs l'incitation à la reprise d'emploi peut être reconsidérée dans le cadre de l'ARE.
- [210] L'hypothèse de suppression du délai de carence observé par l'UNEDIC pour le versement de l'ARE a été chiffrée (Il s'agit de rétablir la règle observée par l'assurance chômage sur les conditions de financement de la CRP, cad le paiement au premier jour de l'ARE) : le différentiel s'établit **pour 9 mois** d'exercice à 2 400 000 € de recette complémentaire et le besoin de subvention d'équilibre de trésorerie est réduit d'autant.
- [211] De même, le doublement (sur la base actuellement constatée) du nombre de bénéficiaires en activité pendant leur CDD CTP produirait il une économie sur le versement de l'ATP de 1,5 M €
- [212] Cette hypothèse pour 1 mois d'activité pour 40 à 50% des bénéficiaires est réalisable sous condition d'un pilotage affirmé liant activité et retour à l'emploi.

Nota : les cotisations employeur au titre des retraites complémentaires ne couvrent que 60% des sommes appelées par l'AGIRC ARCO, la différence est couverte par l'Etat (500k€en 2009 pour TransitioCTP).

b) L'accompagnement est financé correctement

- [213] Les 2123 518 € de recettes d'accompagnement sont à rapprocher des dépenses engagées pour rémunération des personnels et frais divers de fonctionnement 2 425 000 € (1,650 M€ en prestataires privés). Le cout moyen d'accompagnement ressort à 2425 + 2174 (m.a.d Pôle Emploi)

 1752€ par bénéficiaire. La dotation apportée par l'Unedic (585€) est restée calculée sur la base de celle affectée pour le suivi CRP en 2005 (sur un ratio d'1 référent par tranche de 120 bénéficiaires). Aujourd'hui, l'Etat et l'Unedic contribuent auprès de Pôle Emploi chacun pour 900 € (on peut néanmoins considérer que la mise à disposition de 47 agents par Pôle Emploi, compense la différence de financement pratique pour TransitioCTP).
- [214] Nous avons également évoqué plus haut le niveau de contribution de l'Etat dans la limite de 2000 €par bénéficiaire au financement des dispositifs de reclassement.
- [215] Une contribution partagée entre les entreprises, l'UNEDIC et l'Etat en fonction de la situation des entreprises assujetties à l'obligation des PSE, et des droits ouverts à l'assurance-chômage pourrait être renégociée et réajustée sur ces bases.

c) Frais de gestion

- [216] On observe dans ce mode structurel de présentation que les frais de gestion ne sont pas autofinancés hors subvention. Ceci conforte la nécessité actuelle de la subvention d'équilibre versée par l'Etat. On doit pouvoir les réduire de 0,4 M €en optimisant le fonctionnement autour d'un opérateur unique.
- [217] En conclusion, l'équilibre d'exploitation du programme doit être examiné au regard du périmètre juridique voisin de la CRP. Dans l'objectif d'une unification des dispositifs, une renégociation des modes de financement sera indispensable.
- [218] On observera avec intérêt sur ces points l'avis des partenaires sociaux.

[219] La question de la prise en charge des personnes privées pour motif de restructuration, d'un renouvellement de CDD ou CTT, comme des personnes ne disposant pas d'un droit à l'assurance chômage renvoie aux négociations autour du périmètre des filières d'indemnisation. C'est également un des aspects sensibles de l'équilibre des charges contributives entre l'Etat et l'UNEDIC.

d) Comparaison entre dispositifs relative à l'accompagnement et aux tailles de portefeuille

- La mission a tenté d'établir par sondage au sein des régions visitées, les clefs de différenciation entre tailles de portefeuilles et leurs incidences financières. L'écart de salaire chargé entre le chef de projet CTP et l'animateur d'équipe est de l'ordre de 8% (selon données fournies par le contrôle de gestion), et joue sur un effectif limité, il est donc peu significatif. C'est donc sur la gestion des temps que cet écart va porter et le recours plus élevé à l'usage de prestations externes dans le cas des équipes CRP par rapport aux prestations internalisées développées au sein des équipes CTP. Le ratio calculé par la mission au regard des plannings et données communiquées par les équipes est de 1 à 6 (un atelier développé en interne en CRP pour 6 développés en CTP) Cette activité représente 7% du temps d'accompagnement réalisé par le conseiller CTP. Un rapide calcul économique confirme que l'écart de cout d'accompagnement du aux tailles de portefeuille est ainsi compensé par des prestations auto produites, que les équipes CRP doivent pour ce qui les concerne sous-traiter. L'allocation en temps relationnel avec les bénéficiaires s'en trouve également affectée, et explicite les différences observées dans l'enquête IPSOS Loyalty.
- [221] Selon les dires des conseillers les plus anciens, **la taille optimale** des portefeuilles au regard d'un équilibre entre la qualité de service et la productivité obtenue par une équipe bien rodée est de **40**.



Tableau 23: Comparatif d'activités internes

Nota : Ces données sont en deçà des réalités observées par la mission à partir des plannings d'activité communiqués sur l'ensemble des sites. Le ratio d'activité internalisée précité est de 1

pour 6. Quoique financées sur le budget général de Pôle Emploi, les prestations externes doivent donc être intégrées dans les comparaisons de couts (nota : certaines prestations auto réalisées ne sont pas tracées dans le SI).

5.3. Les OPCA investissent dans un processus dont les charges sont sous évaluées

[222] Les dispositions arrêtées par voie d'accord signé le 19/04 dernier au titre des mesures d'urgence intégrées au FISO entre l'Etat le FUP et les OPCA, sont opérationnelles et les projets présentés par les équipes de TransitioCTP ou Pôle Emploi ont été décisionnés rapidement. Ces OPCA s'engagent par ailleurs dans un appui de proximité pour la connaissance des besoins en compétences des entreprises affiliées, l'offre de formation et l'appui à la finalisation des projets.

Dépenses de formation	СТР	CRP	Total
Agefos-PME + Opcalia	15826737 €	87%	15826737€
OPCA interprofessionnels + 5 OPCA de branches		17629094€	33 455 831€
Cout moyen bénéficiaire	3170 €	2225 €*	

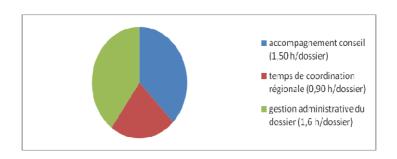
Tableau 24: Total OPCA dépenses formation

- [223] Les points faibles et facteurs de progrès soulignés dans le cadre de l'évaluation *in itinere* ont inévitablement un impact dans le cadre des activités projetées au titre de l'ingénierie de l'opération. La couverture territoriale nationale et régionale, le volume des publics potentiels à traiter, l'organisation nationale et territoriale de Pôle Emploi, la sous-traitance décidée pour des OPP, une collectivité désormais élargie des OPCA (qui devrait s'amplifier lors du prochain appel à projets du FPSPP), la faible appétence à la formation des signataires d'une CRP, les modalités de règlement des OPP et enfin le déficit d'expertise des conseillers référents PE pour la construction de parcours personnalisés de formation sont autant d'éléments qui impliquent un investissement de l'OPCA en sus de ses charges normales d'activité.
- Les analyses régionales et acteurs rencontrés par la mission confirment une organisation de Pôle Emploi moins efficace, moins rodée que celle de TransitioCTP (constat croisé sur plusieurs bassins d'emploi historiques). Les interlocuteurs sont plus nombreux, dispersés sur le territoire et l'ippesobseuveein mâmquedeséequoipdinquiandeintnèyles éq a pas de coordination du tout. De fait, l'information circule mal et est dégradée puisque la coordination est défaillante.
- Pour le volet formation de la CRP, le travail d'accompagnement est estimé par les OPCA interprofessionnels comme beaucoup plus important (informations complémentaires, pièces manquantes, recherche éventuelle d'un second devis si besoin est, négociation des tarifs, travail sur la modularisation, intégration des bénéficiaires dans des groupes en inter plutôt qu'en individuel, appui à la recherche d'OF, demande de cofinancement conformément pourtant au process validé en conférence des financeurs qui a préalablement statué..). Ce travail d'accompagnement, compte tenu du wolnque d'abetilaipatidité des dossiers, représente essentiellement du

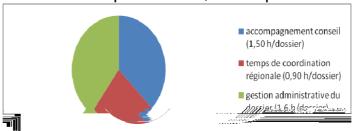
e gestion administrative et financière et ne lui apporte guère de valeur ajoutée qualitative.

- [226] « On constate ainsi une très grande hétérogénéité entre les équipes CRP^{25} ; l'accompagnement de l'OPCA peut donc se situer à des niveaux différents et dans des proportions très inégales. Par ailleurs, l'intervention mal pilotée par PE des OPP peut être volontiers chronophage pour l'OPCA. Ces derniers ne maîtrisent pas les mesures et les dispositifs de PE; ils mettent rarement en place les évaluations préalables à la mise en œuvre du projet de formation. Il est souvent nécessaire de retravailler les argumentaires. Il est parfois constaté par nos soins que les relations Pôle Emploi/OPP sont tendues et que, par ailleurs, l'information circulant avec difficulté, la procédure normalement prescrite à ce jour (Pôle Emploi interlocuteur de l'OPCA) ne soit pas respectée ».
- [227] L'accord tripartite du 09/01/09 porte sur un engagement des OPCA interprofessionnels sur l'extension territoriale de l'expérimentation du CTP sur 25 bassins d'emploi dans un cadre politique, un contexte de mise en œuvre (installation des équipes PE/OPP notamment) et un calendrier de labellisation des territoires dont ils n'ont pas la maîtrise.
- Les activités envisagées doivent donc être appréhendées et croisées en fonction du choix des bassins d'emploi labellisés, et de dynamiques territoriales très contrastées. L'accord-cadre tripartite sur l'extension territoriale du CTP signé en janvier 2009 entre le Secrétaire d'Etat à l'emploi, OPCALIA et AGEFOS-PME a fixé un cadre pour les modalités financières relatives à **l'ingénierie** générale nécessaire pour la mise en œuvre opérationnelle de l'accord. Depuis l'appel à projets lancé par le FUP suite à l'accord Etat/Partenaires sociaux du 21 avril 2009, les OPCA sont invités à présenter des coûts d'ingénierie plafonnés à 5% des engagements réalisés au titre des coûts pédagogiques.
- [229] La mission s'est rapprochée des OPCA interprofessionnels pour appréhender la réalité des investissements consentis. On peut ainsi observer le caractère limité de l'assiette des dépenses éligibles ainsi que du plafond des « 5% ».

Graphique 11 : Répartition du temps unitaire / dossiers CTP et CRP







Coûts unitaires pour la CRP = 4 heures par dossier

²⁵ Cette appréciation confirme l'insuffisance du pilotage opérationnel des équipes CRP

Si l'on compare à une activité plus classique de l'OPCA dans le traitement et la gestion du dossier, les données sont les suivantes : **1,5 heure par dossier.**

- 6. DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS ET MOBILITES PROFESSIONNELLES
 - 6.1. La continuité des parcours professionnels et la mobilisation de l'effort de formation pour un retour durable à l'emploi suscitent l'engagement des partenaires sociaux
 - 6.1.1. L'évolution du droit individuel à la formation(DIF) revisite le droit au reclassement
- [233] Les accords (ANI du 08/12/03 et 09/01/09) relatifs à la formation professionnelle tout au long de la vie, celui du 11/01/08 relatif à la modernisation du marché du travail consacrent le droit des salariés à se former tout au long de la vie, et à développer leur employabilité pour leur « permettre d'être acteurs de leur déroulement de carrière et favoriser leur engagement dans le développement de leurs compétences et de leur qualification ».
- [234] L'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle distingue trois voies d'accès des salariés à des actions de formation conduites tout au long de leur vie professionnelle :

le plan de formation décidé et mis en œuvre au sein de leur entreprise,

le droit au congé individuel de formation mis en œuvre à leur initiative,

le droit individuel à la formation mis en œuvre à leur initiative, en liaison avec leur entreprise.

- [235] Selon les modalités de l'article 2-13 de l'ANI du 5 décembre 2003, « le DIF est transférable en cas de licenciement sauf pour faute grave ou faute lourde, en cas de licenciement économique, de fermeture d'entreprise ou de restructuration ».
- [236] Selon les modalités de mise en œuvre de la CRP et du CTP, les actions « peuvent notamment être mises en œuvre et financées par l'utilisation du reliquat des droits que le salarié a acquis à la date de rupture de son contrat de travail au titre du DIF » ... « seule est due une somme correspondant à l'allocation de formation » (art L. 1233-66 du code du travail). Cette somme est actuellement versée à Pôle emploi (ou à TransitioCTP) et voit ainsi sa nature modifiée par une forme de mutualisation de la ressource.
- [237] Les articles 11 à 15 de l'Accord National Interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels ont sensiblement amélioré les conditions de mise en œuvre du DIF et du CIF. Les dispositions adoptées visent à favoriser à la fois l'accès, à leur initiative, des salariés et des demandeurs d'emploi à des actions de formation et la maîtrise « comptable » des dépenses. Les partenaires sociaux formulent au sein d'un groupe de travail ad hoc des propositions « afin de favoriser l'optimisation du CIF et du DIF ».
- [238] S'agissant du DIF la mission estime par conséquent plus conforme au droit de laisser au contractant la responsabilité du choix et du financement des actions de formation le concernant

Recommandation $n^{\circ}30$: Mettre en cohérence les règles relatives à la portabilité du DIF et les dispositions existantes relatives à la mise en œuvre de la CRP, du CTP, telles que définies par les accords spécifiques et la loi.

6.1.2. Les Partenaires sociaux favorables à l'unification du CTP et de la CRP qu'ils considèrent adaptés au contexte économique et aux attentes de notre société

[239] La mission a constaté à quel point sont fortes les attentes vis-à-vis des services attendus de Pôle Emploi, dans le champ de l'aide au recrut

- [245] Les organisations professionnelles apprécient unanimement le CTP pour sa qualité d'accompagnement. Elles en ont tiré les conséquences en renégociant la CRP « au plus près du CTP », et le MEDEF comme l'UPA considèrent nécessaire de se donner les moyens d'un dispositif unique de qualité, qui capitalise les meilleures pratiques, ce à quoi semble répondre le CTP. La CGPME partage cette préoccupation tout en soulignant son attachement à la CRP au regard de son origine contractuelle, et de son caractère « responsable et raisonnable ». Les organisations professionnelles se déclarent favorables à l'idée d'un dispositif unique d'essence contractuelle associant l'Etat pour les publics non couverts par l'assurance chômage.
- [246] Il est également souhaité par les organisations syndicales que le CTP soit étendu aux personnels sous CDD et CTT, notamment lorsque le terme des contrats est dicté par les restructurations et licenciements engagés par les entreprises utilisatrices.

Des points de vue spécifiques et parfois divergents

- [247] La CGT souligne l'intérêt de la place de l'AFPA dans ces dispositifs et la qualité du travail assuré par sa filiale TransitioCTP, comme la prise en compte d'objectifs de formation et de développement des compétences pour faciliter un retour durable à l'emploi. Elle précise être attentive à la taille des portefeuilles dans une CRP renégociée, comme aux effets de ce dispositif sur la qualité des emplois de reclassement.
- [248] La CGT approuve l'idée d'un seul dispositif, sous réserve que la taille de portefeuille reste de 1 conseiller pour 30 bénéficiaires. Elle constate que tous les demandeurs d'emploi n'ont pas les même besoins, soutient l'élargissement de ces méthodes d'accompagnement à d'autres publics, demandeurs d'emploi avec l'usage d'un profilage pour repérer les publics qui en ont le plus besoin.
- [249] La CGT-FO soutient le CTP et défend par ailleurs l'objectif d'un accompagnement plus personnalisé des demandeurs d'emplois et d'un niveau de garantie suffisant. Elle rappelle avoir soutenu dans l'ANI du 08/07/2009 l'élargissement du dispositif d'accompagnement du CTP aux salariés en fin de contrat à durée déterminée ou en fin de mission de travail temporaire. La CGTFO insiste sur l'importance du rôle des instances paritaires régionales dans la régulation de l'offre de service de Pôle Emploi.
- [250] La CFDT rappelle ses réserves sur le CTP (dispositif géré par l'Etat) au regard du caractère étroit de la cible. Elle défend l'idée d'un accompagnement personnalisé différencié par rapport à la nature de la perte d'emploi. Elle souhaite l'élargissement de ce type d'accompagnement à l'ensemble des demandeurs d'emploi qui le nécessitent. Elle est vigilante sur la nécessité d'une évaluation suffisante portant sur les effets de ces dispositifs, avant qu'une décision ne soit éventuellement prise quant à leur extension. Elle rappelle l'importance qu'elle attache à ce qu'une solution nouvelle ou évolution des dispositifs actuels soit recherchée par voie contractuelle.
- [251] Attentives aux méthodes et à la qualité de l'offre de service comme aux effets sur les salaires obtenus dans les emplois de reclassement et sur les reconversions opérées, les organisations syndicales expriment dans leur ensemble une attention particulière sur les conditions opérationnelles et la qualité de l'offre de service délivrée, tant par Pôle Emploi que par les OPP.
- [252] Le MEDEF considère aujourd'hui l'expérimentation avec intérêt quant au processus d'accompagnement. L'hostilité manifestée à l'origine en raison du niveau élevé de l'allocation, la non dégressivité des garanties, le risque de moindre motivation qu'emporte un niveau élevé d'allocation et les coûts y afférents s'est muée en un soutien attentif à la qualité des effets produits. Le MEDEF souligne sa vigilance sur les résultats au regard du retour à l'emploi, la qualité de l'accompagnement prodigué et dans ce cas l'utilité de ne pas doublonner celui-ci par des cellules de reclassement, mais de rechercher plutôt une meilleure complémentarité dans les moyens de reclassement mobilisés par les entreprises.

- [253] La CGPME insiste sur la nécessite de faciliter la mobilité professionnelle et le développement de compétences transversales aux différents secteurs d'activité : le CTP accompagne bien cet objectif.
- [254] L'UPA insiste sur son implication dans le pilotage de ces dispositifs et confirme son attention à la qualité des dispositifs et à la préparation des équipes qui en ont la charge.
- [255] En conclusion, l'ensemble des partenaires sociaux sont unanimes quant à l'intérêt de ces dispositifs, du processus d'accompagnement aussi bien sur ces effets attendus au regard du retour à l'emploi, qu'au regard de l'investissement dans les compétences des bénéficiaires. Ils sont attentifs à ce que les engagements contractuels signés avec Pôle Emploi soient observés, notamment quant à la mobilisation de conseillers formés à leur rôle et en nombre suffisant.
- [256] Tous soulignent l'importance du rôle des partenaires sociaux pour l'adoption d'un dispositif désormais unifié et insistent sur leur nécessaire implication dans le pilotage national et territorial d'un tel dispositif.
- [257] Le rapport d'évaluation est très attendu, pour éclairer les négociations engagées au plan de la mise en œuvre des dispositions issues de l'ANI du 08/01/09, de la loi du 24/11/09 relatifs à la formation professionnelle, comme à celles qui permettront de définir un futur dispositif unifié.
 - 6.2. Les propositions et esquisses d'élargissement appellent des évolutions juridiques et l'adoption de modèles d'organisation appropriés
 - 6.2.1. Propositions pour un dispositif unifié, qui pourrait se dénommer contrat de transition et de continuité professionnelle
- L'unification des dispositifs est un objectif auquel souscrivent les partenaires sociaux, au regard de leur performance intrinsèque, et de l'application souhaitée à l'ensemble des salariés concernés des process les plus efficaces. Cette question interroge aussi bien les entreprises procédant à un licenciement pour motif économique, que les entreprises occupant moins de 1000 salariés, soumises à la fois à la proposition d'un CTP ou d'une CRP, à l'obligation d'un plan de sauvegarde de l'emploi et à la mise en œuvre de moyens d'appui au reclassement (externe pour ce qui nous intéresse ici) des salariés licenciés.
- [259] La question relative aux moyens mobilisés par les entreprises de plus de 1000 salariés en France et en Europe, procédant au licenciement de personnels pour le même motif, n'entre pas dans le champ de la mission. Nul doute du point de vue des seuils de garanties sociales que les partenaires sociaux seront conduits à négocier, que celles-ci ne soient également concernées, notamment quant au bornage de la durée des congés de reclassement, et la qualité de l'accompagnement prodigué.
- [260] La mission rappelle que la responsabilité sociale et matérielle de l'entreprise, reste le principe que les partenaires sociaux tiendront à réaffirmer, de même que les organisations professionnelles souhaiteront renforcer la sécurité juridique attachée à la rupture et à l'accompagnement personnalisé des contractants. Enfin le corollaire au maintien du niveau des ressources que garantissent les allocations versées pour une durée maximale d'un an, est l'engagement par contrat des bénéficiaires assorti d'une possible sanction en cas de non respect des obligations.

- [261] Se pose en tout état de cause pour les entreprises soumises à l'obligation d'un PSE, la question du tuilage voire de l'utilité des cellules de reclassement, qu'elles soient aujourd'hui financées par les entreprises ou plus encore par l'Etat. Au delà de la simple coordination des acteurs, la complémentarité des mesures d'appui au reclassement doit être examinée avec le souci de l'efficience, en interdisant tout doublonnage dans l'accompagnement proposé aux personnels licenciés²⁶ (la mission est favorable à la limitation des cellules de reclassement à des situations d'exception pour lesquelles les moyens de droit commun s'avèreraient insuffisants). Ces questions pourraient relever du champ de la négociation qui permettra d'ajuster les périmètres juridiques d'application du futur dispositif unifié. Une grande souplesse et réactivité dans la déclinaison opérationnelle des moyens mobilisés par Pôle Emploi et ses OPP associés sera nécessaire.
- [262] De même l'adoption d'un protocole méthodologique, assorti d'une assurance qualité voire d'une certification, permettrait de garantir la qualité de l'accompagnement mis en œuvre quel que soit l'opérateur et son mode financement.
- [263] La question de l'unicité de dispositif ne se réduit donc pas à la nature de l'accompagnement prodigué, ni même aux questions indemnitaires mais à la conjugaison de ces garanties avec la signature d'un contrat d'engagements qui vient prolonger le contrat de travail pour accompagner la transition vers un autre emploi.
- C'est précisément ce que les bénéficiaires ont souligné à l'occasion des rencontres auxquelles la mission a procédé en Alsace et Lorraine, en précisant qu'ils appréciaient de ne pas être considérés comme des demandeurs d'emploi et d'être accueillis dans des lieux spécifiques. C'est également la raison pour laquelle est encore parfois sollicitée dans le cadre de procédures collectives et malgré les doublonnages et divergences d'appréciations qui peuvent en résulter au regard de l'accompagnement prodigué en CRP, la mise en œuvre de cellules de reclassement.

Recommandation $n^{\circ}31$: Réserver la mise en œuvre de cellules de classement (dans le cas des licenciements prononcés par des entreprises de -1000 salariés) à des situations d'exception

Recommandation n°32 : Généraliser un protocole méthodologique garantissant le niveau de prestations délivrées par Pôle Emploi comme par l'opérateur de marché ; les associer dans un engagement identique par une assurance qualité. La qualité de l'accompagnement prodigué est en efm() etr encm5ati.02cdes entr6393TJ20.459 0 TD.0003 Tc.de dt rele)-5.s par prol

b) les contributions financières au fonctionnement du dispositif unifié sur le principe d'un équilibre raisonnable

Les clefs de financement et les niveaux de contributions pourront être définis non seulement pour le volet afférent à l'allocation servie, mais également pour les couts d'accompagnement et enfin pour la prise en charge de l'effort de formation.

<u>Recommandation n°33</u>: Négocier un cadre juridique unifié fusionnant CTP et CRP, en s'assurant du maintien des garanties juridiques et sociales aux meilleures conditions assorties d'un équilibre financier raisonnable, et d'une gouvernance territoriale des moyens mobilisés.

c) les conditions de mise en œuvre de l'accompagnement par Pôle Emploi, par des opérateurs associés, et la nécessaire harmonisation de la délivrance de services

La qualité de l'accompagnement prodigué est un engagement constitutif du contrat entre le bénéficiaire et Pôle Emploi. Pôle Emploi comme l'opérateur de marché associé doivent être tenus à un engagement identique par une assurance qualité garantissant le niveau de prestations délivrées. L'organisation du recours aux OPP ne doit pas être vue seulement comme un moyen d'absorber la charge de l'opérateur mais doit permettre la structuration d'un marché d'acteurs performants associés à la qualité du contrat relatif au futur dispositif unifié. Les opérateurs doivent être impliqués dans la qualité des services déployés, associés à la vision de son évolution. Une approche pluriannuelle (ex : 5ans au Royaume Uni) et sur des périmètres élargis au plan territorial (interrégions) doivent permettre une gestion intelligente des ressources affectées et le renforcement de la pluridisciplinarité. Les règles de marché sont ici compatibles avec le mandat de gestion qui pourrait faciliter une gestion déléguée et responsable³⁰. Cette formule du mandat de gestion, dans le respect du jeu concurrentiel, doit notamment permettre à l'AFPA de poursuivre auprès de Pôle Emploi son engagement sur ce programme.

d) La création d'une direction de programme au sein de la DG Pôle Emploi, rattachée directement à son DG, disposant des ressources humaines, budgétaires, et d'un système d'information performant en constitue de toute évidence au regard des constats qui précèdent la première condition.

Les unités territoriales de délivrance du service devront être rattachées à un cadre hiérarchique dédié, disposant de l'autorité et des budgets nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble des actes de gestion. Les fonctions administratives et d'indemnisation devront être intégrées en dotation de moyens suffisants et adaptés. **Le pilotage opérationnel** doit responsabiliser l'ensemble de la chaine hiérarchique du niveau national au niveau local et permettre grâce à un dialogue de gestion approprié, et à un système d'information et de suivi de parcours adapté, la régulation de l'ensemble des actes concourant à la qualité et la performance des résultats souhaités.

e) Un protocole méthodologique pour l'accompagnement : le contenu et l'étendue de l'accompagnement assorti au dispositif unifié doivent capitaliser les meilleures pratiques observées, et tout particulièrement celles observées par la mission au sein des équipes TransitioCTP comme auprès des sites Pôle Emploi les plus performants. Le protocole d'accompagnement ainsi défini constituera l'outil de référence pour rassembler les conseillers et consultants dans un dispositif commun garantissant la qualité de service et la continuité et cohérence des process au bénéficiaire. Il sera élaboré dans le respect des compétences professionnelles de chaque partenaire c'est-à-dire qu'il devra respecter les textes législatifs et conventionnels et veiller aux articulations avec les compétences des collectivités et des partenaires sociaux notamment dans le champ de la formation professionnelle.

Ce protocole permettra d'atteindre les objectifs suivants :

améliorer les prestations professionnelles avec un langage commun, des pratiques identiques, organisation fiable.

évaluer la qualité de l'accompagnement mobilisé.

développer et valoriser les compétences des conseillers et consultants.

garantir un cadre juridique de la pratique

faire évoluer les pratiques en gestion des ressources humaines.

promouvoir la fonction de conseiller par sa reconnaissance.

_

³⁰ Cf. la note du DG AFPA sur ce point en annexe

Il pourra comprendre le titre et la définition de l'accompagnement, les objectifs ou les résultats escomptés, les publics auxquels il est destiné, le matériel requis, le descriptif précis du déroulement de l'action ou des différentes étapes de la procédure, les risques de défaut de qualité dans l'application du protocole et les précautions éventuelles. Le document devra être synthétique précis concis (clair et formulé en terme d'actions), compris de tous, ordonné et sera validé par des experts. Des audits de performance pourront être diligentés régulièrement pour s'assurer de la qualité et conformité des process.

Recommandation n°34: Impliquer les opérateurs privés dans la qualité des services déployés, les associer à la vision de leur évolution. Une approche pluriannuelle, des périmètres élargis au plan territorial (inter-régions), une gestion déléguée par mandat, permettront une gestion optimale des ressources affectées et le renforcement de la pluridisciplinarité

<u>Recommandation n°35</u>: Créer une direction du programme, rattachée directement au DG Pôle Emploi, disposant des ressources humaines, budgétaires, et d'un système d'information performant. Instaurer pilotage opérationnel et dialogue de performance impliquant l'encadrement sur l'ensemble de la ligne hiérarchique

f) le rôle, l'engagement du FPSP et des OPCA, et le partenariat territorial

[266] Dans leur Accord National Interprofessionnel du 5 octobre 2009, les organisations représentatives d'employeurs et de salariés au niveau national et interprofessionnel sont convenues d'amplifier les actions au bénéfice des salariés et des demandeurs d'emploi dont le déficit de formation fragilise leur entrée, leur maintien, leur évolution ou leur retour dans un emploi. Par accord du 09/01/10 portant sur l'affectation des ressources du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP)(conformément à l'article L.6332-21 5ième et 6ième alinéas du code du travail) les partenaires sociaux ont souhaité prolonger pour 2010 le dispositif exceptionnel de formation professionnelle au bénéfice des actifs, salariés ou demandeurs d'emploi et des entreprises particulièrement affectées par la crise économique et financière, conclu le 21 avril 2009 entre le FUP et l'Etat³¹. Il s'agit de favoriser le financement des actions de formation mises en œuvre dans le cadre de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) et du Contrat de Transition Professionnelle (CTP). Le cofinancement du FPSPP portera sur la prise en charge des coûts pédagogiques et des éventuels frais annexes relatifs à la mise en œuvre de ces formations. Ce mode de financement impliquant les OPCA dans la prise en charge des besoins de formation afférents au dispositif unifié (que la mission propose de dénommer contrat de transition et de continuité professionnelle) doit être consolidé et articulé au FPSPP. Sa gestion, qui soulève des interrogations constantes relatives à la recherche de l'OPCA compétent pour l'entreprise ayant procédé au licenciement, pourrait être facilitée par un mandat de gestion confié aux OPCA présents dans les territoires, capables de gérer un volume de dossiers significatifs et de faciliter l'interfacage dans chaque région avec Pôle Emploi.

[267] Afin de simplifier cette gestion la mission propose qu'un seuil minimum de dossiers (1000³²) soit fixé pour assurer dans le cadre du dispositif unifié la gestion directe pour la branche, ou par délégation pour les autres, des engagements de formation. A défaut d'un tel système de subrogation, une obligation de transmission à l'OPCA compétent par l'OPCA destinataire à tort d'un dossier devra être instituée (cf. recommandation n° 29 déjà formulée sur ces points).

³¹ 70 M€ont été provisionnés à cet effet dont la moitié en en concours du FSE. Les OPCA interprofessionnels et le FSE se sont engagés pour 20M€pour le CTP en 2009 et 2010 (cf. tableau n° 24)

³² Ce seuil pourrait être fixé par les partenaires sociaux dans un cadre pluriannuel

- La question essentielle de la continuité des parcours de formation, au delà du terme du dispositif unifié appelle des postures de gestion souples et multiformes. Les partenaires sociaux, tout en acceptant le principe d'une continuité de financement³³ ont en effet rappelé à la mission que les Régions et Pôle Emploi disposaient des compétences de droit commun qui ouvraient aux bénéficiaires un droit à la prise en charge de leur parcours de formation (les parcours se poursuivent actuellement au delà du terme des 12 mois sous statut de DELD).
- [269] Le contrat de plan régional des formations (CPRDF) disposé par la loi du 24/11/09 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie devra permettre de définir les règles de gestion entre financeurs permettant de résoudre cette importante question. La pratique des comités de financeurs observée par la mission favorise non seulement la recherche coordonnée de solutions mais également la mobilisation concertée avec les organismes de formation de solutions permettant de répondre aux besoins de prestations personnalisées dans des délais compatibles avec la dynamique recherchée.
- La gouvernance et la mobilisation des partenariats territoriaux devra par ailleurs être déclinée au niveau départemental (Préfets), et associer les partenaires sociaux et collectivités au sein des CCREFP sous l'égide des Préfets de régions. Le pilotage territorial par l'Etat et les partenaires sociaux³⁴ s'avère indispensable à la cohésion et réactivité recherchées par les représentants des salariés, et élus dans les bassins d'emploi connaissant des fermetures ou restructurations d'entreprises. La mobilisation des acteurs, informations, et moyens qu'il favorise, le rôle des Préfets auprès des porteurs d'initiatives de développement, conditionneront le succès du déploiement du dispositif, comme en témoignent les pratiques observées au profit de la coordination avec les acteurs du développement et de la revitalisation économique dans les sites CTP auprès des Préfets de Région et de Département. De même les moyens mobilisés par Pôle Emploi, notamment en matière de formation et

- [274] La mission a pu également s'entretenir à l'occasion de ses déplacements en régions avec les responsables territoriaux et régionaux de Pôle Emploi des conditions dans lesquelles la délivrance de services pouvait être ajustée au plus près des besoins des usagers.
- [275] La mission relève au passage que cette question

Tableau 25 : Esquisses physiques et financières pour un accompagnement étendu à d'autres publics



Schéma mission IGAS: ces hypothèses mériteraient d'être établies de façon globale et interactive au regard de l'ensemble des services attendus dans les unités territoriales de Pôle Emploi. Il s'agit de vérifier à effectifs constant comment transférer des charges par une organisation plus différenciée et de remettre en question les modes de fonctionnement actuels consommateurs de temps et apportant peu d'effets du point de vue du retour à l'emploi. Le service aux nouveaux publics pourrait être délivré en intra ou en partie confié à un opérateur de marché associé, selon les configurations territoriales et charges d'activité. Les données susvisées ne constituent que des esquisses permettant d'éclairer le débat public sur les effets induits sur les dépenses de formation par un tel repositionnement de l'accompagnement³⁸.

L'accompagnement différencié des demandeurs d'emploi ne relève pas exclusivement de choix d'organisation, somme toute possible au regard des éléments de raisonnement qui précèdent, mais plutôt de choix conceptuels de politique publique qui relèvent de la décision des partenaires sociaux et du Gouvernement. La mission récemment confiée à Henri ROUILLEAULT sur ces points par le Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi et le Secrétaire d'Etat chargé de la Prospective et du développement de l'économie numérique pourra contribuer à éclairer de tels choix.

³⁸ Hypothèses bâties selon les données mentionnées au rapport IGAS Avril 2008 MA Dumesnil Dubuisson- O .Toche) relatif à la préparation de la fusion des réseaux ANPE et ASSEDIC

Conclusion

[280] Les dispositifs CTP et CRP contribuent aux continuités professionnelles que les partenaires sociaux et le Gouvernement ont souhaité proposer aux salariés privés d'emploi pour motif économique. La pertinence de la sécurisation statutaire, financière et de construction des parcours de transition, comme de la pers

- L'analyse financière démontre que l'équilibre d'exploitation (hors dotation budgétaire) peut être approché sans modifier sensiblement la contribution du régime d'assurance chômage, en rationalisant certaines dépenses de fonctionnement et en reconsidérant les contributions des financeurs selon les bornages juridiques qu'ils souhaiteront retenir. La mission propose de supprimer à cet effet la règle de gestion dite des jours de carence afin de faire coïncider le premier jour de paiement de l'allocation et celui du versement de l'ARE par l'UNEDIC, souligne le cout élevé de la prime de retour à l'emploi, et propose d'en modifier les modes de prise en charge.
- [284] La maîtrise de cet équilibre devra accompagner l'unification de ces dispositifs. L'opinion des partenaires sociaux à l'égard du CTP a sensiblement évolué avec la montée en puissance de l'expérimentation. Le processus d'accompagnement du CTP et de la nouvelle CRP retient l'intérêt de tous, et les divergences éventuelles ne sont exprimées essentiellement qu'autour de l'équilibre des contributions requises des divers financeurs.
- La mission propose la substitution au CTP et à la Convention de reclassement Personnalisée, d'un contrat de continuité et de transition professionnelles assorti de droits et obligations. Ce contrat s'inspirerait dans un cadre juridique rénové et mieux équilibré financièrement, des dispositions les plus efficientes que la mission s'est attachée à mettre en évidence. Son pilotage devra associer au plus près du terrain les Préfets et partenaires sociaux. L'unification des dispositifs CTP et CRP nécessitera de reconsidérer le portage global du dispositif et sa gouvernance en réaffirmant la notion du contrat qui sou tend la valeur de ses engagements. Les partenaires sociaux et le Gouvernement doivent pouvoir s'assurer dans ce cadre de la conformité des objectifs et des moyens mobilisés par l'ensemble des opérateurs chargés de cet accompagnement spécifique dédié à la sécurisation de parcours professionnels (Pôle Emploi, l'AFPA et les opérateurs qualifiés) en fonction des finalités poursuivies.
- [286] Enfin la prise en compte des méthodes d'accompagnement expérimentée dans le CTP, par un processus spécifique ouvert à des demandeurs d'emploi tel qu'évoqué par les confédérations syndicales parait constituer un objectif pertinent et réaliste, sous réserve de reconsidérer dans leur globalité comme y avait invité le rapport Boulanger, les finalités et services poursuivis par Pôle Emploi.
- [287] Cette évaluation est par nature limitée à la fois dans certains constats opérés comme dans les analyses corollaires qui n'ont pu être conduites avec un recul temporel suffisant. La sécurisation des parcours professionnels a trouvé dans le cadre du Contrat de Transition Professionnelle et de la nouvelle convention de reclassement personnalisée une traduction concrète dont l'ensemble des effets mériteront d'être évalués dans quelques mois sur la durabilité de leurs résultats.

Principales recommandations de la mission

N°	Recommandation	Autorité responsable	Echéance	
Optimiser les process d'accompagnement				

Les prestations externes et les entretiens doivent donner lieu

1

10	Accroitre et optimiser la prospection, les opportunités de relations entreprises, et la prospection active de type ROC. Développer l'usage des périodes d'activités rémunérées en entreprises, et intégrer ces objectifs dans un dialogue de gestion et de performance.	Pôle emploi	Septembre 2010		
11	Inciter pour la CRP à la reprise d'activité même partielle en permettant un cumul de l'ASR et de la rémunération dans la limite de l'ASR garantie. Repréciser pour le CTP les règles d'application de l'IDR en cas de reprise d'emploi à temps partiel.	Pôle emploi DGEFP	immédiat		
12	Poursuivre avec le concours des Préfets la généralisation d'accords de partenariat avec les départements permettant de façon préventive l'accompagnement social des publics présentant des difficultés et fragilités sociales.	Pôle emploi DGEFP	Septembre 2010		
13	Associer régulièrement les conseillers de l'OPP aux réunions d'équipe afin d'harmoniser et enrichir l'offre de service délivrée globalement. La coordination établie entre Pôle Emploi et l'OPP doit permettre de s'assurer de la mise en œuvre de parcours de reconversion lorsque la situation du bénéficiaire s'y prête, et d'un examen conjoint des cohortes suivies.	Pôle emploi	Septembre 2010		
14	Simplifier la chaine de gestion des mesures et aides mises en œuvre sur demande de l'OPP (la réactivité doit être équivalente à celle dont doivent pouvoir disposer les conseillers de Pôle Emploi).	Pôle emploi	Septembre 2010		
	Mobiliser l'effort de formation				
15	Adopter dans l'immédiat au plan local des solutions permettant l'usage du dispositif de formation géré par Pôle Emploi, sans préjudice des assouplissements susceptibles d'être apportés au plan national.	Pôle emploi	immédiat		
16	Garantir la continuité des parcours en permettant leur prise en charge par les OPCA, en adaptant les règles de gestion par Pôle Emploi de ses propres marchés de formation, et en généralisant la participation des Régions à cet objectif.	Pôle emploi DGEFP Régions OPCA	Fin 2010		
17	Inciter les organismes de formation à la plus grande réactivité pour une prise en charge individualisée de parcours et la rapidité d'accès en formation : organiser avec le concours des OPCA, des DIRECCTE, des Régions, les conditions permettant d'obtenir des délais tendant à ne pas dépasser 1 mois pour l'accès à la formation.	Pôle emploi DGEFP Régions OPCA	Fin 2010		
18	Accroitre l'effort de formation pour les CTP et la CRP (engagé encore de façon très inégale selon les sites) dans sa dimension développement des compétences. S'assurer avec les chefs de projets et les partenaires financeurs de la mise en œuvre adaptées des solutions.	Pôle emploi	Septembre 2010		
19	Systématiser l'information relative à la création et reprise, et inventorier les réseaux et services concourant à la création et reprise d'entreprises (qui fait quoi)	Pôle emploi DGEFP	Septembre 2010		

Management et gouvernance				
20	Les équipes CRP devront être managées dans chaque bassin d'emploi par un cadre de proximité qui disposera d'une définition de fonctions similaire à celle des chefs de projets CTP.	Pôle emploi	Septembre 2010	
21	Les Préfets, partenaires sociaux et élus doivent être impliqués dans le pilotage au plan territorial des deux dispositifs, et un effort de communication sur le dispositif CRP comme sur le dispositif CTP et l'accompagnement qu'ils prodiguent doit être déployé à cet effet.	Pôle emploi DGEFP	Septembre 2010	
22	Développer la coordination entre financeurs (Etat, OPCA, Pôle Emploi, Régions) pour une cohérence territoriale propice à la continuité des parcours et la mobilisation de l'appareil de formation (l'engagement de l'ensemble des régions est indispensable au regard de leurs compétences économiques et de formation professionnelle et notamment quant à la continuité des parcours longs de formation et de reconversion).	Pôle emploi DGEFP	Septembre 2010	
23	Nommer (auprès des directeurs territoriaux de Pôle Emploi) des cadres de proximité responsables et animateurs des programmes CTP et CRP. Introduire ces programmes dans le dialogue de performance et préciser les niveaux de responsabilité de la ligne hiérarchique (du niveau national au niveau local) vis-à-vis des résultats attendus	Pôle emploi	Septembre 2010	
	Ressources humaines et système d'inf	Cormation		
24	S'assurer d'un nombre de conseillers indemnisation suffisant et de leur formation.	Pôle emploi	Septembre 2010	
25	Reconsidérer la gestion des ressources humaines affectées, équilibrer la relation avec les OPP et stabiliser les équipes et leurs managers dans la durée. Equilibrer les charges en personnels titulaires, et OPP et s'assurer d'une proportion raisonnable de conseillers (ou consultants) non titulaires.	Pôle emploi	Septembre 2010	
26	Déployer les actions de formation et professionnalisation des conseillers et cadres affectés a ces dispositifs	Pôle emploi	Septembre 2010	
27	Doter Pôle Emploi des outils permettant aux équipes d'effectuer le suivi des parcours et un pilotage rigoureux. Reprendre les historiques pour qualifier les sorties du dispositif. Le Système d'information doit impérativement être adapté à ces objectifs et les initiatives efficaces observées dans deux sites sur ce point capitalisées.	Pôle emploi	Septembre 2010	
Le financement des dispositifs				
28	Simplifier les circuits financiers en ajustant la gestion de TransitioCTP sur celle pratiquée par Pôle Emploi, permettant l'actualisation « au fil de l'eau » des situations des bénéficiaires, et la réservation des avances aux cas exceptionnels.	DGEFP TransitioCTP Pôle emploi	Septembre 2010	
29	Coordonner l'intervention des OPCA (dont le nombre de partenaires associés est annoncé croissant), s'assurer de la mise en œuvre d'une procédure unique de gestion des projets, et définir les règles de gestion entre financeurs pour garantir	Pôle emploi DGEFP FPSSP OPCA	Septembre 2010	

	la continuité des parcours de formation					
	Perspectives et propositions					
30	Mettre en cohérence les règles relatives à la portabilité du DIF et les dispositions existantes relatives à la mise en œuvre de la CRP, du CTP, telles que définies par les accords spécifiques et la loi.	DGEFP FPSSP OPCA	Fin 2010			
31	Réserver la mise en œuvre de cellules de classement (dans le cas des licenciements prononcés par des entreprises de – 1000 salariés) à des situations d'exception	Partenaires sociaux				
32	Généraliser un protocole méthodologique garantissant le niveau de prestations délivrées par Pôle Emploi comme par l'opérateur de marché; les associer dans un engagement identique par une assurance qualité. La qualité de l'accompagnement prodigué est en effet un engagement constitutif du contrat entre le bénéficiaire et Pôle Emploi.	Pôle emploi	Fin 2010			
33	Négocier un cadre juridique unifié, fusionnant CTP et CRP, en s'assurant du maintien des garanties juridiques et sociales aux meilleures conditions assorties d'un équilibre financier raisonnable, et d'une gouvernance territoriale des moyens mobilisés	Partenaires sociaux				
34	Impliquer les opérateurs privés dans la qualité des services déployés, les associer à la vision de leur évolution. Une approche pluriannuelle, des périmètres élargis au plan territorial (inter-régions), une gestion déléguée par mandat, permettront une gestion optimale des ressources affectées et le renforcement de la pluridisciplinarité	Pôle emploi	Fin 2010			
35	Créer une direction du programme, rattachée directement au DG Pôle Emploi, disposant des ressources humaines, budgétaires, et d'un système d'information performant. Instaurer pilotage opérationnel et dialogue de performance impliquant l'encadrement sur l'ensemble de la ligne hiérarchique	Pôle emploi	Septembre 2010			
36	S'assurer de la continuité des parcours et de la coordination à cet effet au plan territorial des financements de formation en impliquant les OPCA, les Régions, l'Etat et Pôle Emploi. Réunir les instances de pilotage au niveau territorial approprié. Consulter les instances paritaires régionales sur la définition et mise en œuvre des actions de formation et prestations par Pôle Emploi.	Pôle emploi DGEFP Régions OPCA Partenaires sociaux				

Lettre de mission

3

Cette seconde phase de la mission devra en particulier prendra en compte les objectifs suivants:

- appui à la préparation des nouveaux bassins CTP et à l'animation territoriale des deux dispositifs en liaison avec les Préfets, DDTEFP, OPCA et acteurs territoriaux, équipes locales de Pole Emploi, de Transitio CTP et leurs opérateurs associés;
- évaluation chemin faisant de la mise œuvre du CTP et de la CRP, afin de faciliter la régulation, le pilotage, et la mesure d'impact de ces dispositifs, en veillant aux conditions de mise en œuvre des préconisations de votre rapport;
- conseil dans la préparation des évolutions à venir relatives aux dispositifs CTP et CRP, et à l'accompagnement expérimental des CDD et CTT sur les bassins CTP.

Liminsisticus alutionem anifecultem danno di tantion autona decetat mitoriale des QUA. réseaux consultires, maisons de l'emploi et collectivités territoriales concernés, et toute contribution utile à la réussace de est dispositifs de reglassement et reconversion professionnels.

L'inspecteur que vous désignerez devra assurer une veille sur l'évolution du dispositif jusqu'à la fin de l'année ; il débutera sa mission à compter du 1er janvier. Celle-ci s'achèvera le 31 mars, date à laquelle un rapport de bilan et de propositions devra m'être remis.

Ties codalered

Laurent WALIQUIEZ

Liste des personnes rencontrées

Au plan national

Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi

Fabrice ROBERT, Directeur adjoint de cabinet Alexandre GUYOT, Conseiller Nicolas PINAULT, Conseiller

DGEFP

Isabelle EYNAUD CHEVALIER DGEFP Chef de Service Jean-François ROBINET Sous directeur Isabelle PAVIS Chef de la mission FNE Nadine RICHARD Chef de mission adjointe

Partenaires sociaux

Jean- François PILLIARD Directeur Général UIMM, responsable de la commission protection sociale pour le MEDEF

Francis DACOSTA président de la CPNFP et du FPSPP

Alain DRUELLES chef du service formation professionnelle continue MEDEF

Jean François VEYSSET vice Président CGPME

Pierre BURBAN Directeur Général UPA

Marjorie LECHELLE UPA

Gabrielle SIMON Secrétaire Générale adjointe CFTC

Maurad RAHBI secrétaire confédéral CGT

Christian LAROSE Vice Président du Conseil économique, social et environnemental

Christian JANIN secrétaire confédéral CFDT

Jean-Luc GUEUDET CFDT

Patricia FERRAND CFDT

Stéphane LARDY secrétaire confédéral CGT FO

Alain LECANU CGC

Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)

Bernard ABEILLE Directeur

Vincent CAPUTO responsable mission animation

Organismes paritaires collecteurs agrées (OPCA)

AGEFOS PME

Philippe ROSAY Président
Jean Philippe LEROY Vice Président
Francis PETEL Président de commission formation
Yves DERAIL Vice Président
Joël RUIZ Directeur Général
Valérie SORT Déléguée veille stratégique
Olivia DA SILVA Déléguée à l'action territoriale
Philippe DELON chargé de mission

OPCALIA

Francis DACOSTA Président Bernard THUILLIER représentant CFDT Yves HINNEQUINT Directeur Général Vincent GRAULET Directeur prospective Dominique LECCIA chargée de mission

AGEFAFORIA

Jean Marie MARX Directeur Général Véronique De BALINCOURT

FORCO

Régis BACCI Directeur

OPCAIM

Stéphanie LAGALLE BARANES Directrice Carole MARIGAULT Adjointe

OPCA BAT et TP

François FALISE Directeur de la formation

OPCA CGM

Bernard TRICHOT Directeur

PLASTIFAF

Christian PINCON Directeur

FAF TT

Jacques SOLOVIEFF Directeur

Membres de l'Instance d'orientation de l'évaluation

Gérard CHERPIs dCdu ALLS MEDEFr

Valéori SEORLT GEFOS-PME()]TJT*.0008 Tw[Olivia DA COSTAT GEFEO-PME()]TJT*.0077 Tw(ViancntrGiploir

ChristianVALENZAE G

IGA()Tj0-1.1475 TD0 Tc0 Tw()Tj0-1.153 TD()Tj/TT6 1 Tf13.98 0 0 13.98 85.0823-2.2603 Tm.0007 Tc-.0018

Philippe LEVEQUE Union pour les entreprises du 13, Johanna D'ALEXIS Chambre des métiers 13, Cécile CIGOLINI CAPEB, Louis SERRANO Jean-Marie CARRE CCI MP, Aurélie PACQUELET FDSEA 13, Mylène GUIDARINI F BTP 13, Céline RUTILY CGPME 13, Jean-Pierre MAISONNIAL UD CFDT, Alain RAY CFE CGC, Fréderic PICHON de BURY CFTC

Guylaine GROUILLER- Thierry ROUX AGEFOS-PME, Gérard GORON FONGECIF PACA, Pierre Laurent VAGLIO- Blandine Sanchez- Carol TELLO OPCALIA, Mireille ENGUENT AGEFAFORIA, William HANQUIER PLASTIFAF,

Jacqueline CHABAUD – Laurie RAGNO ACS Consultant (OPP), Nicole WINTENBERGER Pilote AECD (OPP),

BRETAGNE (CTP Vitré-Rennes-Redon-Segré, CRP Morbihan)

Thierry DORANCE- HOUSSAYE DR Pôle Emploi, Charles JAULIN DT, Catherine DEGOND directrice agence spécialisée 56, Chantal DELAMAIRE idem 35, Géraldine JAUNIN responsable équipe, et leurs équipes de conseillers,

Jacques MENEZ DR AFPA, Marylène PROST chef de projet TransitioCTP, Jean-Marc BONNARD- Lionel FREIN-Louis JEZEQUEL chefs de projet adjoints et leurs équipes de conseillers.

Gérard PESNEAU DRTEFP, Gilles MATHEL DDTEFP35, Philippe ALEXANDRE directeur adjoint, Mireille CRENO-CHAUVEAU DDTEFP 56,

Yves RAOUL directeur de la formation Conseil Régional de Bretagne,

Jean-Luc Guimard- Françoise CARBONNEL-Maria DA SILVA AGEFOS-PME; Alain RELLARD-Valérie RABEY OPCALIA; Bernard RICHARD-Dominique CROCHU FONGECIF; Karine LE MEUR- Elodie GABRIELE SODIE

CENTRE (CTP Châteauroux, CRP Loiret)

Jean-Yves CRIBIER DR Pôle Emploi, Florence DUMONTIER DR déléguée, Patrick BOISSY DSO chef de projet régional, Christophe SULPICE DT 45, Véronique BONRAISIN DT 36, Annie CEDELLE Chef de projet CTP, Françoise BOURSAULT responsable mission CRP 45, et leurs équipes,

Pascal BODIN Direccte, Guy FITZER responsable UT36 Direccte, Pascale RUDEAUX UT36, Martine BRYSELBOUT Conseil Régional Centre

Normand LALONDE – Patricia RESCAVEL-Sabrina LAUGE AGEFOS-PME, Damien BAILLY OPCALIA, Corinne MANTOT OPCA CGM,

Marc KEMPF DR AFPA, Alain MATHIEU Directeur AFPA, Fabrice MOUSSU – Séba COULIBAY- Emeline JAUNOT ALTEDIA

Franche Comté (CTP Montbéliard-Belfort-Luxeuil, CRP Doubs, Jura, Haute Saône)

Jean-Marie SCHIRCK DR Pôle Emploi, Christophe QUILLIET Chef de projet régional, Agnès BOULET – Martine DELTEIL- Claude COSOTTI responsables équipes CRP, et leurs équipes de conseillers,

Christian VALENZA DR AFPA, Alain FENDELER DT AFPA, Véronique PAPE Chef de projet TransitioCTP et son équipe de conseillers

Bernard BAILBE Direccte, Edouard INES UT 90 Direccte,

Pascale SCHMIDT Directrice Formation Conseil Régional Franche Comté

Bernard GARGALLO MDE Montbéliard Aire urbaine

Pascal SAMSON AGEFOS-PME, Hélène BROCART- Caroline TAYARD OPCALIA, Alexandre MARION FORCO, Véronique NOEL FERMONT OPCAIM

Fateh GUELLIL FCF emploi OPP, Patrice BOIS- Didem YILMAZ-Enzo MILITTI AFPA-ALTEDIA OPP

HAUT RHIN (CTP Mulhouse, CRP Haut Rhin)

Pierre-Yves LECLERCQ DR Pôle Emploi, Francicia COURTOIS DT 68, Pascal RICHER Responsable régional CRP, Michèle CAYROU Chef de projet CTP, Isabelle THOMAS animatrice équipe CRP, et leurs équipes de conseillers,

Daniel MATHIEU Direccte,

Claire ANQUETIN coordonnatrice site Conseil Régional

Philippe MAITREAU Président communauté urbaine de Mulhouse, Dominique HUARD Directeur MDE Mulhouse

Jean Christian DEBUCHY MEDEF, Jean-Marie DUFOURNET CFTC

Gilbert BELLICAM CFDT, Dominique SCHOTT

René MALATRAIT AGEFOS-PME, Thomas FISCHER OPCALIA, Roland KLEIN-Marie-Odile LENHARDT- Sandrine JOLY FONGECIF, OPCALIA, Stéphanie REIGNAULT ADEFIM

Pascale LEMAIRE-TOQUEC –Bernard FLORENCE- Jean Marc PERRIN- Aurélia KELLER BPI OPP et Audition de 15 bénéficiaires

ILE DE FRANCE (CTP Poissy- Les Muraux, CRP Seine et Marne Sud)

Philippe MONTI cabinet DR Pôle Emploi, Bruno POIRIER DRD Sud Est IDF, Brigitte PENNEC DTD 77 Sud, Géraldine GRAVOUIL Directrice plateforme CTP –PFS, Dominique BERTAU Directrice plateforme 77 Sud, Sabine PRECIADO responsable équipe CTP, Jean Claude BERTE animateur équipe et leurs équipes de conseillers,

Pierre RAMAIN DRD Direccte, Catherine PERNETTE DDTEFP 78, Roxane AUBERT DDTEFP77,

Thierry BRIFFAULT Conseil Régional Ile de France chef de service formation,

Yves GEORGELIN- Patricia ANTIGNY AGEFOS-PME, Eric GEROULT - Céline CZARNY OPCALIA, Fréderic BOUIX FORCO, Philippe ROUSSEL OPCA CGM, Yves MAZURELLE FONGECIF

Delphine PEZIERE-Morgane LE BRECH- Michele YVON SODIE, Nadia ZAIDA- Said BAHRAOUI-Irène SIMON VAR OPP.

NORD PAS DE CALAIS (CTP Calais, CRP Lens)

Karim KHETIB DR Pôle Emploi, Benoit PETIT DSO, Sophie BOUTIN- Alain DELAIRE- Franck DEPLACE, Valérie URSPRUNG offre service clients, Gaëtan DELACRE Directeur Adjoint Chef de projet CTP, Marie Blandine LEDRU Directrice site Lens -Arras-Gohelle CRP et leurs équipes de conseillers,

Marie RUZIE référent formation AFPA,

Marie-Laure BALMES, Olivier BAVIERE Direccte,

Hafida ELBAZ Conseil Régional Directrice Formation

Les membres du Comité des financeurs de la formation du Nord Pas de Calais (OPCA-Conseil régional Pôle Emploi - Etat) et notamment Sylvie DELAHAYE AGEFOS PME, Martine ALLARD-DEMUYS, AGEFAFORIA, François MONTANARI Plastifaf Frédérique VANBEVERLUYIS FORCO Benoît DEGARDIN CGM, Olivier MARTY et Benoit TORDOIR OPACALIA,

Yves de CLEBSATEL- David BEUGNIEZ-Fabrice FALEMPIN-Hélène TIMMERMANN SODIE

NORMANDIE (CTP Le Havre- Dieppe- Pays d'Ault- Lisieux- Vimoutiers, CRP Seine maritime)

Philippe ORY Sous Préfet du Havre et les membres du comité de pilotage du CTP

Rui LOPES DR Pôle Emploi, Gwenaël JAHIER responsable régional CTP CRP, Frédérique PELLIER responsable statistiques études, Dominique BOURLIER directrice pilotage performance, Patricia MARQUAND responsable offre de service basse Normandie, Nicolas UROSEVIC- Serge PANIEZ responsables CTP Cyril VANBESELAERE Jérôme DEPARDE, responsables CRP et leurs équipes de conseillers,

Anne Marie BRAUNER Chargée de mission CTP DR AFPA,

Yasmina TAIEB DUT Direccte 76 Philippe LAGRANGE directeur adjoint

Philippe ROSAY CGPME

Fréderic SCHAERLINGER- Christian BRANOS AGEFOS-PME, Coryse TETREL- Julien MAINGAULT OPCALIA, Catherine GUYONNET AGEFAFORIA,

Claire BRION- Damien TURGE- Corinne NOUS- Bandana FLAMETTI ALTEDIA-AFPA OPP, Agnès LAUMONIER VAR OPP

POITOU-CHARENTE (CTP Niort-Cerizay- Fontenay le Comte)

Christiane BARRET Préfète des Deux Sèvres, Jean Jacques BOYER Secrétaire Général Dominique MORIN DR Pôle Emploi, Jacques ROBINEAU DT 86, Jean-Philippe DAMIANI DT 79, Isabelle ROULIER-MORIN responsable plateforme TCF, Marie Pierre GRANDREMY service partenariat DR PE, Anne BRUNEL chef de projet CTP (Châtellerault)), Sabine BRAQUE Chef de projet CTP (bassin de Niort-Cerizay), Nathalie VINCENT chargée de projet emploi CRP (Vienne), et leurs équipes de conseillers,

Hartmann TAHRI DRTEFP, Jean Luc LANCELEVEE, Dominique THEFIOUX DDTEFP François ARROYO AFPA

Nathalie BERTRAND chef service orientation formation Conseil Régional Poitou Charente Nicole GOURMEL CARIF OREF, Philippe GERGOT- Sylvie De BIEVRE AGEFOS-PME, Christine BERGEON AGEFAFORIA, Fréderic BOUIX- Ghislaine PINIES DAVID FORCO, Emmanuel POCARD-Laetitia ROHR OPCALIA, Evelyne BOUTENEIGRE OPCA CGM, Noëlle RAGOT ANDREU OPCAIM, Pascal GAUTIER PLASTIFAF

SAVOIE (CTP Vallée de l'Arve, CRP Savoie)

Jean Luc VIDELAINE Préfet de Haute Savoie, Gérard CASCINO Commissaire à la réindustrialisation Vallée de l'Arve et bassin d'Oyonnax.

Patrick LESCURE DR Pôle Emploi, Karine LITTOZ MENET responsable régional CTP CRP, Vincent PANISSET DT 73, Lucyane FAGE DT74, Thierry FIQUET Directeur plateforme services chef de projet CTP, Anita BOISHARDY Directrice plateforme de services CRP, Cécile HAUMONTE – François MIGNOT- Marina PERRET – Véronique JACQUEMOIRE responsables équipe CRP, et leurs équipes de conseillers,

Brigitte BARTOLI BOULY DUT - Michèle PELUX Direccte 73, Carole PELISSOU adjointe DUT 74,

Bernadette LACLAIS Vice Présidente Conseil Régional Rhône Alpes, Christian VILLE Directeur de la Formation, Lise DELERCE – Sophia MOREAU chargées de mission Conseil Régional

Jean LUC PLAGNOL- André FALCOMANA CGPME, Antoine FATIGA CGT, Jean Jacques RIVALS CFDT, Jean Marc REYDET Syndec développement RH, Gilles RODE directeur formation MEDEF,

Alain VAYSSE-Renée HOUSSIN- Marie Hélène BLANCHOZ FONGECIF, Christian PERRIER-Laurence GAUDY- Emmanuelle BLONDEL AGEFOS-PME, Nathalie Anne DE BOISSIEU-Isabelle VRAY ECHINARD OPCALIA, Jean Philippe VINCENT FORCO, Hugues VINCART AGEFAFORIA, Bénédicte MARION OPCA CGM, François BRAILLON PLASTIFAF, Agnès BOICHON- Sandy RAMOS ADEFIM 74,

JM LACROIX- Chrystelle GARAND MJM Conseil OPP, Francis HENRIOT-AUDREY ENGRAND SODIE, Amélie VANCELL ADECCO OPP

VOSGES (CTP Saint Dié, CRP Epinal Neufchâteau)

Dominique SORAIN Préfet des Vosges, Eric De la MOUSSAYE Sous Préfet, Gérard CHERPION Député

Patrick GUINE DT 88 Pôle Emploi, Véronique Thomas chargée de mission, Marie VINCENT Coordonnatrice CRP et leurs équipes de conseillers

Jean Lou ORLANDINI Chef de projet TransitioCTP, et son équipe de conseillers

Annexe 1 : Les mobilités professionnelles et l'effort de formation :

Données complémentaires

Les 10 m	Les 10 métiers qui licencient le plus à travers le CTP				
N°1	opérateur de production en chimie				
N°2	opérateur de fabrication en imprimerie				
N°3	chauffeur poids lourd ou super lourd				
N°4	chef d'équipe industrie				
	technico-commercial et chargé d'affaire (industrie et				
N°5	commerce de gros)				
N°6	secrétaire administrative polyvalente				
N°7	chef d'équipe BTP				
N°8	assistant commercial et vendeur				
N°9	Electricien d'équipement				
N°10	marchandiseur				
Les 10 m	étiers qui recrutent le plus à travers le CTP				
N°1	Chef de chantier BTP				
N°2	conducteur poids lourd ou super lourd				
N°3	Conducteur de travaux BTP				
N°4	Assistant commercial				
N°5	Formateur technique				
N°6	Assistant de direction				
N°7	Monteur-cableur				
N°8	dessinateur projeteur BTP				
N°9	agent entretien				
N°10	métallier- serrurier				

Source : Pôle Emploi Les recouvrements entre sorties et entrées sur le marché de l'emploi : Etang de Berre

Tableau 26: Mobilité TransitioCTP Saint Dié

LIBELLE EMPLOI PERDU	NB ADHERENTS	LIBELLE EMPLOI RETROUVE	NB ADHERENTS
agent fabrication/production (industie auto, bois, papier, textile)	204	vendeur alim et non alim	32
agent logistique cariste	40		20
ordonnancement magasinier chauffeur PL livreur		assistante de vie ou maternelle chauffeu PL livreur	26 19
vendeur		cariste magasinier	18
Vollagai		secrétaire (bureautique, commerciale,	10
agent administratif ou commercial		comptable, médicale)	15
maçon		opérateur CN	13
direction production ou vente		menuisier charpentier	11
régleur monteur (plasturgie, bois)		électricien bâtiment ou indus	11
piqueuse		conseille banque ou commercial	11 11
agent restauration serveur plongeur régleur ajusteur rectifieur		conducteur engins agent de fabrication ou production	10
secretaire		AMP	9
chef atelier fabrication ou chantier		agent d'entretien	8
ourdisseur blanchiosseur	13	ambulancier ou taxi	8
BE méthode dessinateur		serveur agent de restauration	8
tourneur fraiseur	10	conducteur machine	7
tech ou agent de maintenance	40	amanda of libra associas	7
industrie chargé d'affaires		employé libre service comptable	7 7
menuisier charpente ébéniste		ASH	6
boulanger		cuisinier	6
agent d'entretien		espaces verts	6
afuteur machine bois	8	mécanicien entretien	5
comptable		maçon	5
agent forestier horticole		animateur socio culturel ou insertion	5
qualité controle métrologie		magistrat ou clerc notaire avocat moniteur éducateur	5
plieur animateur socio culturel		commercial	5 5
animated 3000 cultures		technicien sup informatique ou	3
agent immobilier	6	webdesigner	5
adjoint direction/RH		formateur technique	4
agent maitrise		chauffagiste	4
peintre plaquiste		bucheron	4
conducteur d'engins		ajusteur	3
cuisinier bobineur		carreleur patissier	3
juriste clerc greffe		dessinateur	3
électricien		responsable production	3
pharmacien ou préparateur		soudeur	3
braseur		peintre bâtiment	3
VRP .		assitante de direction	3
carreleur		technicien BE BTP	3
coiffeuse estheticienne		agent de sécurité opérateur indus pétrolière	3 3
mécanicien auto ou engins		agent d'entretien bâtiment	2
acheteur/chargé d'affaires		agent domaine skiable	2
agent développement		boucher	2
chauffagiste	1	fleuriste	2 2
soudeur	1	esthéticienne	2
		méthode ordonnancement	2
		moniteur auto école	2
		infirmier assitante juridique	1
		coiffeuse	1
		styliste	1
		déménageur	1

Graphique 12 : TransitioCTP données cumulées de janvier 09 à Février 10

Développement des compétences Qualification

Total	100%		
	Niveau des formations		
I	1,29%		
II et III	9,14%		
IV	55,71%		

	Age des bénéficiaires
Moins de 24 ans	5,43%
De 25 à 44 ans	60,44%
De 45 à 54 ans	29,07%
De 55 à 64 ans	5,04%
65 ans et plus	0%
Total	100%

	Sexe des bénéficiaires
F	33,57%
M	66,42%
Total	100%

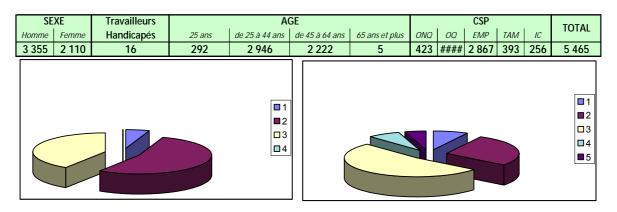
	Niveau des formations
I	0,43%
II et III	1,05%
IV	95,85%
V	2,66%
Infra V	0%
Total	100%

	CSP des bénéficiaires
Agent de Maitrise - Technicien	3,21%
Dirigeant salarie	0,24%
Employé	77,95%
Ingénieur et Cadre	3,21%
Ouvrier Non Qualifié	3,52%
Ouvrier Qualifié	11,82%
Total	100%

<u>Métiers / secteurs de provenance des bénéficiaires les plus significatifs (Codes ROME)</u>

Codes ROME (secteurs)	
12	15,29%
14	3,03%
32	3,71%
33	3,03%
43	15,04%
44	26,56%
45	3,71%
46	3,28%
52	4,58%
53	3,65%

Graphique 14 : Données CTP OPCALIA



Engagements physiques et financiers des OPCA interprofessionnels Données agrégées pour février-mars 2010

	СТР		CRP	
	AGEFOS-PME	OPCALIA	AGEFOS-PME	OPCALIA
Nb actions	2833	4458	3927	2935
Nb bénéficiaires	2155	1663	3788	2796
Financement engagé	7 328604 €	8 498133 €	8 165714 €	6 510867 €
Cout moyen bénéficiaire	3401 €	2780 €	2156 €	2328 €
Durée moyenne	289 h	223 h	157 h	168h
Cout moyen/h	11,79 €	12,45 €	13,5 €	13,5 €

Annexe 2 : Méthodes et outils (quelques exemples conçus localement)

OFFRE DE SERVICE CTP CALAIS

INFORMATION DES SALARIES SU

BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT SUIVI DANS L'EMPLOI

Le bilan de l'accompagnement est réalisé à la fin des 12 mois si pas de reclassement et transmission aux conseillers référents des sites de calais théâtre ou Nation qui auront en charge le SMP.

Le suivi dans l'emploi est réalisé par le référent. Le référent reste en contact avec l'adhérent afin de sécuriser le reclassement.

Etapes du		AXE RECHERCH	Ε	AXE	PROJET	AXE (CREATION
parcours				(reconversion)		D'ENTREPRISE	
	Actions transversales	Actions à réaliser	échéances	Actions à réaliser	échéances	Actions à réaliser	échéances
Phase d'exploration	Dés le premier entretien de diagnostic Entretien	Atelier marché du travail (animation INTERNE) Atelier SAD (animation INTERNE)	Dans le 1 ^{er} mois après l'entretien de diagnostic	Atelier marché du travail (animation INTERNE) Atelier SAD (animation	Dans le 1 ^{er} mois après l'entretien de diagnostic	Atelier marché du travail (animation INTERNE) Atelier SAD (animation INTERNE)	Dans le 1 ^{er} mois après l'entretien de diagnostic
Elaboration du plan d'action concerté	hebdomadaire avec le référent jusqu'au placement	ou TIM PASS Atelier multi thèmes TRE (sous-traité)	Dans les 2 premiers	INTERNE) ou TIM PASS Atelier projet ou	Dans les 2 premiers	ou TIM PASS Mise en contact avec partenaires locaux pour mise en place d'un appui sur la	Dans le 1 ^{er} mois
Mise en œuvre du plan d'action Concerté		EMT ou ECCP ou atelier analyses des compétences	mois Dans les	BCA ou APR ou BAMC	mois	création d'entreprise	
	Atelier vécu licenciement si nécessaire (animation référent formation AFPA équipe CTP)	pour vérifier les compétences ou si l'adhérent doute de ses compétences Vérification abonnement et utilisation SAD	premiers mois ou dans les 3 premiers mois si MER négatives	EMT pour découverte métiers Vérification abonnement	Dans les 3 premiers mois Dés la	Vérification abonnement et utilisation SAD	Dans les 3 premiers mois
		MER ROC (CVthèque sur intranet local par secteur)	Dans les 3 premiers mois	et utilisation SAD Atelier multi thèmes TRE (sous-traité)	validation du projet si pas de besoin formation ou à	SUIVI du projet de création en concertation avec partenaire.	En continu jusqu'à la
		Mise en œuvre des actions de formation en perfectionnement (financement PÔLE EMPLOI, OPCA partenaires, Région)	En continu jusqu'au placement	MER ROC (CVthèque sur intranet local par secteur) Mise en œuvre des	En continu jusqu'au placement		création effective

			actions de formation (financement PÔLE EMPLOI, OPCA partenaires, Région)			
	Atelier sensibilisation à				e maxi 5 mois)	
			Atelier de bila	an à 7 mois		
SUIVI après reclassement	SUIVI dans l'emploi en 3 phases (à 48 h, à 1 mois et à 3 mois) SUIVI dans la création d'entreprise en partenar avec organisme qui es intervenu en appui		artenariat e qui est			

FICHE PARCOURS / EQUIPE CTP CALAIS

Jennifer Huez: parcours posant des difficultés: difficulté pour financer la formation.

ADHERENT Identification des atouts et freins : ATOUT: Mobilité géographique ; Mobilité professionnelle; FREIN: Doit envisager les formations Catia V5 et Solidworks en fonction des fluctuations de profil des offres. Diagnostic des techniques de recherche d'emploi : Quelles méthodes utilisées sont (prospection, dépôt CV...)? Quels sont ces outils (CV, lettres)? Sont-ils encore d'actualité? APRES SIGNATURE DU PLAN D'ACTION CONCERTE (PAC) Identification des atouts et freins : ATOUT: Mobilité géographique importante (régionale); Mobilité professionnelle en mécanique générale (il peut travailler dans les domaines de l'automobile, de l'agroalimentaire et de la métallurgie); FREIN: Aux vues du marché, les profils ont changé en fin d'année 2009. Il est impératif d'avoir les formations

Catia V5 ou Solidworks pour le poste de dessinateur projeteur.

Résultat à l'obtention des devis des formations : Courtes et onéreuses, elles n'entrent pas dans les critères des trois financeurs :

pour le premier trimestre 2010.
Détails des formations :
CATIA V5
- centre AFPA Lomme – 5jrs – 1090€HT
- centre CADE ESIS – 5jrs – 1750€HT
- centre CADECOLE SPRING - 5jrs -
1985 € HT
SOLIDWORKS
- centre AVEN AO – 8jrs (3+5) – 1920€HT
- centre CADWARE – 6jrs (2+4) – 2400€HT
Travail sur les techniques de recherche d'emploi :
- Actualisation du CV et lettres de motivation.
réponses aux offres (lettre et CV fait
ensemble);
- Création et exploitation de l'espace emploi ;
1 1 1
- Exploitation du réseau relationnel;
- Exploration et utilisation de sites Internet pour
l'emploi (INDEED, pôle emploi [MER])
- Création de listing d'entreprises ;
- Prospection et dépôt de candidature spontanée ;
- Inscription et relance des agences intérimaires ;
- Complétude d'un tableau de suivi de démarche
pour mieux organiser recherche et relance.

DIFFICULTES RENCONTREES

Les formations Catia V5 et Solidworks sont exigées dans le parcours de l'adhérent pour être en corrélation avec le marché du travail. Malheureusement, celles-ci n'entrent pas dans les critères donnés par les financeurs pour être retenues (formations courtes et onéreuses).

Solution momentanée : nous poursuivons la recherche d'emploi sur le même secteur d'activité en proposant aux employeurs les aides préalables au recrurRS[(em)6mom(em)6ivi D, e7()]TJ

Date objet Participants Objectif

09/07/2009 1ère réunion des managers de sites

ATELIER Simulation d'entretien

Nb de participants maximum : 4 DUREE : heures

OBJECTIES

se mettre en situation d'entretien d'embauche et pouvoir analyser ses points forts et ses difficultés

PUBLIC VISE

Adhérents qui semblent prêts à passer un entretien d'embauche

DEROULEMENT

2 animateurs (l'un joue le rôle du recruteur, l'autre est un observateur à tour de rôle)

Animation en mono thème

Présentation par les animateurs des objectifs et du déroulement de l'atelier

Vérification des pré-requis : CV, lettre de motivation, argumentaire travaillés

Explication des consignes de passation et d'observation

Passage en simulation de chaque participant : simulation, ressenti de l'adhérent, débrefinf débriefing avec le groupe, conseil des animateurs en cas de difficulté

Synthèse par les animateurs après les simulations de tous les participants et rappel sur sur les grands principes d'un entretien

Distribution d'une fiche d'évaluation et de satisfaction de l'atelier aux participants afin de l'améliorer

Fiche de compte-rendu de l'atelier pour le référent (points positifs et points à améliorer) et suggestion de prestation(s) à mettre en œuvre



	Thème 1 : ateliers internes
1.6	ONLINEFORMATION
Objectif(s)	Présentation et inscription sur des formations en ligne

Contenu

Durée 30 à 45 mn selon le nombre de participant

Sur RV auprès de G conseiller pôle emploi (selon la demande ce rendez vous pourra être individuel ou en groupe)

- Présentation des possibilités de formation à distance en fonction des indications des référents,
- démonstration sur les modules choisis



	Démarche utilisée : - Rythme : L'atelier projet se déroule sur trois séances le jeudi après-midi toutes les deux semaines - Utilisation de la dynamique de groupe - La démarche projet : une méthodologie de sélection en mettant en corrélation centres d'intérêts, compétences et marché du travail □ Travail sur la connaissance de soi et la connaissance de l'environnement Déroulé :
Contenu	 L'atelier est animé par deux animateurs si possible Accueil du public dans la salle d'activités Présentation des participants Description de la méthodologie utilisée et du déroulement des séances Phase 1 : Sélectionner les métiers par rapport à ses centres d'intérêts : le Jeu
	des cartes métiers □ Phase 2 : Sélectionner les métiers envisageables en comparant ses compétences, ses qualités, ses formations et le marché de l'emploi : les Enquêtes Métiers □ Phase 3 : Sélectionner une piste professionnelle
	- Visualiser les actions à mettre en oeuvre pour accéder à cette piste : le lien avec le Plan d'Action
Procédure	Inscription sur Google Agenda Référents : M, C, P, L

Annexe 3 : Contrôle de gestion et système d'information

Source : Direction Générale Pôle Emploi (direction du contrôle de gestion)

Convention de Reclassement Personnalisé (CRP)

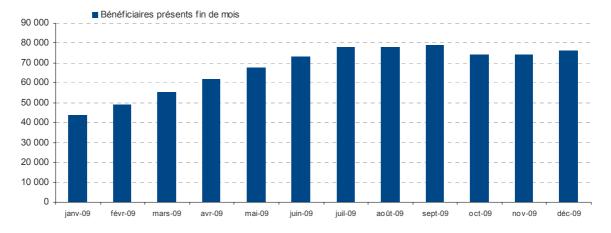
- -

2. BENEFICIAIRES PRESENTS FIN DE MOIS (STOCK)

Dont les bénéficiaires entrés en 2008 et encore présents.

janv-09	févr-09	mars-09	avr-09	mai-09	juin-09	juil-09	août-09	sept-09	oct-09	nov-09	déc-09
43 998	49 183	55 542	61 764	67 900	73 230	77 926	77 932	78 907	74 052	74 341	76 455
							-	-			





3. TAILLE DES PORTEFEUILLES POLE EMPLOI

Du fait de l'évolution des tailles de portefeuille, le nombre de bénéficiaires par référent sur les cohortes entrant chaque mois en CRP est différent de celui que l'on peut observer sur le stock, à une date donnée. En effet, à fin septembre 2009 par exemple, le stock de bénéficiaires de la CRP se compose de 8 cohortes entrées au cours des 8 mois précédents avec des engagements de taille de portefeuille différents.

La vérification du respect des tailles conventionnelles de portefeuilles passe ainsi par une décomposition des en-cours d'un mois donné en fonction des cohortes d'entrée des mois précédents.

Par ailleurs, les bénéficiaires orientés vers les opérateurs privés de placement sont à décompter, car ils ne sont pas dans les portefeuilles des référents pôle emploi.

Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement OPP (Source SIAD) :

Octobre : 157 Novembre : 3 060 Décembre : 8 742

Cette volumétrie ne tient compte que des bénéficiaires ayant débuté la prestation LEC, soit 8788 bénéficiaires alors que sur la même période, Pôle emploi a orienté 14 992 bénéficiaires (dont 14 243 qui ont accepté), toujours selon les sources SIAD (dont la volumétrie est sous estimée du fait d'un décalage de saisie des informations par les OPP.)

A - Comparaison des effectifs théoriques et des effectifs présents

	Sept. 09	Oct. 09	Nov. 09	Déc. 09
Bénéficiaires présents fin de mois ³⁹	78 907	73 895	71 821	67 713
Effectifs théoriques	937	977	1 042	1 030
Effectifs présents ⁴⁰	992	1 103	1 097	1 099

³⁹ Hors bénéficiaires en accompagnement OPP (Source SIAD)

B -Taille moyenne des portefeuilles pour les bénéficiaires entrés à compter de septembre 2009

Rappel de la taille cible : 50 bénéficiaires par conseiller.

	Sept. 09	Oct. 09	Nov. 09	Déc. 09
Bénéficiaires présents fin de mois ⁴¹	7 842	16 133	24 589	26 844
Effectifs théoriques	157	323	476	525
Effectifs présents	166	364	510	567
Taille des portefeuilles	47	44	47	47

Pour chaque mois donné, le stock de bénéficiaires se compose de plusieurs cohortes entrées au cours des mois précédents avec des engagements de taille de portefeuille différents. Ainsi, le nombre de conseillers Pôle emploi connu (Source DGA RH) est réparti sur chacune des cohortes au poids des portefeuilles théoriques associés. Sont présentées dans le tableau cidessus les cohortes des entrées comprises entre septembre à décembre.

4. PRESTATIONS POLE EMPLOI

		Dont sous-traitées et co-traitées		
	Nombre de prestations	Volumétrie	Coût moyen unitaire	Total
Accompagnements (hors BCA)	20 491	16 734	584 €	9 772 656 €
Bilans de compétences approfondis (BCA)	9 611	9 611	555 €	5 334 105 €
Evaluations	13 059	10 620	174 €	1 847 880 €
Méthodes	42 929	32 254	19€	612 826 €
Total	86 090	69 219		17 567 467 €

⁴⁰ Source DGA RH

⁴¹ Uniquement pour les bénéficiaires entrés à compter du mois de septembre 2009, hors bénéficiaires en accompagnement OPP.

5. <u>AIDES POLE EMPLOI</u>

	Nombre de bénéficiaires	Nombres d'aides attribuées	Coût moyen 2009	Total
Aides à la mobilité				
- Aides à la recherche d'emploi				
Aide aux déplacements	7	7	186 €	1 302 €
Bons de déplacement	20	21	65 €	1 365 €
Bons de transport	18	18	58 €	1 044 €
- Aides à la reprise d'emploi				
Aide au déménagement	271	288	805 €	231 840 €
Aide à la double résidence	200	241	716 €	172 556 €
Aide aux déplacements	644	757	728 €	551 096 €
- AGEPI				
AGEPI	5	5	483 €	2 415 €
Aides au développement des compétences				
- Actions de formation conventionnée				
AFC - Coûts de formation et AFAF	1100	1112	3 274 €	3 640 688 €
- Actions de formation préalable au recrutement				
AFPR - Coûts de formation et AFAF	965	971	3 426 €	3 326 646 €
- Actions de formation conventionnée CAF				
AFC CAF - Coûts de formation	28	28	n.d	n.d
- Aide à la VAE				
VAE	60	62	652 €	40 424 €
Aides innovantes				
- Service complémentaire				
Permis de conduire	1	1	n.d	n.d
<u>Total</u>	3319	3511		7 969 376 €

Contrat de Transition Professionnelle (CTP)

Convention 2010 signée entre L'Etat, l'Unédic et Pôle emploi conclue à compter du 1^{er} février 2009 et pour la durée d'expérimentation du contrat de transition professionnelle.

1. PRESTATIONS POLE EMPLOI

		Dont sous-traitées		
	Nombre de prestations	Volumétrie	Coût moyen unitaire	Total
Accompagnements (hors BCA)	1 002	729	584 €	425 736 €
Bilans de compétences approfondis (BCA)	442	442	555€	245 310 €
Evaluations	2 139	1 968	174 €	342 432 €
Méthodes	5 906	2 599	19 €	49 381 €
Total	9 489	5 738		1 062 859 €

2. <u>AIDES POLE EMPLOI</u>

Nombre de bénéficiaires Nombres d'aides attribuées

Coût moyen 2009

- Cible d'utilisateurs :
 - Conseillers et managers des équipes CTP Pôle emploi (CTPP)
- Objectifs des évolutions :
 - Permettre aux conseillers CTP de suivre leur portefeuille de demandeurs :
 - Disposer de la liste des demandeurs qui leur ont été affectés

IGAS, RAPPORT N°RM2010-063P

Comparatif des 2 dispositifs CRP/CTP (analyses DGA DSI Pôle Emploi 08/04/10)

127

CRP	СТР	SI	Réseau

Salariés -

		CRP		СТР		SI	Réseau
Inscription		Générateur		le lendemain du Fait Générateur catégorie 4 stagiaire dans le PE de l'employeur pas de transfert	- Co -	 privilégier l'inscription du DE dans l'Assedic de son domicile (dispositif CRP), plutôt que dans l'Assedic de son employeur (dispositif CTP) Constat sur CTP : accompagnement du DE complexe pour les site distants (inscription et suivi sur 2 sites) statistiques faussées 	
Admission	-	une admission avec 2 allocations distinctes: o ASR de droit commun o ASR ARE		une admission avec une détermination complexe du montant de financement état	1 1	(CTP)	
Statut de l'allocation	-	allocation RAC	-	allocation Etat	-	complexité à gérer le do (double notification des	
Reprise	-	pas de reprise possible	-	reprise possible dans la limite des 12 mois d'indemnisation	-	privilégier le dispositif possible. Aujourd'hui, le en CRP, ne sont pas radi retrouvé du travail.	s Demandeurs d'Emploi
Salaire de référence	-	plafonnement des salaires de référence	-	pas de plafonnement	-	privilégier le dispositif c'est à dire le plafonnen	

	CRP	СТР	SI	Réseau
SJR	- plafonnement du SJR	- 2 SJR :	1	'

o 1 pour le paiement non plafonné

o 1 pour le financement

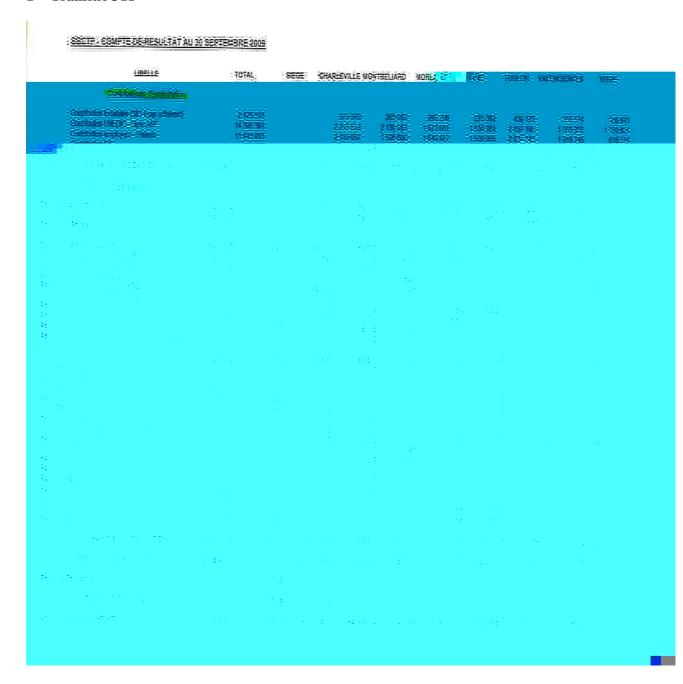
	CRP	СТР	SI	Réseau
Gestion des montants dans les dispositifs	 pour les contributions, des montants à indiquer charges sociales, patronales et salariales comprises pour le dif un salaire horaire net montant journalier de l'indemnité de préavis hors charges patronales (intervient dans le montant de l'ASR droit commun) 	 pour les contributions, des montants à indiquer charges sociales, patronales et salariales comprises pour le dif un salaire horaire net salaire net mensuel à indiquer pour l'ATP différentielle 		ntants en brut Ilté pour le réseau à Itions sur les montants
Gestion de l'AR	- Règles d'activités réduites de l'ARE	- Paiement en ATP différentielle (maintien 80%) sur tout le mois dés la reprise d'une activité de moins de 6 mois	The second secon	lu référent est

	CRP	СТР	SI	Réseau	
Contributions pour entrée dans le dispositif	 une contribution au financement de l'allocation une participation au titre du DI F 	 une contribution au financement de l'allocation une participation au titre du DIF 	 une gestion identique des contributions entre le 2 dispositifs. 		
Contributions pour non proposition du dispositif	- Une contribution égale à 60 fois le SJR	- Une contribution égale à un mois de salaire, charges salariales et patronales incluses	'	vilégier la contribution pour non proposition P, ayant pour base le SJR (homogénisation s contributions)	
Chômage sans rupture	- une admission ASR ou ASR ARE suite à une indemnisation chômage sans rupture	- une admission ATP suite à une indemnisation chômage sans rupture	- que ce soit dans un disp difficultés à obtenir de chômage sans rupture	ositif ou un autre, des s règles précises pour le	
Activité conservée	 la perte de l'activité conservée est prise en compte pour l'ASR ARE n'est pas prise en compte en cours d'ASR droit commun 	- n'est pas prise en compte en cours d'ATP	- privilégier une gestion i commun et l'ATP (pas c l'activité conservée en c	le prise en compte de	

	CRP	СТР	SI	Réseau
Formation Actualisation	 gestion AI E/AES avec prise en charge spécifique gestion du retour de l'UL961 prise en compte des OPCA actualisation avec 	 gestion AI E/AES avec prise en charge spécifique - gestion du retour de I'UL961 - Prise en compte des OPCA - actualisation avec 	la modification du finan formations se poursuiva (formations financées C	nt au delà du dispositif
riotualisation	DSM - pas de radiation, si non retour DSM	DSM - pas de radiation, si non retour DSM	comportonione identique	o ontro 103 2 dispositiro
Aides	- I DR : gestion manuelle, doit être payée tous les mois	 ARES : gestion manuelle I DRS : gestion manuelle, doit être payée tous les mois 	- Simplifier l'accés aux ai et notamment les règles	des de manière génrale s de cumuls.
Restriction	 il serait normalement possible d'indemniser un DE avec plusieurs droits ASR simultanés 	- il serait normalement possible d'indemniser un DE avec plusieurs droits ATP simultanés	- impossible dans le SI de allocations en parallèle	
Changement de dispositif		- bascules CRP/CTP	- une gestion complexe de dispositifs. A éviter.	es bascules entre les

Annexe 4 : Tableaux financiers et comptables

1 TransitioCTP



2 Pôle Emploi données provisoires au 24/02/10

Dispositif CRP:



Direction de la trésorerie et des finances Departement analyse financière et facturation aux tiers

CONTRAT RECLASSEMENT PERSONNALISE 2009 Provisoire au 31/12/2009

Charges ted	chniques	Financement		
	Unédic			
Allocation Spécifique reclassement (ASR) DR ADR TOTAL	1 086 352 735.95 6 355 603.04 34 916 844.44 1 127 625 183.43	Allocation Spécifique reclassement (ASR) IDR ADR TOTAL solde créditeur	1 086 352 735,95 6 355 603,04 34 916 844,44 1 127 625 183,43	
	Pôle emploi	-9		
AFAF AFPR Formation conventionnée Formation homologuée Aides à la mobilité	320 851,61 89 946,18 167 7032,3 88 053,88 38 855,78 Développement SI demandé: OPP 704 743,68	Forfait Unédic Forfait Etat TOTAL solde créditeur	73 082 900,000 20 567 551,00 93 650 451,00 92 945 707,32	

Pour information : Contributions encaissées et reversées à l'Unédic: Contribution Préavis Contribution DIF Contribution non proposition

Pas de distinction des éléments financiers dans la facturation OPP du CTP et CRP disponible actuellement dans le SI Pour information : paiement effectué dans le cadre des OPP tous dispositifs confondus 61 106 349 € Forfait Unédic facturé en février non réglé 36 328 389 €

Dispositif CTP 06:







Direction de la trésorerie et des finances Département analyse financière et facturation aux tiers

CONTRAT TRANSITION PROFESSIONNELLE 2009 Provisoire au 31/12/2009

Charges techniques		Financement	
		Unédic	
ATP AR9 IDR9-ATP TOTAL solde débiteur	26 595 574,28 444 174,54 27 039 748,82	IDR9-ATP	26 595 574, 444 174, 27 039 748,8
	Etat -	Plan de relance	
ATP9 ATPD9 AIDE ARES9-CTP	34 574 918.80 1 693 647	Contribution Préavis Gardinande des la lactions de la laction de laction de la laction de laction de la laction de la laction de la laction de laction de la laction de la laction de la laction de lactio	17 011 787 7
Aides à la mobilité Aides aux compétences Aides à l'embauche	Pas disponible dans le SI	Contribution Droit Individuel à la Formation (DIF) Majoration de retard Forfait Unédic Forfait Etat	1 369 938,2 28 940,3
TOTAL		TOTAL	1 398 878,5

- Rendre lisible l'offre de service de la cellule CTP auprès des adhérents CTP, des référents et des partenaires (financeurs / OPP / MDE/

Source : Fiche de poste conseiller référent TransitioCTP

Conseiller SUR LE DISPOSITIE CONTRAT DE TRANSITION PROFESSIONNEL

Profil de poste

MISSION

aries prives d'empior pour motir '12 des maximum, és sai économique vers un retour rapide à l'emploi.

taine de salaries bénéficiaire du Etre le référent unique d'un portefeuille d'une tren CTP

CIF

ACTIVITES

ın projet professionnel cohérent. - Elaborer et valider un nlan d'action en vue d'

Suivre la réalisation des actions engagées

Assurer auprès du « salarié CTP » un souti

 Participer à des réunions techniques r dossiers

projet professionnel cohérent

iebdomadaires d'évaluation des

en actif

Elaborer et valider un plan d'action en vue d'un - Dynamiser la recherche d'emploi

ques de recherche d'emploi (CV. <u>o conseiller les salariés sur les techni</u> préparation à l'entretien d'embauche)

- mobiliser l'ensemble de l'offre de service ANPE dans le cadre du parcours, en particulier les prestations d'évaluation et l'accompagnement renforcé
- mobiliser l'offre de formation dans la perspective d'un reclassement rapide, en particulier les formations financées par le Conseil Régional et par les organismes collecteurs paritaires agréés.
- Organiser les périodes de travail en entreprise, découverte de métiers par immersion en entreprise
- informer et orienter le salarié, si besoin est, sur une démarche de VAE et les dispositifs d'accompagnement spécifique lorsqu'ils existent dans le bassin

1

_____ Bonne maîtrise de la con duite d'entretien... ✓ Bonne maîtrise de la délivrance de l'offre de service de l'ANPE ✓ Bonne pratique de l'accompagnement vers l'emploi en interne : expérience avérée dans la gestion d'un portefeuille de DE ✓ Bonne connaissance du dispositif de formation (prescription, montage de dossier...) ✓ Capacité à gérer une relation avec un DE dans la durée ✓ Pratique avérée de la relation entreprise dont prospection régulière en · den den de la contraction de ✓ Pratique de la ROC et connaissance de la DMK ✓ Autonomie dans le travail et capacité à s'organise er pour atteindre les objectifs de reclassement ✓ Capacité à s'appuyer sur les expertises sectorielles des équipes professionnelles de l'ALE et du bassin

3

Annexe 6 : Contributions de partenaires (AFPA, OPCA Interprofessionnels, FONGECIF)

Source : Note transmise par Philippe CAILA Directeur Général de l'AFPA

une offre de services adaptée à des publics spécifiques

- seniors
- intérimaires
- personnes non qualifiées

- ...

ats de CTP Transitio,

ition professionnelle avec sa filiale s extensions en garantissant une offre ntexte

eaux sites territorialisés dans des ni facilitent la réactivité face aux les évolutions engendrées par le

r pour :

e meilleure connaissance des ces territoires

é des compétences transversales avec

ir le délai relation partenariale efficace et

Compte tenu de l'expérience et des résult

l'Afpa souhaite, dans le cadre d'Afpa Transitions :

- poursuivre les accompagnements de trans CTP Transitio sur les 7 sites initiaux et leur de services évolutive au regard du nouveau co
- s'engager dans le déploiement de nouv modalités de fonctionnement similaires qualicenciements économiques en intégrant rapprochement CRP/CTP.

L'AFPA s'engage par ailleurs, dans ce cadre, à :

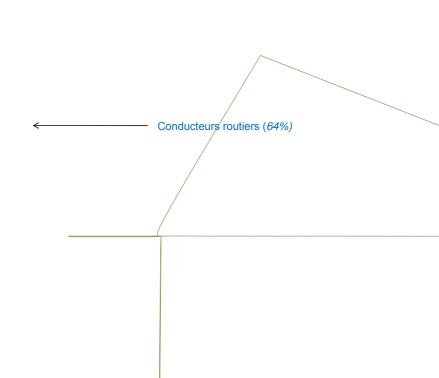
- enrichir son offre de prestation en particulie
- . proposer une analyse de l'environnement, un territoires et de l'évolution des métiers dans
- . proposer des outils autour de la diversifi particulier en travaillant sur la transférabilit un nouvel outil innovant
- . fluidifier l'entrée en formation et en raccourc
- . contribuer à construire avec Pôle emploi une enrichissante pour les bénéficiaires

Source : Extraits de la présentation faite devant l'instance d'orientation de l'évaluation le

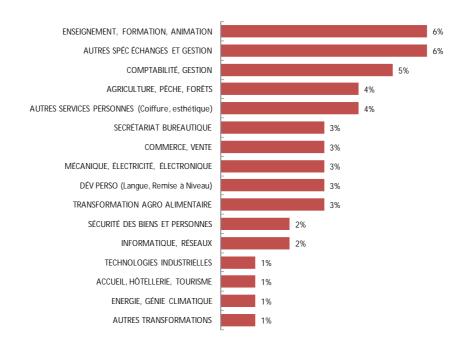
- Coordination des FONGECIF Alsace, Bretagne, Rhône Alpes pour une observation commune des transitions professionnelles (5596 salariés en CIF)
- Identification des principaux métiers en transition professionnelle
- Mise en évidence de leur parcours de transition

Les 13 principaux métiers des salariés en transition

INTITULES DU ROME	METIERS D'ORIGINE	%	Nombre
Personnel de conduite du transport routier	CHAUFFEUR	13%	332
Secrétariat et assistance	SECRETAIRE / ASSISTANTE	12%	300
Mécanique, travail des métaux et outillages	OUVRIER EN INDUSTRIE MECANIQUE	11%	291
Magasinage, manutention des charges & déménagement	MAGASINIER / MANUTENTIONNAIRE	11%	288
Grande distribution	CAISSIERE / EMPLOYE LIBRE SERVIE	9%	242
Commerce non alimentaire et de prestations de confort	VENDEUR NON ALIMENTAIRE	8%	219
Service et personnel de cuisine	PERSONNEL DE CUISINE / SERVEUR	8%	202
Professionnels médico techniques	AMBULANCIER / AGENT DES SERVICES HOSPITIALIERS	6%	147
Force de vente	TELEVENDEUR / ASSISTANT COMMERCIAL	5%	141
Alimentaire	OUVRIER EN INDUSTRIE AGRO ALIMENTAIRE	5%	121
Sécurité privée	AGENT DE SECURITE	4%	110
Systèmes d'information et de télécommunication	INFORMATICIEN	4%	105
Aide à la vie quotidienne	AUXILIAIRE DE VIE	4%	103
TOTAL		100%	2601



Les 16 autres domaines de formation

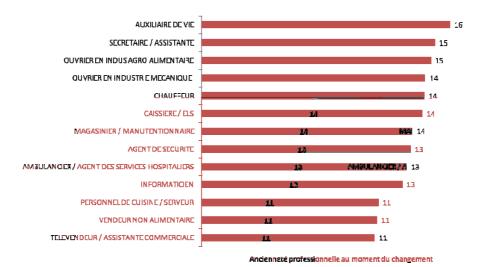


Des stratégies de mobilité différentes

METIER D'ORIGINE	Eloignement du métier d'origine	Diversité des choix professionnels	
INFORMATICIEN	Non	Oui	
TELEVENDEUR / ASSISTANTE COMMERCIALE	Oui	Oui	
PERSONNEL DE CUISINE / SERVEUR	Oui	Oui	
VENDEUR NON ALIMENTAIRE	Oui	Oui	
SECRETAIRE / ASSISTANTE	Oui	Oui	
AGENT DE SECURITE	Oui	Non	
OUVRIER EN INDUSTRIE MECANIQUE	Oui	Non	
CAISSIERE / EMPLOYE LIBRE SERVICE	Oui	Oui	
OUVRIER EN INDUS AGRO ALIMENTAIRE	Oui	Non	
AMBULANCIER / AGENT DE SERVICES HOSPITALIER	Non	Non	
MAGASINIER MANUTENTIONNAIRE	Non	Non	
AUXILIAIRE DE VIE	Non	Non	
CHAUFFEUR	Non	Non	

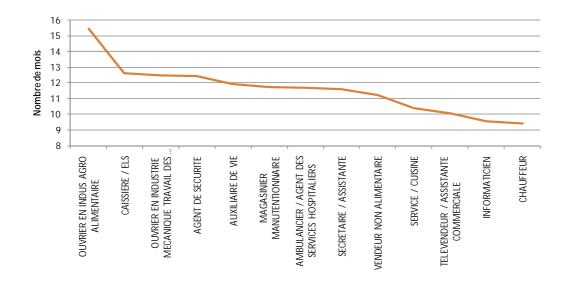
Le moment du changement varie en fonction de la motivation

Plus tôt : pour les emplois « alimentaires » qui ne conviennent plus Plus tard : pour difficultés de santé



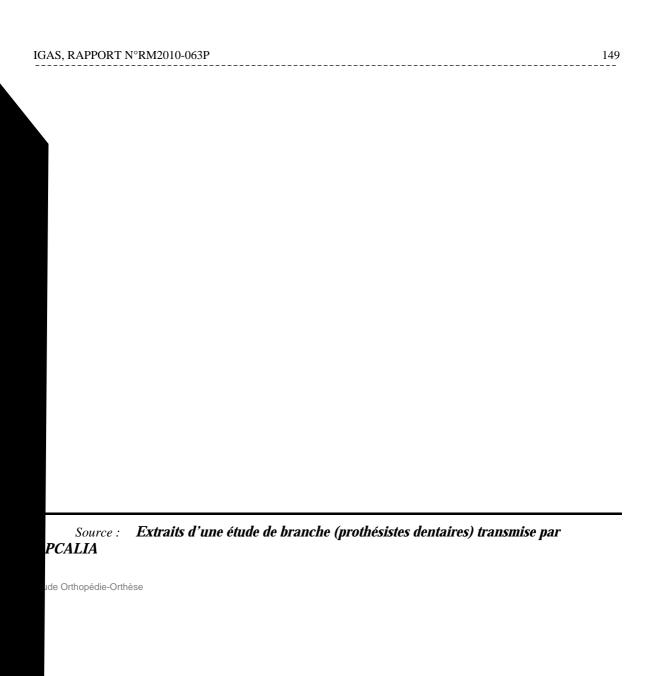
La mobilité professionnelle <

Un accompagnement plus approfondi ... quand la mobilité est forte.



La construction du projet

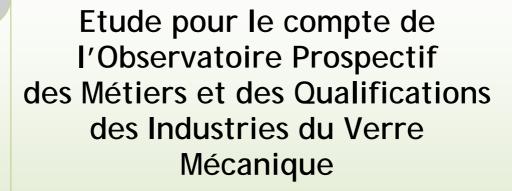




plus spécifique, ne faut-il pas également former ces personnels aux techniques de l'orthèse, à la relation à l'usager ? Les professionnels du secteur font peu appel à la formation continue. Mais ils sont plus de 80% à répondre par l'affirmative lorsqu'on leur demande s'ils ont des besoins de formation pour les prochaines années. Les besoins sont donc très importants et ils reflètent les évolutions de la profession : les domaines les plus demandés sont les Techniques de l'orthèse, la Communication prescripteur, les Connaissances médicales.

Par ailleurs, les professionnels de l'orthopédie-orthèse sont plus âgés que beaucoup d'autres professions paramédicales. La part des 55 ans et plus est élevée, 17%, tandis que, avec 3% de l'effectif, la part des moins de 25 ans est particulièrement faible. Or, les besoins de recrutements à venir sont doubles : remplacer les nombreux départs à la retraite attendus et répondre à la demande de nouvelles compétences

Source : AGEFOS-PME- Observatoire de branche - exemple



Mars 2009

Introduction Générale

L'étude lancée par l'Observatoire Prospectif des Métiers et Qualifications début 2008 a été réalisée en 3 phases :

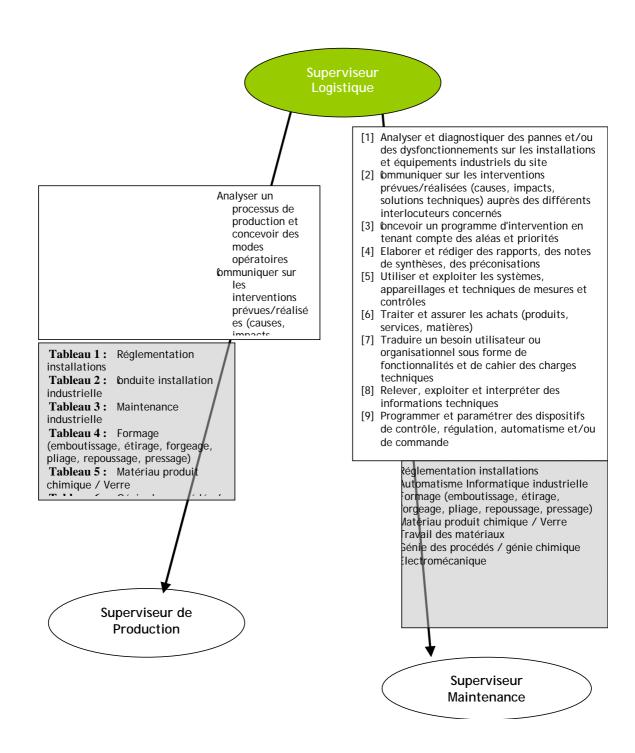
- [1] d'une part, une analyse des données et des informations existantes en matière d'emploi qui a abouti à l'élaboration d'une nomenclature des métiers des Industries du Verre ;
- [2] d'autre part, la réalisation et l'exploitation d'une enquête sur les métiers prioritaires et leurs prospective a pu être menée auprès des entreprises ;
- [3] enfin, la constitution de répertoires d'activités, de compétences et de connaissances pour les métiers prioritaires et l'identification de passerelles entre ces métiers.

les outils doivent permettre de contribuer à l'élaboration de projets, programmes et actions pour ces mêmes métiers.

le document se constitue d'un bilan de synthèse et de ces annexes :

- a nomenclature des métiers
- : lexique métiers
- : répertoire des métiers prioritaires
- es dictionnaires

Tableau 1 :vit T* -.004meaires



Extraits de la présentation faite devant l'instance d'orientation de l'évaluation le 24/03/10 Par AGEFOS-PME et OPCALIA

RESULTATS

Quelles sont les formations privilégiées par les employeurs du territoire ?

Quel type de public accède plus particulièrement à la formation ?

ANNEXES - Volet 1

Termes clés, indicateurs, données nomenclatures

ANNEXES - Volet 2

Présentation détaillée des données traitées et de leur représentativité

Quel type de public accède plus particulièrement à la formation ?

L'approche : le chapitre apporte des informations sur les caractéristiques sociodémographiques des stagiaires bénéficiaires des formations mobilisées par les entreprises adhérentes à l'OPCA.

Les salariés bénéficiaires d'une action de formation au titre du plan de formation

Les disparités par sexe et secteur d'activité

Les disparités par tranche d'âge et secteur d'activité

Les disparités par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité

Les salariés recrutés en contrat de professionnalisation

Les disparités par sexe, tranche d'âge et secteur d'activité Les disparités par catégorie socioprofessionnelle, niveau de formation et secteur d'activité

Les salariés bénéficiaires d'une action de formation au titre de la période de professionnalisation

Les disparités par sexe et secteur d'activité

Les disparités par tranche d'âge et secteur d'activité

Les disparités par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité

Les formations mobilisées au titre du plan de formation (commentaires sur les domaines et niveaux de formations privilégiés)

Domaines de formations privilégiés

Le poids des formations obligatoires est important : sauvetage secourisme travail, prévention, sécurité

En cumul, les formations consacrées à l'informatique sont très $importantes \ (\hbox{informatique, logiciel, logiciel comptabilit\'e...}) \ mais \ la$ disparité des domaines de formation est très marquée et les besoins des entreprises et de leurs salariés sont vraisemblablement très hétérogènes.

Les formations en matière de commercialisation, de vente représentent également une part importante des formations.

	Ensemble du périmétre			
Données 2008	d'étude			
	Nb sal	répart %		
	bénéficiaires *			
Ensemble des actions				
de formation sur le plan	5252	100%		
Détail par niveau				
Niveau >II	144	2,7%		
Niveau III	171	3,3%		
Niveau IV	1248	23,8%		
Niveau V	670	12,8%		
Niveau infra V	2892	55,1%		
Cumul Niveau V et infra				
Cumur Niveau v et imra	3562	67,8%		
Vide	127	2,4%		

Niveau des formations

La plupart des salariés bénéficiaires de formation ont accédé à une formation de niveau V et infra V (67,8% des bénéficiaires).

Source: FONGECIF Ile de France



2] Étude sur les flux de dossiers et enµête de devenir des salariés « Seine Aval »

CONTEXTE

Le Fongecif Île-de-France, dans le cadre de ses missions, invite les salariés à la construction d'un projet professionnel et les accompagne tout au long de leur démarche. Il représente ainsi un levier de mobilité professionnelle choisie plutôt que subie et donne aux salariés la possibilité d'être acteurs de leur employabilité et de la sécurisation de leur avenir professionnel. Dans le panorama des dispositifs de la formation professionnelle continue, le congé individuel de formation constitue le principal, voire l'unique dispositif accessible à un salarié pour accéder à une formation longue et diplômante. En 2008, le Fongecif Île-de-France a financé plus de 17 000 projets dont 10 377 congés individuels de formation pour des salariés en CDI ou anciens titulaires de CDD, sur une durée moyenne de près de 1 000 heures.

Le bassin d'emploi de « Seine Aval » a été retenu pour l'expérimentation du CTP dans une nouvelle phase d'extension de ce dispositif. Quels processus de mobilité sont à l'œuvre sur cette zone ? Quel éclairage le Fongecif peut-il apporter sur ces processus, notamment à travers la mobilisation du cong individuel de formation par les salariés de ce territoire ? Pour cela, le Fongecif Île-de-France a mené et croisé deux études spécifiques. La première étude porte sur les flux de dossiers de l'exercice 2007 à fin septembre 2009, concernant les dossiers de demandes de financement de CIF CDI et CDD sur le bassin d'emploi concerné, que les salariés y travaillent ou y résident. La seconde étude croise la première en analysant de manière détaillée le devenir professionnel des bénéficiaires de CIF pour les cinq domaines de formation les plus demandés sur la zone géographique. Ils sont issus de la dernière enquête menée par le Credoc pour le Fongecif Île-de-France, non encore rendue publique, sur les sortants de formation 2007 interrogés un an après la fin de leur congé individuel. Une analyse régionale permet d'obtenir dans la plupart des cas des résultats significatifs, exploitables statistiquement et que l'on peut de fait appliquer aux salariés du bassin d'emploi Seine Aval ayant eu recours à ces formations. Les résultats chiffrés détaillés de l'enquête de devenir se situent dans les annexes.

ÉTUDE SUR LES FLUX

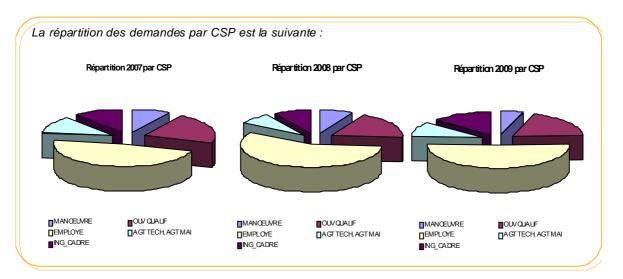
Concernant	loc flux	do manià	ro gánár	ala .
Concernant	ies riux	ae manie	re aener	aie :

	2007	2008	2009 (à fin sept)
Nombre de demandes			
CIF-CDI	512	609	481
CIF-CDD	42	45	49
Nombre de dossiers acceptés			
CIF-CDI	351	450	320
CIF-CDD	36	38	43
Taux d'acceptation			
CIF-CDI	69%	74%	67%
CIF-CDD	86%	84%	88%
Age moyen	33,9	34,0	34,6

On peut remarquer une évolution des demandes CIF CDI depuis 2007, \pm 19 % de 2007 à 2008. De plus, à fin septembre 2009, si nous projetons, nous devrions atteindre 640 dossiers à fin d'exercice, soit \pm 5 %

On peut remarquer une évolution des demandes CIF CDI depuis 2007, +19 % de 2007 à 2008. De plus, à fin septembre 2009, si nous projetons, nous devrions atteindre 640 dossiers à fin d'exercice, soit +5 % par rapport à 2008. Concernant les taux d'acceptation ils sont similaires aux taux d'acceptation généraux.

L'âge moyen des demandes reste stable de 2007 à 2009 (entre 33 et 34 ans). Sur l'ensemble des dossiers, 84 avaient effectué un bilan de compétence avant et 4 une VAE.



Ent	Entreprises les plus représentées dans les demandes :			
	Raison sociale entreprise	2007	2008	2009 (à fin sept)
PE	UGEOT CITROEN AUTOMOBILES	44	34	31
RE	NAULT	22	32	25
CA	RREFOUR HYPERMARCHES	17	23	21
VIC	GIMARK SURVEILLANCE	9	31	14
JO	HNSON CONTROLS AUTOMOTIVE	4	17	4

Domaines de formation les plus représer	ntés :		
Formacode	2007	2008	2009 (à fin sept)
CONDUITE POIDS LOURD + TRANSPORT DE MAR CHANIDISES	58	89	58
TRANSPORT EN COMMUN ROUTIER	37	43	29
AIDE-SOIGNANT	29	13	6
CONDUITE TAXI	18	19	6
MAINTENANCE ASSISTANCE INFORMATI	QUE 11	19	10

Les formations les plus représentées sont (en dehors des demandes de permis C, EC, D FIMO, FCOS, etc..): Aide soignant, Taxi, et technicien informatique.

DEVENIR PROFESSIONNEL DES 5 DOMAINES DE FORMATION LES PLUS REPRÉSENTÉS